MONTREAL. 10 FEVRIER 1912

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Fut-on cent millions d'esclaves je suis libre,

Victor HUGO

3me Année. No. 5 — Rédigé en Collaboration — Deux Sous le Numéro

Lettre ouverte à M. Chas. Lanctot

C'est à tort, croyons-nous, que l'opposition crie au scandale

Néanmoins, ne vaudrait-il pas mieux que M. Lanctot soit exclusivement au service de la province?

UN SACRIFICE DANS L'INTERET DU PARTI

Mon cher M. Lanctot,

L'on fait tout un potin autour de vous et de vos honoraires depuis quelques jours. A ce que je vois, l'Opposition tente de faire un scandale afin de pouvoir l'exploiter contre notre parti aux prochaines élections.

A ce compte-là, vous comprendrez que cette question ne peut laisser les rouges indifférents et vous me permettrez, bien que je n'ai pas le plaisir de vous connaître, d'en causer ouvertement avec vous, et de rechercher avec vous, un moyen d'en sortir, une solution.

Ce que fait le gouvernement libéral n'est pas parfait, on n'a pas le droit d'exiger cela d'un gouvernement; pour moi, je le voudrais plus progressif, plus ardent à remplir les vieilles promesses de notre parti, mais cela ne m'empêche pas d'apprécier tout le bien qu'il fait et particulièrement de me réjouir du bon état des finances provinciales et de l'administration que nous avons. Elle est, à coup sûr, assez honnête pour mettre l'opposition aux abois quand il s'agit de déterrer un scandale, or, dans votre cas, c'est ce qu'elle a cru trouver. Voilà pourquoi elle fait un potin de tous les diables au sujet des honoraires que vous recevez de côté et d'autre.

Mon cher M. Lanctot, me permettrez vous de vous dire que je ne vous crois pas aussi à blâmer que cela? D'abord, vous ne vous êtes jamais caché pour réclamer le prix de vos services de la Ville de Montréal ou d'autres corporations commerciales. Vous l'avez fait à la connaissance du procureur-général et vous avez agi en cela, paraît-il, exactement comme vos prédécesseurs sous le régime bleu.

Je comprends que l'on s'adresse à vous pour vous faire reviser certains projets de loi, c'est dans vos attributions, mais il me semble que vous ne devriez pas laisser exploiter votre influence. Vous devez vous rappeler, qu'en vous faisant payer, vous êtes exposé à servir plutôt les intérêts privés à l'encontre des intérêts publics. Je crois sincèrement que vous ne devriez pas vous faire l'avocat des particuliers ou de corporations dans leurs demandes à la Législature.

Je comprends que vous n'êtes pas assez payé pour les services que vous rendez à la Province, l'Opposition, elle-même, s'en rend compte; pourquoi ne profitez-vous pas de l'occasion de ce débat pour vous faire donner un salaire raisonnable et pour être exclusivement au service de la province?

J'en entends parler de côté et d'autre, cette double situation est mal vue du public. Je crois que c'est de nature à faire beaucoup de tort au parti libéral et à Sir Lomer Gouin aux prochaines élections

L'opposition est en train d'en forger un scandale, à tort peut-être, mais vous avouerez que ses arguments ne sont pas très faciles à détruire. Pourquoi n'abandonnez-vous pas ces pratiques dans l'intérêt du gouvernement? Oui, faites-ça pour notre parti. Nous avons déjà perdu le pouvoir à Ottawa; il faut qu'aux prochaines élections Sir Lomer puisse se présenter devant l'électorat avec un maximum de chances et je crois que vous lui tireriez une grosse épine du pied si vous lui proposiez de vous contenter de tel ou tel traitement.

Qu'en pensez-vous?

Si vous alliez compromettre tout notre parti pour quelques milliers de dollars, c'est peut-être vous qui y perdriez le plus.

Sans compter, mon cher M. Lanctot, que, du moins je le crois, il y a incompatibilité absolue entre la position d'avocat de la Province et celle d'avocat de particuliers, quand ceux-ci viennent lui demander des pouvoirs.

Le Procureur-général, de même que son assistant, doivent veiller aux intérêts de la Province. Sans doute, peuvent-ils s'occuper des intérêts des particuliers—c'est ce qui permet à Sir Lomer Gouin d'avoir toujours son bureau d'avocat—mais ils n'ont pas le droit d'être les avocats de gens qui demandent quelque chose à la Législature, pas plus qu'un avocat ordinaire peut représenter le demandeur et le défendeur dans une même cause.

Et c'est là-dessus que se base l'opposition pour crier au scandale.

Prenez mon conseil, cher monsieur Lanctot, faites cela pour le parti, pour maintenir vos amis au pouvoir, pour votre propre dignité, pour sauvegarder votre réputation, pour garder l'estime des vieux libéraux qui se souviennent qu'avant 1897, vous aussi, comme tous les autres, vous faisiez la lutte des idées.

Et pour dire toute la vérité, croyez-vous sincèrement que vous ayiez le droit de trafiquer de votre temps et de votre influence, dont le gouvernement devrait avoir tout le bénéfice, pour promouvoir les intérêts de particuliers ou de corporations en instance auprès du gouvernement et lui demandant des privilèges, souvent excessifs?

Je ne le pense pas.

Croyez, cher M. Lanctot, à mes sentiments les plus distingués.

UN ANCIEN

7 février 1912.

—) o (—

L'ANCIEN BUREAU DE CONTROLE



Que sera le prochain ?

Autour de nos destinées

Le rêve de M. Cahan et la dernière conférence de M. Ewart.

M. J. S. Ewart, un avocat très distingué d'Ottawa, a donné ces jours derniers devant le Canadian Club de Montréal une conférence qui fait du bruit dans tous les milieux.

M. Ewart a remué des idées. La thèse qu'il s'est attaché à faire valoir forme la contrepartie du réquisitoire que formulait M. Cahan, dans sa conférence du 16 janvier dernier.

Le rêve de M. Cahan, c'est de voir se transformer la Chambre des Communes à Londres en un imposant parlement impérial où siégeraient des représentants de toutes les colonies, de façon à constituer en un bloc intégral la Grande-Bretagne et ses colonies et à associer les unes et les autres à toutes les responsabilités, à tous les fardeaux, à toutes les aventures d'un Empire.

Ce rêve pourrait bien devenir un cauchemar. L'espoir de M. Ewart est, au contraire, de voir évoluer le Canada vers l'indépendance, vers la souveraineté nationale. Notre condition de coloniaux lui répugne. Il souhaite que le Canada participe à la vie internationale, pour son compte propre. Il voudrait notre pays libre, maître de ses destinées, mais ayant à sa tête le roi de la Grande-Bretagne. George V aurait double couronne, d'après sa chimère. Il préfère pareil régime à une république canadienne et plus encore à l'annexion.

Le contre-poison qu'il offre à l'indépendance, c'est le nationalisme.

Ces controverses, ces divergences de sentiments parmi les Canadiens de langue anglaise indiquent des préoccupations et montrent assez qu'il se fait un travail pour préparer l'opinion publique à des transformations.

Le grand parlement de M. Cahan ne nous séduit point. Que pourraient faire et valoir quelques représentants du Canada dans une chambre de cinq à six cents "Communers" à Londres? A peu près rien, mais le fait pour notre pays d'élire une demie ou une douzaine de représentants à la plus haute Chambre de l'Empire nous entraînera fatalement au militarisme, nous jettera dans toutes les guerres européennes, absorbera nos énergies, nos deniers, nos libertés dans des fredaines et des crises absolument étrangères à notre démocratie et à notre vie américaine.

L'idée de M. Ewart est plus conforme aux intérêts canadiens.

Nos compatriotes feraient bien de ne pas donner toutes leurs pensées aux petites affaires municipales, aux chicanes locales, aux intérêts de clocher, mais d'avoir l'œil ouvert et l'esprit ouverts sur l'élaboration que l'on cherche à faire pour la grandeur de l'Empire plutôt que pour le bien du Canada.

JUNIUS

Méfions-nous des grands mots

L'imposante victoire remportée par les socialistes allemands aux dernières élections au Reichstag, le mois dernier, inspire à l'"Action Sociale" un long article, visant uniquement à présenter aux Canadiens le Socialisme comme un épouvantable fléau d'origine germanique.

Citons plutôt:

"Au point de vue religieux, le socialisme allemand est franchement athée et matérialiste, le socialisme supprime Dieu pour s'emparer complètement de l'homme et le soumettre à la tyrannie de l'Etat collectiviste ou communiste. Une fois Dieu nié et l'âme immortelle supprimée, il ne reste plus à la bête humaine qu'à jouir et à se satisfaire, et c'est de ce désir, de cette convoitise de jouissances inassouvie et indomptée que sortent les théories et les aspirations socialistes!

La perte de quelques sièges réactionnaires au Parlement, Cologne, Rome allemande, s'émancipant tout à coup, sont-ce là des raisons suffisantes pour justifier tant d'indignation et de mauvaise foi de la part de la feuille québecquoise? Tout en évitant de nous laisser entraîner sur le terrain religieux, nous tenons à mettre nos concitoyens en garde contre une campagne anti-socialiste qui constituerait un véritable danger pour leurs intérêts déjà si menacés.

Nous avons eu l'avantage d'approcher les deux célèbres leaders socialistes, l'allemand Bebel et le français Jaurès, et jamais nous ne les avons entendus, du haut de la tribune, interdire aux foules l'entrée des églises et des temples, et discuter l'existence de Dieu ou l'immortalité de l'âme. Parfois, en des moments critiques, la veille des grèves, l'un comme l'autre, se sont laissés aller à prêcher en faveur de l'action directe. Ils ont poussé le peuple à descendre dans la rue en de violents mouvements de révolte, non pas comme des bêtes humaines assoiffées de satisfaire un désir de jouissances, mais comme des hommes libres justement décidés à ne point se laisser traiter comme des bêtes, pour assouvir les appétits du Capital dévorant.

Au point de vue du résultat, le mouvement socialiste en Europe, durant les vingt dernières années, constituera une page inoubliable dans l'histoire de la civilisation. L'ouvrier y a gagné la réduction des heures de travail, la suppression du travail de nuit sans autorisation spéciale, le repos hebdomadaire, l'augmentation des salaires, l'instruction gratuite et obligatoire, les écoles du soir, les bibliothèques municipales, les cités ouvrières, les retraites, etc., etc. Il ne faut jamais avoir entendu parler des transformations faites tout récemment dans les centres miniers, aux alentours d'usines aussi importantes que celles du Creusot et de Krupp, pour nier l'influence bienfaisante des socialistes sur l'esprit des capitalistes eux-mêmes. Rien ne développe le sentiment philantrophique chez les riches comme l'affichage public et incessant des misères endurées par le peuple!

Ce n'est certes pas à ceux que la naissance, la vocation et le hasard ont mis à l'abri des difficultés matérielles de l'existence, de reprocher au socialisme son matérialisme et de refuser aux humbles, en dehors du droit aux jouissances, le droit à la vie, à l'air pur, à l'hygiène, à la nourriture saine et à l'instruction solide. C'est pour ces droits-là, en faveur du Canadien-français, que le "Pays" lutte et luttera de toutes ses forces.

A Montréal, on parle trop souvent de créer de nouveaux boulevards luxueux, de transformer le Champ de Mars, et de mille autres embellissements. Occupons-nous donc un peu des faubourgs. Que l'ouvrier puisse s'y loger confortablement en famille à des prix raisonnables. En l'aidant ainsi à apprécier et aimer son foyer, nous l'amènerons insensiblement à la tempérance raisonnée, à la bonne conduite, à l'étude. Viendront alors l'enseignement obligatoire gratuit, les écoles techniques et celles du soir, les bibliothèques municipales et il se formera une génération d'ouvriers canadiens-français vigoureux, sobres et studieux, capables de jouer un rôle prépondérant dans l'histoire politique, scientifique et morale de notre Province de Québec.

Contentons-nous de considérer pour le moment le socialisme comme une puissante société de secours mutuel international et comme l'interprétation la plus fidèle de la parole divine: "Aimez-vous les uns les autres!"

CYPRIEN

—) x (—

Pierre tombale

La "Patrie" fait un mélancolique tableau de l'influence française au Parlement d'Ottawa:

"En 1880, les Canadiens-français étaient représentés par des sous-ministres, dans les Départements de l'Agriculture, des Travaux Publics, des Chemins de fer, du Secrétariat d'Etat et de la Milice. En 1900, ils ne l'étaient que dans les Départements des Travaux Publics et de la Milice.

...En 1911 et 1912, il n'y a qu'un seul sous-ministre canadien-français, celui du Département de la Marine de Guerre."

La "Patrie" ajoute que ce tableau est triste comme une pierre tombale.

Comment voulez-vous qu'il en soit autrement quand nos gens n'ont d'autres notions que celles d'être des fils soumis et obéissants?

—) o (—

Pour réussir, il faut avoir souci non de son opinion, mais de l'opinion des autres.

CH. EPHEYRE.

DE L'HYPOCRISIE

M. Hormidas Laporte interviewé le lendemain des élections municipales par la "Presse" a déclaré:

"M. L. A. Lavallé sera, je n'en doute pas, un maire idéal. Ayant siégé pendant longtemps au conseil municipal, dont il était l'un des esprits dirigeants, il connait à fond les aspirations et les besoins de notre ville; il saura sans doute présider avec toute la dignité et l'impartialité voulues aux délibérations du conseil".

M. Laporte voudra-t-il nous dire comment il se fait que lorsqu'il était président du Comité des Citoyens, il s'est opposé à la candidature du même M. Lavallée, l'un des esprits dirigeants de l'ancien conseil, qui alors connaissait aussi bien que maintenant les besoins et les aspirations de notre ville, dans le quartier Lafontaine et ce à deux reprises différentes.

Dans le temps, M. Laporte prétendait que M. Lavallée n'était pas digne d'être échevin et aujourd'hui, à peine un an plus tard, il déclare solennellement que M. Lavallée sera un maire idéal.

Mais, c'est de l'hypocrisie et de la fourberie. Et voilà les gens qui prétendent décerner des brevets de vertu de côté et d'autre.

Heureusement le peuple de Montréal a vu clair dans le jeu de toutes ces vieilles barbes.

—) o (—

SOYONS MOINS PEUREUX

La "Vérité" nous reproche la propagande que nous faisons en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire et elle s'offense particulièrement de l'argument que nous avons tiré des lois imposées par Garcia Moreno, dans la République de l'Equateur.

Voici, d'après la "Vérité", les raisons qui ont engagé Garcia Moreno à doter son pays de cette grande réforme:

"Au reste le peuple était trop pauvre pour payer l'instruction de ses enfants. Comment faire alors pour remplir les écoles?

"A tout prix, le Président nouveau voulait une génération instruite et capable d'être mêlée aux affaires publiques. Le seul moyen praticable était l'instruction obligatoire."

Mais on croirait lire le "Pays".

Nous n'avons jamais réclamé, pour les Canadiens-français autre chose que ce que Garcia Moreno voulait pour les gens de l'Equateur.

Comme lui, nous rêvons de régénérations instruites et capables, non seulement dans les affaires publiques, mais pouvant soutenir la lutte dans toutes les branches du savoir humain.

Non pas une lutte de préjugés, de haine, de fanatisme, de mensonge, comme celle dans laquelle se complaisent la "Croix", la "Vérité", et l'Action Sociale."

Mais une lutte d'émulation réveillant et stimulant les énergies, les talents, les aptitudes de chacun.

Nous voulons des écoles remplies d'élèves, des écoles progressives, hygiéniques, dirigées par un personnel compétent.

Nous souhaitons que les pouvoirs publics dans notre province donnent aux petits Canadiens-français cette instruction pratique qui fait la force des autres nationalités.

C'est dans l'instruction gratuite et obligatoire que réside les moyens de relèvement de notre race au Canada.

Soyons moins peureux, moins timides, moins veules, moins apathiques en face des réformes nécessaires.

MARIUS

Le Dr Lachapelle

Il y a des choses qui dépassent l'entendement de certaines gens. Ainsi le docteur Lachapelle n'a pas encore compris comment M. Wanklyn avait pu se décider à abandonner sa position, et son beau salaire de $7,500.00. Aussi, l'avouet-il ingénuement. Dans une entrevue, il a déclaré: "Je n'ai pas la moindre intention d'abandonner mon siège au bureau de contrôle."

Certes, nous serions fort surpris de voir M. Lachapelle abandonner ses $7,500.00, car M. Lachapelle est de ces gens qui prennent tout et qui ne lâchent rien.

—) o (—

Ils avaient raison

Une foule de gens ont prétendu que depuis deux ans, M. Wanklyn avait été à lui seul tout le bureau de contrôle.

M. Wanklyn semble vouloir leur donner raison, car, dans sa lettre de démission, il déclare que "le labeur et les ennuis inhérents aux fonctions de commissaire peuvent conduire à Saint-Jean-de-Dieu quiconque y persiste plus de deux ans, et qu'il est fatigué d'être l'"administrateur, l'ingénieur et le debater" universel d'une ville d'un demi million d'habitants."

Si ces paroles signifient quelque chose, dit un commentaire de la "Presse", elles signifient que M. Wanklyn avait conscience d'être à lui seul le bureau de contrôle et de supporter tout le poids de l'administration.

—) o (—

Arguments contondants

L'"Action Sociale" se moque du "Soleil" parce que ce journal a décidé de ne plus polémiquer avec elle, et nécessairement la vieille chipie en fait des gorges chaudes, elle croit avoir raison contre le "Soleil" sur toute la ligne.

Pas tant que cela, chère vieille; il ne faut même pas vous étonner de cette décision, car, un jour que dans une polémique avec le "Soleil" vous aviez eu le dessous, vous êtes arrivée avec l'argument contondant d'un mandement.

Aujourd'hui le "Soleil" se retire et tout le monde comprend pourquoi.

—) o (—

Excellent

Il est excellent, dans l'intérêt de la paix publique et du progrès national, que tous les citoyens d'une nation soient élevés dans l'esprit de la société où ils vivent.

Cette doctrine a été confirmée par Mgr Gaume dans l'acquiescement qui suit:

"Elever les enfants dans l'esprit de la société dont ils sont les fils et dont ils doivent être les continuateurs, telle est la première loi que le bon sens indique à chaque peuple."

PAS MURE

Pour élire un "castor"

Le "Nationaliste" faisait mine de se réjouir de l'élection de M. Blumenthal. Il aperçoit déjà un candidat juif contre M. Langlois dans la division Saint-Louis et s'imagine faire passer entre les deux, ce qu'il appelle un anti-maçon.

Cet anti-maçon, ce serait sans doute quelque malpropre mouchard comme Omer Héroux, où Millette, quelque visqueux personnage habitué à loucher aux trous de serrure, à écouter aux portes, à se cacher dans les cabinets d'aisance.

Le "Nationaliste" peut parler de franc-maçon à son aise, il a en vécu, il en vit encore. Son maître actuel, à Ottawa est M. Borden, un franc-maçon notoire.

Quant à M. Langlois, il se moque du machiavélisme de M. Héroux et de l'hypocrisie de ses séïdes.

Que le "Nationaliste" aille faire une campagne maçonni?ue dans Saint Louis aux prochaines élections, ça sera sa troisième. Celle-ci n'aura pas plus de succès que les deux autres.

Les électeurs de Saint-Louis ne sont pas des gens qu'on effarouche avec des mannequins.

Ils savent, d'ailleurs, ce que valent tous ces faux bonshommes, qui cachent, sous le couvert de la religion, leurs sordides appétits, leurs haines venimeuses, leur implacable intolérance, leur étroitesse d'esprit.

Que M. Héroux et ses compagnons d'escabeau en prennent leur parti; la division Saint-Louis n'est pas mûre pour élire un "castor".

TERRES A VENDRE

Capitalistes et Spéculateurs

Si vous désirez acheter des terres sur l'île de Montréal, consultez

Quatre terres à Rivière des Prairies, $350.00 l'arpent. Deux à Pointe au Tremble à moitié prix. Côte St. Miehel, moins que $600 l'arpent. Deux près Dorval.

Terres à Pointe Claire, Ste Geneviève et Senneville à prix raisonnables Aussi deux terres à St-Hubert, Chemin Chambly, une de 105 arpents, bâtisses, $9,000, l'autre 174 arpents, maison seule valant $4,000. Prix $17,500.

A St-Hyacinthe, sur bord rivière, 15 arpents de la ville, maison, stock, roulant, $9,000. Plusieurs autres près St-Hyacinthe, prix de $3,000 à $15,000, très avantageuses. Terre 250 arpents, trois milles du village, très bien bâtie, sucrerie 1800 vaisseaux, $11,000. Echangerait contre propriété ou commerse quelconque.

Village Belœil, 80 arpents, bâtisses, machines agricoles, etc., $8,000.

Si vous avez l'intention d'acheter une terre, consultez immédiatement

JOHNSON & DAGENAIS, 58, St-Jacques

PROPRIETES DEMANDEES

De l'argent sous 48 heures

Si vous voulez vods procurer de l'argent sous 48 heures, vendre un prix raisonnable votre propriété située dans une partie quelconque de Montréal, venez nous voir.

Nous représentons plusieurs successions importantes, dont chacune a au moins $200,000 à investir sur des propriétés immobilières à Montréal. L'affaire sera conclue en un tour de main.

JOHNSON & DAGENAIS, 58, St-Jacques

TELEPHONE MAIN 1404.

La Cie Brodeur

Trois magasins de détail

327 RUE St. LAURENT
533 Ste CATHERINE EST
1827 Ste CATHERINE EST

vous offre à des prix exceptionnels de bon marché tout ce dont vous avez besoin en fait de

Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Bronzes, Marbres, Articles de fantaisie et utiles pour la maison.

Bureaux et Magasins de Gros :

86, RUE ST-PIERRE, Montreal

LE "PAYS"

Bureaux 55 St-François-Xavier
Téléphones :
Rédaction . . . . Main 6765
Administration . . . Main 3557
Prière d'adresser toutes correspondances comme suit :
"LE PAYS",
Nouvelle Boîte 2020.
Montréal

ABONNEMENTS

Au Canada—1 an $1.00
Au Canada—six mois 50
Aux Etats-Unis—1 an . . . $1.50
Aux Etats-Unis—six mois . . .75

Club Canadien

L'assemblée annuelle du Club Canadien aura lieu lundi soir.

—) o (—

Club Saint-Denis

L'assemblée annuelle du Club St-Denis a lieu, ce soir, 10 février.

—) o (—

UNION BELGE

Il y aura grand bal masqué à l'Auditorium samedi prochain sous les auspices de l'Union Belge.

—) o (—

M. Roberts

Certains journaux ont suggéré le nom de M. Roberts comme candidat à la succession de M. Wanklyn.

En voilà un qui en prendrait une dégringolade!

—) o (—

Pas de variation

Un moine de Varsovie vient d'être accusé de vol et d'assassinat.

L'"Action Sociale" est priée de ne pas faire trop de flachonnes variations sur ce thème.

—) o (—

Au moins un

Un employé de la Commission du Port s'est fait tué au commencement de la semaine.

En voilà toujours un que M. Elie Geoffrion n'aura pas la peine de destituer.

—) o (—

Parti de réformes

L'hon. M. Lemieux disait l'autre jour devant la Jeunesse Libérale que le parti libéral est le parti de toutes les réformes.

La réforme du Sénat, par exemple.

—) o (—

Uniformité

Un journal castor disait ces jours derniers que "les routes améliorées n'auront de valeur réelle qu'à la condition d'être... uniformes".

Pour les routes, va !

Mais pour les livres d'école, nut c'est une mesure maçonnique.

—) o (—

Depuis . . . .

L'"Action Sociale" voudrait bien faire croire qu'elle n'est pas un organe de parti.

C'est sans doute pour mieux afficher son indépendance qu'elle ne parle plus de la question des écoles du Manitoba depuis que son ami Sam Hughes est au pouvoir.

—) o (—

Montalembert

Certains chefs libéraux se plaisent souvent à trouver en Montalembert un modèle de libéralisme.

Louis Veuillot n'a jamais cru au libéralisme de cet ancien pair de France : "M. de Montalembert se croit libéral, il est simplement orateur".

—) o (—

Plus catholique que le pape

La "Vérité" dénonce la gtatuité scolaire.

Notre confrère répudie ainsi ouvertement le vote donné par les évêques en faveur de cette réforme à la dernière séance du conseil de l'instruction publique.

C'est le cas de dire que nos petits Tardivel veulent paraître plus catholiques que le pape.

—) • (—

Un scandale

Un orateur libéral accusait l'autre jour, devant la Jeunesse Libérale, les vingt-deux députés Canadiens-français d'avoir donné le SCANDALE d'une révolte.

Le fait est que ce ne sont pas les députés libéraux chez qui certains de nos chefs avaient développé à un haut point l'esprit moutonnier qui auraient donné ce scandale-là.

Mais aussi nous sommes dans l'opposition.

—) o (—

CONFERENCE

SOUS LES AUSPICES DU PARTI SOCIALISTE.

Madame Larocque fera une conférence, à 3 hrs, cette après-midi, coin des rues Sainte-Elizabeth et Sainte-Catherine.

Sujet : L'Enfant.

La contradiction est admise.

Les dames sont spécialement invitées.

L De LIMBOURG
DE PARIS
Pédicure Spécialiste



Traitement garanti des cors, oignons, ongles incarnés, pieds plats, transpiration des pieds, massage.

Marque déposée
297 rue St-Denis Phone Est 2109

"Pourquoi je suis socialiste"

Le requisitoire d'un brave ouvrier contre les misères et les privations qu'il lui faut subir

LE LUXE VOISINE LA GENE—LA VIE COUTE CHER—LES LIVRES ET LES VIVRES AUSSI

M. le Directeur du "Pays",

Voulez-vous me donner une colonne ou deux dans votre journal, pour défendre mes opinions et mes camarades.

Au cours d'une discussion, l'autre soir, j'ai appris que l'"Action Sociale" de Québec accusait le socialisme d'être une entreprise contre la Religion et contre le Capital.

Or, je suis un ouvrier socialiste, mais mon socialisme n'a rien d'anti-religieux ni d'anti-social. Et la presque totalité des socialistes à Montréal pense comme moi.

Pourquoi suis-je socialiste ? Je vais vous le dire. Parce que la société actuelle ne m'a pas donné l'instruction, parce qu'elle reste indifférente à mes misères, parce qu'elle me laisse crever de privations dans un taudis, moi et les miens, parce qu'elle n'a d'égards et de cœur que pour les puissants, les riches, les privilégiés.

Je suis père de neuf enfants, je gagne péniblement dix piastres par semaine. J'habite dans le faubourg Québec une maison étroite, triste, froide, où nous ne pouvons pas pratiquer les lois de l'hygiène, ou nous grelottons souvent dans une atmosphère malsaine. Nous sommes trop dans ce petit réduit.

Je suis socialiste parce que je vois trop d'opulence à côté de trop de pauvreté, trop de luxe à côté de trop de gêne.

On nous enseigne la résignation, la soumission, l'inertie. Nous peinons toute notre vie, nous élevons de nombreuses familles, nous n'avons que du pain noir et nous finissons par aller au cimetière sans avoir jamais eu un rayon de soleil, un bon repas, un bon lit, une minute de joie.

Je suis socialiste, parce que je me sais exploité. Je gagne dix piastres par semaine, d'autres en gagnent onze et douze, quelques-uns neuf seulement, mais notre patron est devenu millionnaire en onze années.

Nous autres, nos femmes, nos petits enfants, nous nous serrons le ventre, nous ne mangeons pas à notre faim, nous ne chauffons pas toujours notre poêle pour ménager le charbon, nous achetons de la mauvaise viande chez le boucher parce que nous n'avons pas les moyens d'en acheter de la bonne, nous souffrons. Et c'est de notre souffrance, de nos privations, de notre dur travail que d'autres s'enrichissent.

Avez-vous déjà visité le taudis d'un pauvre homme. Le soir, il veille à la lampe baissée ou dans l'obscurité pour économiser le pétrole. Mais là-bas sur le flanc de la montagne, là-bas sur le Beaver Hall, comme on disait autrefois, là-bas dans Westmount, on s'éclaire aux ampoules électriques, on vit dans des palais, on paraît heureux, on connait les joies de vivre.

Hier, j'ai reçu mon compte de loyer. Il me mange une semaine et quart de travail. L'autre jour, m'arrivait le compte de mon médecin. La note était raisonnable. Il a soigné ma pauvre femme et trois de mes enfants. Mais ce compte dévore quand même deux autres semaines de mon salaire. L'été dernier, j'ai perdu un bébé. J'ai dû le laisser enterrer dans la fosse commune, je n'avais pas le sou pour m'acheter un terrain. En passant, pourriez-vous me dire pourquoi ça coûte si cher les terrains au cimetière. On nous exploite vivants, pourquoi nous exploite-t-on morts ?

Au mois de septembre dernier, trois de mes enfants sont entrés à l'école. Ça m'a coûté $7.35 de livres, d'ardoises, de crayons, etc. A-t-on jamais vu écraser le pauvre monde comme ça ? On nous saigne même pour donner à nos enfants une instruction insignifiante.

Pourquoi Sir Lomer Gouin nous laisse-t-il ainsi carotter pour ceux qui font ou vendent des livres ? Quand il n'était pas premier ministre et qu'il n'était pas riche, je l'ai entendu, une fois, promettre aux ouvriers l'uniformité des livres. C'était en 1898, je crois. Mais il n'a pas tenu parole. Il a accaparé les honneurs, la fortune ; nous, nous sommes restés avec notre misère. Les livres de classe coûtent cher. La viande coûte cher, les loyers sont élevés, le coûte cher, les loques sont chères, le lait et le pain se paient argent comptant, et vous ne savez pas, durant cet hiver rigoureux, combien il est difficile pour nous d'avoir du charbon à crédit.

Je suis socialiste parce que je suis fatigué de souffrir pour fournir des jouissances aux autres.

Je suis socialiste, parce que je veux ma part d'air, de soleil, de liberté et d'instruction. Pourquoi nous tient-on dans l'ignorance, nous les ouvriers ? C'est parce que les ignorants sont plus faciles à mener, à exploiter et à "emplir" que ne le sont les gens qui pensent par eux-mêmes et obéissent à leur raison ou à leur conscience.

Je suis socialiste parce que je sens en moi des révoltes contre la mentalité des gens qui me gouvernent, soit à l'hôtel de ville, soit au parlement.

Songez donc, le conseil municipal veut dépenser des millions pour créer un boulevard d'un bout de l'île à l'autre, pour embellir le Champ de Mars, pour faire des jardins fleuris, dans le quartier des milliardaires, pour percer la côte St-Lambert, etc. On veut épater les étrangers qui viendront à Montréal.

Mais, on ne voudrait pas dépenser un sou pour fonder des habitations ouvrières, comme cela se pratique en Europe ; pour supprimer les fosses d'aisances qui empestent l'été dans le voisinage de mon réduit ; pour créer des parcs dans les quartiers populeux, pour fonder des écoles en plein air pour les enfants des ouvriers ; on n'oserait pas obliger les propriétaires à pourvoir leurs maisons de bains.

On nous fait payer jusqu'à l'eau et quand nous n'avons pas d'argent pour payer, on nous enlève nos droits de citoyen.

Je suis socialiste et tous les ouvriers devraient être socialistes, s'ils avaient la force de penser.

Nous avons si peu d'instruction. Le petit bagage que j'ai, je le dois à une école du soir de Mercier et à un vieux professeur qui s'est intéressé gratuitement à moi.

Le socialisme, c'est la mise en faisceau des faiblesses prolétaires pour en faire une force. C'est l'union des métiers, l'organisation des travailleurs dans le but de régler l'effort de tous vers plus de bien-être, vers plus de liberté et d'aisance, vers un meilleur avenir pour leur famille.

Ce n'est pas une question de religion ; c'est une question de pain.

Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de justice.

Je suis fatigué de marcher en rang, de faire le mouton, d'être fils soumis et obéissant, de me faire tondre, de crever de faim.

Mon curé prêche de temps en temps la réhabilitation du travail et se penche avec sincérité, avec commisération sur nos misères. Nos députés et nos échevins nous inondent de leur amour, de leurs promesses et de leurs mensonges.

Mais tout cela n'améliore pas notre sort.

Je veux de l'instruction pour mes enfants.

Je veux qu'ils n'aient pas à endurer tout ce que j'ai souffert.

Je veux qu'ils puissent lire des livres afin qu'ils se servent de leur cerveau.

Je veux plus d'humanité dans la vie.

Je veux que les ouvriers s'unissent, s'entendent et s'affirment pour se faire respecter.

Au nom de qui et au nom de quoi nous a-t-on si longtemps exploités.

Va-t-on prétendre qu'il y a dans mes plaintes, dans mes rancœurs, dans mes révoltes, une attaque contre la religion ? Assurément, non.

C'est pour exploiter les préjugés stupides et l'ignorance des vieilles femmes que l'on nous représente comme des ennemis de l'Eglise.

Je suis un catholique pratiquant, mais je ne connais pas de dogme qui m'oblige à crever de misère, et à endurer sans réclamer.

Mathias N. PORTELANCE,
Menuisier.

Montréal, 6 février.



—Me v'la dans une position bien embarrassante ! Diable, comment en sortir ?

IL FAUT SAVOIR L'ANGLAIS

Tel est le conseil que donne l'Hon. Rodolphe Lemieux a la Jeunesse Libérale

C'est aux directeurs de nos colleges qu'il faudrait faire comprendre l'importance des deux langues

A la Jeunesse Libérale, l'hon. M. Lemieux a conseillé fortement, la semaine dernière d'apprendre l'anglais et il a insisté sur la nécessité absolue de connaître les deux langues si nos jeunes gens veulent arriver à quelque chose dans ce pays.

L'ancien ministre des postes ne pouvait donner à la jeunesse canadienne-française un meilleur conseil. La plupart des jeunes gens qui sortent de nos collèges ignorent complètement l'anglais et c'est un grand tort: tous devrait le parler, l'écrire et le traduire correctement.

Il faut avouer toutefois que ce n'est pas leur faute à ces messieurs si au sortir de huit ans de collège, ils ignorent la langue qui domine dans ce pays ; c'est pourquoi nous aurions préféré voir M. Lemieux prêcher cette réforme devant ceux qui sont responsables de cet état de choses. Aujourd'hui dans les choses de l'éducation, il n'y a que la voix du "Pays" qui arrive en échos affaiblis jusqu'au seuil des collèges pour réclamer des réformes, et l'on nous a rendus si suspects par une campagne de dénigrement systématique de la part de certaines feuilles cagotes, que les directeurs de ces institutions peuvent croire que c'est une infime minorité qui demande ; ils n'ont pas l'air de se rendre compte que l'ignorance de l'anglais chez un jeune homme qui se destine au Barreau, à la Médecine, ou au commerce est un grand défaut, un "draw-back" sérieux. Si, par exemple, des hommes haut placés comme l'hon. M. Lemieux, comme Sir Wilfrid Laurier, comme Sir Lomer Gouin se plaignaient de ce défaut de l'instruction qui se donne dans nos collèges, si les journaux se décidaient à faire une petite campagne, nous croyons que les programmes seraient vite changés et que l'anglais serait enseigné dans les collèges de façon pratique. Il ne faut pas croire que la traduction et l'explication de Longfellow, de Shakespeare ou de Tennyson de la même façon qu'on explique et traduit les auteurs latins Horace, Virgile, etc., comme on le fait aujourd'hui soient quelque chose de pratique ou même de profitable.

Ce qu'il faudrait dans nos collèges, c'est une réforme complète de cet enseignement.

Ainsi pour l'Anglais ce ne sont pas les divisions du cours classique qui devraient compter, ou devrait faire de nouvelles classes, car il arrive très fréquemment qu'un élève d'éléments latins sait et parle bien l'anglais tandis qu'un élève en rhétorique l'ignore complètement. Pourtant au collège, et il y en d'autres qui n'en qui suit le cours supérieur tandis que l'autre n'en est qu'aux lettres. C'est absurde.

Dans une même classe, de sixième, de cinquième ou de quatrième, il y a quelques élèves qui ont eu l'occasion d'apprendre l'anglais avant d'aller au collège, et il y en a d'autre qui n'en ont jamais entendu un traitre mot. Or quelle sorte de classe voulez-vous que fasse un professeur d'anglais à de tels élèves ?

Nous croyons qu'il faudrait remanier complètement l'enseignement de l'anglais ou mieux le créer de toutes pièces. Tout le monde s'accorde à dire la nécessité des deux langues et l'on entend journellement des hommes de valeur donner ce conseil aux jeunes: apprenez l'anglais.

Personne n'ose cependant, frapper le mal à la racine.

Le "Pays" n'hésite pas à déclarer que toute la faute en est à nos collèges classiques.

Jean BRISSON

L'uniformité des livres

Mesure bienfaisante dans le diocèse de Cincinnati

Réforme maçonnique dans la province de Québec

En 1908 avait lieu à Cincinnati, la réunion annuelle de la Catholic Educational Convention. Les délibérations furent présidées par le Très Rév D. J. O'Connell et l'archévêque Moeller prit la parole à la première séance pour dire aux conventionnels tout l'intérêt qu'il attachait aux questions d'éducation et pour bénir leurs travaux.

Les principaux porte-paroles à cette convention furent le Très Rév. M. Paré, Rév. M. T. E. Shields, professeurs à l'Université Catholique, ainsi que le Dr John E. Grieve.

Le fait saillant de ce congrès catholique fut une résolution adoptée par tous les instituteurs présents, réclamant L'UNIFORMITE DES LIVRES DANS TOUTES LES ECOLES PAROISSIALES DU DIOCESE.

Ni Mgr Moeller, ni les abbés O'Connell, Paré et Shields n'ont protesté contre cette résolution. Ils y donnèrent même leur adhésion.

Voilà qui devrait faire réfléchir nos compatriotes.

Dans la province deQuébec, tous ceux qui préconisent l'uniformité des livres sont dénoncés comme des révolutionnaires. des francs-maçons, des athées. La réforme elle-même est jugée maçonnique et satanique.

Des hommes comme feu M. Chauveau, et feu M. Gédéon Ouimet furent outragés par la "Vérité," qui les représenta comme des agents des loges parce qu'ils sollicitaient l'uniformité des livres.

Mais qui nous dira pourquoi cette mesure serait si bienfaisante dans le diocèse de Cincinnati et si malfaisante dans les diocèses de la province de Québec ?

Peu habituée à la pratique de la liberté, plutôt entraînée à la soumission, notre population est trop timide pour réclamer impérieusement une réforme qu'elle sait nécessaire.

Et des journaux comme l' "Action Sociale," comme la "Vérité," et la "Croix," vivant de l'ignorance et des passions des mœurs, aveuglent celles-ci de préjugés, agitent l'épouvantail maçonnique auprès des illétrés et cherchent à faire croire au public naïf et crédule que si nous avons l'uniformité des livres, les clochers d'église vont culbuter, les presbytères seront saccagés et les prêtres exilés.

Les Canadiens-français vont-ils se laisser duper longtemps par ces marchands de religion ?

Que ne se lèvent-ils en masse dans les faubourgs et dans les campagnes pour affirmer leur droit et leur force, pour prendre le gouvernement à la gorge et lui intimer qu'il lui faut faire cesser l'exploitation des classes pauvres par l'industrie du livre ?

VINDICATOR.

Les professions encombrées

En France, on y remedie en exigeant plus d'etudes des candidats

Au Canada, on leur demande plus d'argent

Dans le dernier numéro de la "Clinique", le docteur François de Martigny explique avec beaucoup de clarté le nouveau régime des études médicales en France.

Elles dureront maintenant au moins six ans et même huit ou neuf ans.

"Avec les études actuelles, dit M. de Martigny, le docteur en médecine français, sera le plus "calé" de tous ses similaires, car il ne lui sera plus possible de passer des examens d'après les livres..... il lui faudra forcément faire des travaux de laboratoire pendant trois ans et suivre les cours cliniques des hôpitaux pendant quatre ans.

"C'est lourd, c'est dur aussi, d'autant plus que l'on sait que les examens en France, ne sont pas une simple formalité et que la rigueur de certains professeurs est légendaire..... mais l'encombrement de la profession médicale exigeait cette mesure de protection et cette mesure de progrès pour le bon renom du diplôme de médecine français qui est et qui restera, malgré l opinion de certain esprit chagrin et anti-français, le premier du monde".

Ce que j'en veux signaler, c'est simplement ceci : Pour parer à l'encombrement de la profession, on ne la rend accessible qu'aux sujets de premier ordre. Il n'est pas question d'argent, mais de savoir.

Pourquoi le Barreau de Montréal qui cherche depuis des années à enrayer l'encombrement dont souffre la profession d'avocat ne se modèle-t-il pas sur cela ? La seule façon de rarefier les candidats à l'étude et à la pratique du droit, ça été jusqu'ici d'en éloigner les pauvres gens.

C'est avec de l'argent quoi ! qu'on s'ouvre les portes du Barreau. C'est une honte !

La seule façon d'agir, digne de cette belle profession, c'est de renvoyer impitoyablement les candidats de troisième ordre. Rendez les études plus sérieuses, plus longues, faites passer des examens difficiles, qui demandent de l'étude et de la préparation, refusez d'admettre les cancres et les paresseux, très bien, mais de grâce, ne vous abaissez à vendre à l'enchère l'accès de la profession d'avocat.

Vous vous êtes plaints, MM. du Barreau, en juillet dernier de ce que les candidats ignoraient l'orthographe et le langage juridique, mais il fallait être impitoyables, pour ces jeunes gens, et ne pas tolérer que des avocats français ne sachent pas leur langue.

Ce sont ces candidats-là qui encombrent notre profession bien plus que ces autres jeunes gens qui n'ont pas les $320 requis, mais qui savent et qui étudient.

Richesses Tropicales

Culture de la Banane

Un Père Oblat, revenant du Mexique, (Etat de Vera-Cruz) a séjourné chez un propriétaire de Bananerie qui, en cinq ans, sur un terrain de 250 âcres a réalisé un bénéfice net de $374,000.00, soit $300.00 par âcre et par an.

"El Sandoval Association"

possède 1500 âcres, qui quand ils seront en plein rendement doivent donner un profit de $450,000.00.
ou 90 pour cent du capital souscrit.
Pour renseignements concernant cet avantageux placement, s'adresser à

JOSEPH DCHERTOGH,
97 Rue St-Jacques. Chambre 48.
MONTREAL.
Téléphone Main 4567.

CERCLE ALPHA OMEGA

La prochaine causerie organisée sous les auspices de cette association aura lieu lundi, 19 courant, à 8 h. précises du soir, 256 rue Lagauchetière-Est.

M. A. Etienne, développera la thèse suivante :

De l'autorité. Ses origines et son rôle dans la société.

LE SECRETAIRE.

Avis important : — Tous les membres sont priés de se mettre en règle en vue de la prochaine assemblée générale annuelle.

—) o (—

L'HON M. DEVLIN

Ne sera pas candidat a Nicolet

(Spécial au "Pays")

Nicolet, 9 février.—Vous pouvez annoncer que l'hon. M. Devlin ne sera pas candidat dans le comté de Nicolet aux prochaines élections provinciales.

M. Devlin estime que sa qualité de ministre de la colonisation lui impose le devoir de se présenter dans) un comté de colonisation. Il sera très probablement candidat dans le nouveau comté de Labelle.

C'est M. le Dr Turcotte, ancien député au parlement fédéral, ou M. Héon qui sera le porte-drapeau des libéraux dans la prochaine lutte.

Matériel de Briqueterie

A VENDRE

Le matériel de briqueterie suivant en parfait état de fonctionnement est offert en vente à prix raisonnable:

4 machines à brique de terre, mues par électricité ou par chevaux ; 6 brouettes à trempage ; 10 brouettes à sable ; 16 brouettes se renversant ; 80,000 palettes en bois, 34-10-1½ pouces ; 32 brouettes à brique sèche ; 100 portes en fonte pour fours ; 100 portes en tôle pour fours ; 1 grattoir de terre ; 190 trucks 6-8-2-10, mesure 2-2, et rails pour sécheur ; 1 rouleau ; 2 grattoirs à neige ; 1 machine 1 tuiles ; 1 éventail, 2 concasseurs d'argile ; 150 boyaux d'arrosage en canevas de 3 pouces ; 1 extincteur Babcock ; 14 sleighs à bascule ; 15 sleighs-boites ; 14 tombereaux à essieu en fer ; 5 tombereaux à essieu en bois ; 2 coupe-foin mus par force motrice ; rateaux et crochets pour fourneau ; 11 palonniers et traits ; 5 charrettes à bois à bascule ; 2 charrettes à eau ; 1 truck bas ; 1 long truck.

On pourra voir et examiner ce qui précède et obtenir tous les renseignements et prix en s'adressant à 706 rue Fullum, Montréal.

5—6.

A propos d'illettrés

Combien y en a t-il au Portugal? Une canaillerie de la "Verite"

Nous avons dit maintes et maintes fois que le Portugal, pays monarchique jusqu'à ces derniers temps, est le pays le plus arriéré de l'Europe, et nous avons donné des faits. Ainsi nous avons osé dire qu'il y avait en Portugal quatre millions d'illettrés.

Ce sont choses que la "Vérité" n'aime pas entendre, et elle nous décoche dans son dernier numéro le trait suivant :

"Quatre millions, c'est un beau chiffre. Seulement rien n'empêche que le "Pays" l'ait inventé. Il a toutes les audaces, ce drôle-là.

"Le "Pays" peut donc nous laisser tranquilles avec ses quatre millions d'illettrés portugais. Il ne sait pas s'il y en a quatre, trois ou deux. Et avec le toupet qui le caractérise, il s'imagine nous faire accepter les chiffres qui lui passent par la tête ou que lui donnent des Frères ... qui les inventent de toutes pièces".

C'est peut-être ce qui se passe à la "Vérité", mais le "Pays" ne donne aucun chiffre dont il ne soit sûr.

Et quant aux statistiques du Portugal nous en pouvons donner bien d'autres ou préciser davantage. Ainsi le recensement de 1900 donne une population de 5,423,132 habitants au Portugal et de ce chiffre 75.1 pour cent (sans compter les enfants au-dessous de six ans) ne savent ni lire ni écrire.

Que la "Vérité" fasse le calcul et elle trouvera plus de quatre millions d'illettrés au Portugal.

D'où viennent ces chiffres ? Du "Statesman Year Book", 1909 sous la rubrique Portugal, page 1110, publié à Londres par MM. J. Scott Kettie et I. P. A. Renwick.

Nous y renvoyons la "Vérité" qui croit que tous les gens mentent aussi effrontément qu'elle et faussent des chiffres et des statistiques pour faciliter la preuve de leurs avancés.

—) o (—

PARC SOHMER

DIMANCHE 11 FEVRIER, 3 et 8 p.m
Attractions suivantes:
NOVELLI TRIO, forts chanteurs d'opéra.
THE LAUNDERS (homme et femme), acrobates et équilibristes.
EMILE & PAUL, fameux jongleurs, avec boulets de canon, etc.
WODD'S TRIO, grande nouveauté musicale.
LE BOEUF BROS, dans leur spécialité de danses à l'envers sur piédestal.
JOSEPHINE CLAIRMONT, chant, avec changement de costumes.
La musique du Parc, sous la direction du Prof. J. J. Goulet, dans un répertoire varié et choisi.

—) • (—

BUREAUX A LOUER

DANS L'EDIFICE BOYER

à l'angle de la Place Royale et de la rue des Commissaires. Les bureaux actuellement occupés par le Département de la Marine et des Pêcheries.

S'adresser à

P. AMOS, CHAMBRE 4

Cie des Automobiles Francaises, Limitee

Phone Up 3205. 29, Avenue McGill College

Seuls agents des célèbres Marques Françaises

BERLIET de Lyon,

GREGOIRE de Paris.

CARNET D'UN IGNORANT

Moi, je constate avec une épouvante évidemment très mal dissimulée, comme mes amis de l'"Action Sociale", que la démocratie fait, chaque jour davantage des progrès effrayants dans le monde entier. Si je n'avais la crainte de parodier Bossuet, en le plagiant un tant soit peu —car, moi, je suis d'une délicatesse qui n'a d'égale que celle de l'abbé Perrier en face des œuvres de Garneau—je tonnerais les mots classiques : "La noblesse se meurt, la noblesse est morte !" Pour peu que cela continue, avant longtemps nous assisterons, témoins muets d'une indicible angoisse, à la disparition totale de cette chose de plus en plus rare que l'on nomme, avec ostentation, la noblesse. Comme un flot grondant auquel rien ne peut résister (c'est comme ça que l'on nous faisait écrire, au collège), la démocratie avance ; elle repousse au loin ces glorieux vestiges d'une époque qui n'est plus. Et bientôt, pour revoir un échantillon de la caste noble dans toute sa morgue et sa fierté, il faudra se rendre chez les peuplades noires du centre de l'Afrique, ou sur les plateaux inabordables du neigeux Thibet.

C'est navrant !

Et que deviendra la civilisation, je me le demande, quand la démocratie aura tout envahi, qu'il n'y aura plus de distinctions aristocratiques, et que, seules, les facultés morales et intellectuelles désigneront le rang auquel pourra prétendre un individu ? Que deviendra l'humanité, je me le demande, quand les noms ne traduiront plus la noblesse de ceux qui les portent et que ceux-ci, bon gré, mal gré, devront se mettre péniblement à l'œuvre pour acquérir et conserver la noblesse du caractère, celle du nom ne comptant plus ? Oui, que deviendrons-nous, *nous tous qui nous flattons*—et qui le proclamons bien haut ! — de ce que le sang qui colore nos joues, coulait vermeil et luisant
lait vermeil et bouillant, il y a des centaines d'années, dans les veines de glorieux courtisans qui, en récompense de hauts faits (le plus souvent par intrigues et par flatteries) ont obtenu de leur roi de placer devant leur nom cette particule que nous portons aujourd'hui comme un panache ?

Réagissons, pendant qu'il en est temps encore. Ne désespérons pas. Le but à atteindre vaut bien la peine que nous luttions. A force de regretter le moyen-âge et les temps aristocratiques qui ont précédé l'infernale Révolution, à force de démontrer la piété, la grandeur et la moralité de ces époques bénies entre toutes les époques, l'"Action Sociale" et la "Vérité" finiront peut-être par faire retourner les Canadiens-Français à trois cents ans en arrière. Unissons nos efforts aux efforts de ces pieux journaux, et combattons de toutes nos forces le flot envahisseur de la démocratie. Nous avons tout à y gagner. Les moyens de lutte ne manquent pas ; mais je crois que le plus simple, et, en même temps, le plus efficace, celui que je préconise entre tous, est bien celui que je vais ici même vous indiquer en quelques mots. Il n'est pas précisément nouveau, puisque un certain nombre de mes amis ont déjà, depuis quelque temps, commencé à le mettre en pratique.

Ecoutez bien.

Nul d'entre nous n'ignore que la vraie noblesse repose bien plus dans l'orthographe du nom que dans la grandeur du caractère. En un mot, c'est le nom qui fait la noblesse, non les vertus. Et c'est fort heureux ! Car les vertus, tout le monde peut prétendre à leur acquisition, tandis que le nom, c'est une question de hasard qu'il n'est vraiment pas facile à qui que ce soit de contrôler. Soyez bon, généreux, philanthrope à l'excès, soyez un artiste de génie, un savant illustre, un apôtre d'un zèle incomparable, un bienfaiteur de l'humanité, soyez même tout cela à la fois, il est bien évident que vous n'êtes encore rien, si votre nom n'est pas susceptible de se décomposer de manière à ce qu'il en sorte une simple particule, phare mystérieux qui jette une immense lueur sur toute votre personne.

Puisque la noblesse repose tout entière dans le nom et puisque, sans le nom noble, point de salut, appliquons-nous donc à faire revivre, dans toute sa plénitude, la noblesse inhérente au nom que nous portons. C'est là—vous l'avez d'ailleurs deviné aisément—le moyen que je recommande avant tout autre, pour empêcher la démocratie de faire, dans notre population paisible et partriarcale, les ravages qu'elle a faits dans les pays étrangers. Et, surtout, n'allez pas croire que c'est le privilège d'un très petit nombre : tous, nous y pouvons quelque chose. A ce jeu, les de Martigny, les de Montigny, les de Grandpré, les de Boucherville, et autees, n'ont sûrement qu'un mince mérite, puisqu'ils orthographient leurs noms comme les orthographiaient leurs pères. Mais à nous, notre mérite sera autrement grand et manifeste, car il nous faudra tout d'abord briser avec l'usage, mépriser la manière de signer de nos pères, et nous élever bien loin au-dessus de leur naïve et admirable simplicité.

C'est un fait notoire, n'est-ce pas ? —nous l'avons appris au collège et ceux qui prétendent le contraire sont des êtres abjects—que nous sommes en grande majorité les descendants de familles glanées parmi la plus pure noblesse de France et de Navarre, émigrées "sur les bords du majestueux St-Laurent" à la suite de quelque cataclysme dont je laisse à Sulte et à Decelles le soin de retracer la cause. Nos ancêtres, tout à la grandeur de la tâche qu'ils avaient entreprise de créer, en Amérique, une patrie selon leur cœur et selon leur rêve, commirent la faute très grave de négliger la particule de leurs noms ; privée des deux rosées bienfaisantes (la vanité et la médiocrité) qui lui sont indispensables pour rester verte, cette pauvre particule finit par s'étioler terriblement, et même, dans beaucoup de cas, par totalement s'atrophier.

A nous de la ressusciter.

Pour y arriver, il ne s'agit, bien souvent, que de modifier l'orthographe du nom. Si la particule n'est plus sensible, c'est que la majuscule qui doit la suivre n'a pas su conserver sa dignité et est déchue au rang d'une simple minuscule. Que ceux-là donc, dont le nom commence par "le" "la", "les", "du" ou "des", réagissent sans tarder contre une mauvaise épellation séculaire. De la sorte, les Leblanc, les Leduc, les Lemay, les Lesage, etc., deviendront des le Blanc, des le Duc, des le May, des le Sage, etc.; les Lapalme, les Labrosse, les Laviolette, les Lafontaine, etc., deviendront des la Palme, des la Brosse, des la Violette, des la Fontaine, etc ; les Desjardins, les Desrochers, les Decelles, etc., deviendront évidemment des des Jardins, des des Rochers, des de Celles, etc ; les Dubreuil, les Duverger, les Duvert, etc., Verger, des du Vert, etc.

Remarquez bien comme, parfois, un changement d'orthographe est d'un effet superbe ! L'introduction, au bon endroit, d'une lettre bâtarde, une "s" un "t", un "y", vous vieillit le nom de plusieurs siècles ou vous lui donne un lustre extraordinaire. Ainsi, Lemaitre, Lévêque, Dumas, Dupuis, Dugas, Délile, c'est terne, c'est roturier, ça manque de cachet ; mais quel air de noble vétusté ou quel beau panache aristocratique, si vous écrivez le Maistre, l'Evesque, du Mast, du Puy, du Gast, de l'Isle !

Ce qui est de fort bon ton, aussi, et qui dénote une ingéniosité remarquable et une rare connaissance de la science généalogique, c'est de trouver un préfixe ou un suffixe qui, fiché à son nom, en rehausse singulièrement l'éclat, la beauté et la majesté. Ainsi un Duplessis, un Narbonne peuvent très bien, en rétablissant leur particule, devenir un du Plessis, un de Narbonne ; mais quelle majestueuse grandeur si, l'un, par un préfixe savamment ajouté, devient un le Noblet-du-Plessis, et l'autre, par un suffixe, audacieusement trouvé, devient un de Narbonne-Laval !

Laissez-moi donc m'épater un moment !

Pour un certain nombre de noms, il serait bon, il est même de toute nécessité, de faire la résurrection de la particule, depuis trop longtemps morte et enterrée. Il est évident que les Beaubien, les Beaulieu, les Bouthillier, les Bodillon, les Carmel, les Lauzon, les Varennes, et j'en passe combien ! étaient affublés jadis de la bienheureuse particule. Pas de fausse modestie : suivons en cela l'exemple de quelques-uns des nôtres et reprenons la possession de ce qui nous revient de droit.

A ceux-là dont le nom semble ne contenir la moindre trace de noblesse, je conseille de chercher attentivement ; par étymologie, ou autrement, ils arriveront certainement à retrouver la particule. Un exemple : Il y a une foule de gens qui s'appellent Dragon, Drouin, ou Drolet ; ces noms sont la mauvaise épellation de d'Aragon, de Rouen ou du Rollet. Comme n'importe qui, vous êtes donc de famille noble, vous qui perdez l'un ou l'autre de ces noms. A vous d'agir !

La noblesse peut, en certain cas, s'exprimer autrement que par la particule ; c'est lorsque le nom est susceptible de se démembrer en plusieurs mots. Ainsi, il est évident que Tranchemontagne, Brindamour, Sanscartier, Bellerose, etc., sont de source roturière, tandis qu'au contraire Tranche-Montagne, Brin d'Amour, Sans-Cartier, Belle-Rose, etc., sont d'extraction noble. Et même, je suis porté à croire avec les gens les mieux informés, que la noblesse est d'autant plus grande, que le nom est susceptible de nombreux démembrements. Ce qui fait qu'aux yeux de tous, les Va-de-Bon-Cœur, les Tonne-en-Cour, sont beaucoup plus aristocrates que les Pin-Chaud et les Gad-Bois !

J'admets qu'il y a des noms absolument récalcitrants à toute décomposition héraldique. Retournez-les comme vous voudrez, vous n'y trouverez ni particule, ni préfixe, ni suffixe et vous n'y pourrez faire sérieusement aucun démembrement. A quoi pouvez-vous prétendre, en effet, si vous vous appelez Charbonneau, Galipeau, Chicoine, Cauchon, Corriveau, Sauvageau etc. Je n'ai alors qu'un conseil à donner : révoltez-vous contre vos ancêtres, et, par un acte de la législature, obtenez de troquer votre nom —ce nom, je le sais bien, qui représente tout ce qu'il peut y avoir de plus grand en probité, en honneur, en vertus civiques, en courage, en véritable grandeur, mais qui manque d'une chose essentielle aux yeux d'une population que l'on est à former à l'image et à la ressemblance de celles du moyen-âge, j'ai dit : la simple noblesse aristocratique.

Pourquoi m'étendre davantage sur un sujet inépuisable ? Ne vaut-il pas mieux prêcher d'exemple ? Je fais donc comme tous ceux qui ont le mépris de leurs pères et qui ont le triste courage d'orthographier leurs noms autrement que ceux de qui ils les tiennent. Et je signe

Nepomucene He-Bardot

GAZETTE RIMEE

VOX POPULI!

Les bars étaient fermés. Solennel fut l'instant.
Où l'on devait choisir pour la ville un bon maire,
D'excellents échevins et, dans le même temps,
Juger la qualification foncière.
De l'aube jusqu'au soir le peuple eut tous les droits,
Sauf celui-là de boire en public. Sans offense,
Il put tout à loisir dans les urnes trois fois
Mettre son bulletin de vote. Il eut la chance
De décider un peu du sort de Montréal.
Chacun se mit alors à songer sans malice
A son propre avenir. Ce ne fut pas banal :
Ceux-ci voyaient percer un joli bénéfice
A travers le programme adroit d'un candidat ;
Les autres escomptaient un bien meilleur salaire.
Qu'avait-on pu promettre enfin à tous ceux-là
Qui combattaient un tel avec morgue et colère ?...
Tout ce qu'on avait pu pour acquérir leurs voix,
O pauvre voix du peuple, organe si sensible
Aux promesses, pourquoi ne peux-tu quelquefois
T'élever au-dessus du concert si visible
Des beaux parleurs qui n'ont plaisir qu'à t'exploiter.
Souviens-toi du corbeau dont le renard abuse,
Et prends garde surtout quand on fait miroiter
Pour te prendre des mots trop flatteurs dits par ruse...

x x x

Tous les bars sont ouverts, on jase avec chaleur.
Le Comité des Citoyens est bien malade,
Les Canadiens-Français ont soutenu les leurs,
Et devant les journaux, en auto se ballade
Giroux, gros outsider de ce célèbre jour.
Quels que soient les élus et les goûts de leurs cliques,
Voix du peuple, sois forte en exigeant toujours
Qu'ils ne s'occupent pas de forces politiques,
Mais respectent le poste où tu les as conduits.
Un Montréal plus grand, un Montréal plus libre,
Des services meilleurs et les impôts réduits,
Voilà ce qu'il vous faut. O voix du peuple, vibre !

RAD.

N. B.—Cette gazette rimée aurait dû paraître la semaine dernière, mais nous avons dû la remettre à cette semaine à cause de l'encombrement des matières.

Les Chevaliers de Colomb

Ont-ils contribué au fonds de défense des frères McNamara?

La "Vérité" poursuit avec acharnement sa campagne contre les Chevaliers de Colomb.

Voici le dernier trait qu'elle leur décoche:

"Les journaux ont beaucoup parlé des frères McNamara, les fameux dynamitards et criminels qui viennent d'être condamnés au pénitencier ; cependant tous ces journaux si bien renseignés ont oublié de nous raconter ce fait intéressant, que ces misérables étaient des "Knights of Columbus" en vue.

Cette société de gens "select", vannés et triés sur le volet est une véritable boîte à surprise. Avant d'y découvrir des dynamitards, on y avait déjà déniché des francs-maçons, même un tripointu canadien-français de la Loge Emancipation.

Evidemment, le sas qu'emploie la Chevalerie est défoncé quelque part."

D'autre part, nous recevons d'un chevalier repentant une lettre confidentielle nous informant que tous les chevaliers de Colomb ont dû verser chacun une contribution de 50 centins au fonds de défense des dynamitards McNamara.

Il serait fort intéressant de connaître le chiffre totalisé de la contribution des Chevaliers canadiens-français pour venir en aide à ces fameux dynamitards.

La Loge Lafontaine, par exemple, a-t-elle versé son obole ? Le Dr Damien Masson pourrait peut-être nous renseigner sur ce point.

——) o (——

CANADIAN NORTHERN

Prix réduits pour le Carnaval de Québec

Le chemin de fer Canadian Northern de Québec aura des taux spéciaux pour Québec à l'occasion du Carnaval du Mardi-Gras à Québec. Les billets aller et retour ne coûteront que le prix d'un billet d'aller de première classe, et sera bon pour partir du 15 au 20 février inclusivement et la limite du retour est fixée au 22 février. 3-4 ins.

Livres à vendre

A vendre à prix raisonnable "Les Conférences de Lacordaire", en cinq volumes. Aussi dix volumes de "Modern Eloquence", superbement reliés. S'adresser à

BOITE 2020

Bureau de Poste,
Montréal.

1—j.n.o.

R. BELIVEAU, Artiste Peintre L. GUENETTE, Peintre Décorateur

"La Décoration Moderne"

Entreprise Générale de Peinture, Enseignes Fresques et Décorations, Etc.

Encadrement et Importation de Photographies d'Art, Statuettes, Moulages Grès, Flammés, etc.
Grand choix de Tapisseries.

698, RUE ST-DENIS, - - MONTREAL
BELL TEL. EST 5713.

50 ANS DE POPULARITE

¶ Il n'y a pas une marque de Cognac plus populaire au Canada que celle du

COGNAC JULES ROBIN & CO.

qui s'est implanté définitivement au pays il y a plus de cinquante ans et dont la vogue ne fait qu'augmenter d'année en année.

POURQUOI ?

¶ Parce qu'il est pur, parce qu'il est bon, parce que sa qualité ne varie jamais.

¶ Le succès du Cognac Jules Robin marque le triomphe de la qualité.



En vente chez les principaux marchands de vin.

La vérité, toute la vérité, rien que la vérité

Sur la condition de l'enseignement dans la province de Québec

Une série d'articles par un professeur de Montréal

L'article qui suit est le premier d'une série sur la condition générale de l'enseignement dans la province de Québec.

Ces articles, rédigés par un professeur de Montréal, seront marqués au coin de l'impartialité et de la vérité. Ils ouvriront les yeux non seulement des commissaires d'écoles et du conseil de l'instruction publique, sur une situation que, jusqu'ici, l'on s'est gardé de mettre en lumière et contribueront, nous en avons la conviction, à l'œuvre de réforme et de progrès entreprise par le "Pays."

I

UTILITE ET NECESSITE DES PROFESSEURS LAICO-CATHOLIQUES

Ce n'est pas aller contre l'enseignement de l'Eglise que de proclamer la nécessité des professeurs laïco-catholiques.

L'Eglise réclame la liberté de l'enseignement. Le père, seul maître en la matière, doit choisir pour son fils telle ou telle école, pourvu qu'elle soit catholique ; or, pour choisir, il faut qu'il y en ait au moins deux sortes. S'il n'y avait que les écoles des frères, comment choisirait-il ?

Il faut des professeurs laïcs, et, ce, pour trois raisons majeures :

1o Tout d'abord, les religieux ne seront jamais assez nombreux, et par impossible, le seraient-ils, qu'il faudrait encore des laïcs dans les villages, où un seul professeur est requis; les frères ne vont qu'en troupe.

2o Il faut des professeurs laïcs pour laisser aux parents entière liberté. Il existe, dans certains endroits, des préjugés contre les religieux enseignants ; quelques-uns prétendent mais à tort, que certains couvents par exemple, ne donnent pas aux filles une éducation assez forte, assez — permettez-moi le mot — assez virile.

Pour éviter aux parents la triste alternative, ou de donner à leurs enfants une instruction protestante, ou, de ne leur donner aucune ; il faut des professeurs laïcs.

3o Il faut des professeurs laïcs, enfin, parce que les laïcs sont plus aptes (au dire de plusieurs), à former les élèves. Pour former un homme pratique et averti, il faut un homme rompu aux viscissitudes de la vie. Qu'il soit bien compris que je n'attaque pas le caractère religieux des Frères. Je discute leurs aptitudes à l'enseignement.

L'idéal religieux est sublime, mais assez rares, sont les élèves qui rêvent l'obéïssance d'action, de volonté, et de jugement, comme le veut St-Ignace ; et je n'en connais aucun qui, avant d'entrer dans le commerce ait fait le vœu de pauvreté.

Comment alors, celui qui a l'esprit sans cesse tourné vers des hauteurs inaccessibles, pourrait-il s'abaisser jusqu'au niveau des ambitions et des préoccupations dont est faite la vie commerciale, la vie matérielle.

De tous les collèges classiques de la Province, il n'y en a que deux ou trois dont le but principal soit de préparer aux professions libérales ; tous les autres sont des petits séminaires, destinés à former des prêtres — voyez les annuaires.

Ce n'est donc pas là qu'il faut s'adresser pour apprendre le commerce. Quelques-uns, au cours classique, ont ajouté le cours commercial, mais peut-on, pour apprendre le commerce et l'industrie, s'adresser à d'autres qu'à ceux qui sont en contact avec le monde commercial et industriel ? Or, ni les prêtres aux collèges classiques, ni les frères aux collèges commerciaux, ne peuvent prétendre enseigner une science essentiellement expérimentale et avoir la méthode pour former des hommes d'énergie, des hommes d'affaires, des hommes d'argent.

Avez-vous déjà remarqué que toutes les nouvelles écoles qui se construisent, sont confiées à des frères ? La dernière école laïque construite est vieille de 12 ans. On s'est contenté d'en agrandir quelques-unes depuis.

Qu'on n'aille pas invoquer la pénurie du bureau des finances ; on aurait tort ; les finances sont bonnes, et les commissaires, si j'en crois le rapport que j'ai sous les yeux, sont au-dessus de leurs affaires.

Pourquoi donc cette systématique exclusion ? Sur une population de plusieurs milliers d'élèves catholiques, il n'y a que 80 professeurs laïcs. Pourquoi ? C'est que quelqu'un surveille avec une crainte l'expansion des écoles laïques, et s'y oppose.

Pourquoi ? C'est qu'on a mis au bureau du directeur général un homme timide et qui n'a pas le pouvoir de réclamer une juste part à l'élément laïque, dans l'enseignement. J'en parle et c'est en connaissance de cause.

Cet homme cache sous une rude enveloppe une épine dorsale élastique qui le fait s'incliner toujours devant ceux qui ont intérêt à ne pas le laisser réclamer en faveur des professeurs.

En parlant ainsi, je le sais, je m'expose à sa "juste fureur." Durant longtemps, j'ai été son subalterne et j'encours sa rancune. Mais ce danger même auquel je m'expose devrait, cher lecteur, vous faire admettre la vérité de mes assertions.

Bossuet, à propos des martyrs, disait : "Je crois des hommes qui versent leurs sang pour affirmer ce qu'ils ont vû." Ne soyez-pas plus sévère que le grand archévêque et croyez quelqu'un qui s'expose à de graves inconvénients si on trouvait des faussetés dans ce qu'il avance.

On fait la vie dure au pauvre instituteur; il est temps que quelqu'un se lève pour les défendre ; tâche ingrate qu'aucun professeur actuel ou autre, ne prendra publiquement. L'homme dont je vous parle a su faire une telle atmosphère de crainte, autour de sa personne, que seuls les flatteurs et les ambitieux l'abordent sans trembler..... C'est en rampant qu'ils arrivent. Grâce à Dieu, ces hommes sont peu nombreux.

Il y a quelques semaines, quelques professeurs, devant les additions incessantes qu'apportent les marchands aux prix de leurs denrées, ont rédigé une requête, demandant une augmentation de salaire. Péniblement, la requête fit le tour des écoles. Mais un des acolytes du maître, affin de s'attirer la considération, a fait circuler — librement cette fois — une contre requête, annulant la première. Tant de restrictions remplissent la seconde requête que seuls quelques privilégiés en bénéficieront.

Plusieurs professeurs se sont trouvés pris à l'improviste, qui, sans avoir eu le temps de ne rien lire, ont signé cette seconde requête et qui, maintenant, penauds, se demandent : "Comment se fait-il qu'on emploie, pour nous tromper, nous professeurs, des ruses d'écoliers ? "

Quel sera le résultat de cette requête ? Je n'en sais rien encore. Permettez-moi de vous en reparler plus tard au chapitre des salaires.

La semaine prochaine : "Discipline comparée."

FERULE.

——)o(——

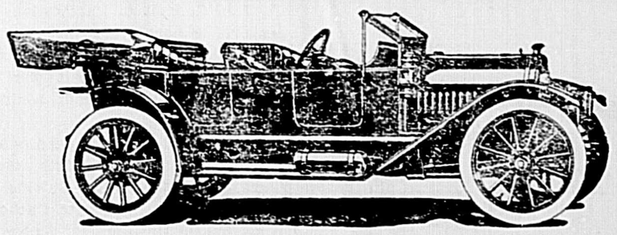
L'AUTO Jackson

Aucune Côte trop Raide, Aucun Sable trop Profond

Ne manquez pas d'aller voir les Automobiles JACKSON a l'exposition qui s'ouvre aujourd'hui. Vous trouverez la des machines de qualites superieures a un prix relativement bas.

Ceux surtout qui ont l'intention d'acheter un auto, devraient se rendre compte des avantages de la JACKSON avant de fixer leur choix. Nous nous faisons fort de prouver que c'est actuellement la meilleure machine sur le marche.

Voici une liste de quelques prix remportes par la JACKSON au cours des dernieres annees :



Modèle "42"—Cinq passagers ; 40 H. P. ; empattement de 118 pouces ; ressorts elliptiques, à l'avant et à l'arrière ; pneus de 34 x 4 p., incluant équipement complet de la capote, coupe-vent, réservoir à gaz, etc., $2,000 F.O.B. Montréal.

Modèle "52"—50 H. P. 36 x 4 p., équipement complet, 124 pouces d'empattement, $2,500.

Modèle "30"—30 H. P. équipement complet, 32 x 3½ p., 110 pcs., $1,500.

EN 1907

A gagné le 1er prix, Cleveland, Ohio, le 20 mars, dans une course spéciale de deux milles, en concurrence avec la Pope-Toledo, pari mutuel de $100 chacun. Temps 1.58. Fini un quart de mille en avant du Pope-Toledo.

A gagné le 1er prix, en montant la côte Cleveland, le 30 mai, à Gates Mill.

A gagné le 1er prix, en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin; contestation No. 3, battant deux Reos.

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No 5, battant Morreau et Stoddard-Drayton.

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 6, battant deux Reos.

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 13, avec le modèle "E".

A gagné le 2ème prix, en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 13, avec un modèle "C".

A gagné le 1er prix en montant la côte Stuckey, à Cleveland, Ohio, le 15 juin, contestation No. 14, battant Stearns, Darracq, Pierce, Great Arrow, Pope-Toledo, Stoddard-Drayton, Gaeth.

A gagné quatre 1ers prix et un 2ème prix en une seule journée.

A gagné le 1er prix, avec un modèle "C" à deux cylindres, à Letonia Track, Cincinnati, le 15 septembre, battant quatre Buicks.

A gagné le 1er prix, avec un modèle "C" à deux cylindres, à Letonia Track, Cincinnati, le 15 septembre, battant Franklin, Stevens-Dureya, 2 Stoddard-Draytons, et un char spécial de course à six cylindres, "The Military".

A gagné les deux prix ci-dessus le même jour.

A gagné le 1er prix "Classe B" à Cincinnati, en montant une côte le 10 mai, remportant un prix double, une coupe et une médaille.

A gagné le 1er prix à Uhrichsville, Ohio, en montant une côte, battant un Ford à six cylindres, trois chars de $3,500, Jewelle, Buick, Olds. Des photographies de cette course se montrent actuellement dans les théâtres de vues animées.

EN 1908

A gagné le 1er prix, contestation No. 2, à Cleveland, Ohio, en montant la Côte Porter.

A gagné le 1er prix, contestation No. 4, à Cleveland, Ohio, en montant la côte Porter.

A gagné le 1er prix, contestation No. 6, à Cleveland, Ohio, en montant la Côte Porter.

EN 1908 (*Suite*)

A gagné les trois 1ers prix ci-dessus en une seule journée.

A gagné le 1er prix, contestation No. 1, à Cleveland, Ohio, le 9 octobre, sur le champ de courses Barney Oldfields; battant Wiston. Temps, 3.58; Ford à 6 cylindres; temps 3.56. Temps de la Packson pour les deux milles: 2.21.

A gagné le 1er prix, contestation No. 2, à Cleveland, Ohio, le 9 octobre, au champ de courses Barney Oldfields; battant Ford, Winton, Chalmers, 40.

A gagné le 1er prix, contestation No. 3, à Cleveland, Ohio, le 9 octobre champ de courses Barney Oldfields, battant Ford de 6 cylindres, Mora de 6 cylindres, White Steamer, Chalmers-Thomas, Winton et Pope-Toledo

A gagné les trois 1ers prix ci-dessus dans la même journée.

A gagné le résultat parfait dans la course d'endurance Toledo-Columbus-Cleveland, modèle "E" Jackson fut le seul de vingt-quatre qui ait fait 694 milles sans changer un engrenage.

A gagné le résultat parfait dans une course d'endurance Toledo-Columbus-Cleveland, modèle "H". Deux Jacksons avaient été entrés; les deux Jacksons ont fini la course avec résultat parfait.

A gagné le 1er prix à Columbus, Ohio, contestation No. 2, battant les six cylindres Peerless, Pope, Olds, Stearns et White Steamer

A gagné le 1er prix à Columbus, Meadville, Pa., montée spéciale de la côte Gable, pour un pari mutuel de $100, avec un Jackson à deux cylindres. C'est le seul char qu'on ait jamais vu monter cette côte avec haut engrenage.

A gagné le 2ème prix, à Colombus, Ohio, dans une course de 200 milles en septembre 1908, battant Firestone, Redwing, Buick spécial, Cino, etc.

A gagné le 3ème prix, à Columbus, Ohio, dans une course de 200 milles en septembre 1908, battant Firestone, Redwing, Buick spécial, Cinco, etc.

EN 1909

Course Wheeler-Shebler pour $10,000, à Indianapolis, Jackson en tête; Jackson fit les premiers 235 milles en 241 minutes.

EN 1910

Course de 200 milles, sur le champ de courses d'Indianapolis, Jackson a gagné le 2ème prix, 200 milles en 171 minutes.

EN 1911

Engrenage, 500 milles, Indianapolis, Poule.

JACKSON A GAGNE

Nos agents a Ottawa sont : The Taxicab of Ottawa Ltd, 303 Hope Chambers.

ROBERT & ROBERT, 73, rue St-Denis, MONTREAL, SEULS AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

Le Tunnel sous la Manche

Un projet qui fera revivre l'entente cordiale

L'on reparle, en ce moment, du projet du tunnel sous la Manche, entre la France et l'Angleterre. L'idée n'est pas nouvelle. Déjà en 1802, l'ingénieur Mathieu présentait à Bonaparte un plan de percement d'un tunnel, permettant le passage des voitures de la malle-poste. Un îlot aurait été construit au milieu du détroit pour servir de relai aux chevaux et de port de refuge aux navires.

De nombreuses conceptions prirent naissance par la suite. Conceptions parfois ingénieuses mais d'une réalisation toujours peu pratique. C'est ainsi que des esprits inventifs proposèrent de construire soit un tunnel formé de tubes métalliques assemblées et reposant sur le fond de la mer ; soit un isthme artificiel laissant passage aux navires en son milieu ; soit encore un pont suffisamment élevé pour permettre aux plus grands paquebots de passer, soit enfin des lacs flottants pouvant transporter des trains d'une côte à l'autre du détroit.

Le seul projet viable, dû a Gramond, consistait à creuser un tunnel sous la mer. Les études furent alors conduites avec grand soin et reprises plus tard ; elles aboutirent à la conception du projet du tunnel partant de Douvres, pour aboutir sur la côte française, près de Wissant. Une société fut fondée pour exécuter les travaux. Elle existe encore aujourd'hui et une loi du 2 août 1875 lui confère le monopole de l'exploitation du chemin de fer sous-marin pour une durée de 99 ans.

Cette société s'engageait à établir le tunnel depuis la côte française jusqu'au milieu du détroit ; en Angleterre, plusieurs sociétés, qui fusionnèrent ensuite en une seule, se chargeaient également du percement du tunnel jusqu'au raccordement avec le tronçon français. Des deux côtés l'on commença les travaux ; en France fut entamé le percement d'une galerie d'essai, partant de Sangatte, près de Calais, et s'avançant de 1,850 mètres sous la mer ; en Angleterre, une galerie semblable de 1,600 mètres fut également entreprise; elle partait de la falaise de Shakespeare Cliff, entre Folkstone et Douvres. Sur la côte française, à Sangatte, fut creusé un puits donnant accès à la galerie et une usine assez importante qui subsiste encore aujourd'hui, fut installée, avec générateurs, compresseurs d'air, etc.

Mais, brusquement les travaux furent interrompus en 1883, car les Anglais, qui primitivement avaient accepté le projet, revinrent sur leur décision à la suite de campagnes de presse, se croyants menacés, au point de vue militaire, de perdre leur situation territoriale privilégiée. Actuellement, les travaux n'ont pas encore été repris, même après de sérieux pourparlers qui n'ont pas encore abouti malgré l'offre de construire du côté français un viaduc sur lequel passerait la voie ferrée avant de s'enfonçer en tunnel dans la falaise ; ce viaduc pourrait, en effet, être détruit rapidement par un bombardement de la flotte anglaise.

Quoi qu'il en soit, le projet est loin d'être abandonné et l'établissement du tunnel a donné lieu à de sérieuses études qui ne sont pas perdues pour l'avenir. De nombreux sondages ont permis de se rendre compte qu'il existe sous la Manche, une couche de craie grise exempte de fissures et assez épaisse pour que l'on puisse y loger un tunnel formé de deux galeries circulaires de 5 à 6 mètres de diamètre, distantes l'une de l'autre, de 15 mètres environ et renfermant chacune une voie. Ces deux galeries communiqueraient de distance en distance par de petites galeries transversales. Le profil en long comporterait, au milieu du détroit, un point bas, d'où partiraient, à droite et à gauche, deux rampes de 0 m. 00,6 par mètre sur 13 kilomètres environ — ce qui permettrait l'écoulement des eaux — puis deux rampes de 0. m. 010 par mètre sur 10 kilomètres environ, aboutissant au niveau du sol sur les côtes. Le point le plus bas du tunnel se trouverait à 100 mètres au-dessous du niveau de la mer.

Pour enlever les eaux provenant des infiltrations inévitables, dont le point bas du tunnel deviendrait le réceptacle, le projet prévoit l'établissement d'une galerie dite d'écoulement partant du point bas et venant rejoindre en pente les côtés à une profondeur de 125 à 130 mètres à la partie inférieure des puits creusés dans lesquels seraient placées des pompes d'épuisement. Cette galerie d'écoulement serait percée la première, de façon à permettre la construction du tunnel que l'on pourrait ainsi attaquer en plusieurs points simultanément. Pour mener à terme ces travaux, il faudrait approximativement sept ans.

Lors de l'exploitation les trains continentaux arrivant soit à Wissant, soit à Douvres, seraient repris par de puissantes locomotives électriques, qui leur feraient traverser le tunnel en 40 minutes.

Tel est le projet du tunnel sous la Manche qui a fait et fera encore couler beaucoup d'encre. Peut-être verrons-nous bientôt sa réalisation, qui ne dépend que d'une entente cordiale entre les deux pays, car, au point de vue technique, il ne présente aucun obstacle insurmontable pour l'art de l'ingénieur.

GEORGES BOURREY.

Sous le régime de la terreur

Ce qui se passe dans certaine région de la Beauce

Dans une de nos jeunes paroisses de la Beauce, ële non loin de la forêt et sur les confins de notre province, règne depuis quelques années, un déplorable état de choses.

De nombreux vols sont commis un peu partout et sans relâche. Une fois, c'est le poulailler ou la porcherie que l'on visite. Une autre fois, on enlève du grain, des harnais et bien d'autres objets. Tantôt, on tuera des bestiaux dans les champs quelque peu isolés. Et le pillage se continue. L'opinion publique depuis long temps a bien désigné les coupables, mais Dame Justice ne les a pas atteints.

La population effrayée a fait de grands efforts pour arrêter ces désordres, si on en juge par l'argent dépensé tout près de six à huit cent dollars,tant par les autorités que par les particuliers défendant leurs droits. Tout ça pour n'aboutir qu'à l'insuccès.

L'impunité a eu un effet désastreux On a fait école, on a enrôlé des plus jeunes. Et ces délinquants avec une imprudence révoltante rient ouvertement de leurs victimes. Ils avouent, sans vergogne être les auteurs de ces méfaits.

Les gens sont stupéfaits de l'incacité de la loi en face du flot montant de la criminalité. Et combien la même loi devient draconienne et puissante en dehors du crime.

La lutte contre l'intempérance est admirable, mais parce que c'est une belle et bonne chose, s'en suit-il de là que tous les moyens soient bons. Rien n'est ignominieux, rien n'est bas, rien n'est vil, si c'est pour la guerre sainte, la tempérance. Il ne manque vraiment que le cri de Pierre l'Ermite : "Dieu le veut".

Un être vindicatif et lâche peut assouvir sa rancune sous l'égide de la bonne cause. A-t-il eu connaissance que son ennemi ait reçu une caisse de gin, ou de brandy. En voilà assez. Il lui fait l'insulte des recherches domiciliaires, pour saisir la boisson qui est suffisante pour condamner par sa quantité. Il le fait emprisonner avant le procès de peur qu'il n'échappe, dit-on, mais en réalité par amour d'une cause et par haine des hommes. Quel crime abominable a donc commis cet individu ?

Une autre fois une âme noble sous prétexte de maladie vraie ou feinte obtiendra d'un ami après maintes sollicitations, un verre de boisson, où il laissera de force une pièce de monnaie. Il ira immédiatement pour les trente deniers comme dans la bible et pour la bonne cause, déclarer le fait aux autorités. Ici encore la loi est inexorable.

Arriverait-il un cas d'empoisonnement par le phénol, qu'un médecin ne pourrait donner légalement l'un des meilleurs antidotes dans ce cas-ci, l'alcool sous toutes ses formes. Il serait certainement mis à l'amende sans égard ; le fanatisme dans cette lutte est affreux. Un médecin a parfaitement le droit de prescrire ce qu'il jugera bon, mais pas plus lui qu'un autre, n'a le droit si la loi est égale, pour tous de livrer de la boisson à moins d'être pourvu d'une licence. Mais qu'importe la vie d'un homme en face d'une marotte.

Les enfants du peuple irrités ont appris à se servir du parjure pour en sortir. Allez assister à quelques causes de boisson. Et si vous connaissez quelque peu le dessous des cartes vous verrez par vous-même jusqu'où ceci est vrai.

Apprendre au peuple le parjure, il n'y a pas de plus beau moyen de saper la société par sa base.

Mais ça ne fait rien, il faut guerroyer contre la boisson et toat le reste n'est rien.

Croit-on qu'un jeune, qu'on envoie en prison pour quelque violation des lois de la prohibition en revienne meilleur ? La société y a-t-il gagné quelque chose ?

Que dites-vous de celui qui se parjure pour un ami qui a enfreint les lois sur la boisson ? C'est qu'on a compris la disproportion de la punition dans ces cas.

Soyez criminel vous aurez l'impunité ; ne violez pas une seule loi de la prohibition, le fanatisme ne connaîtra plus de borne dans l'application de la loi.

JEAN POL.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, des lettres patentes en date du 23 janvier 1912, constituant en corporation MM. William Thos. Heney, courtier d'immeubles, Hon. J. P. B. Casgrain, sénateur, James Tipping, ingénieur, Oscar J. Miller, commis-voyageur, Henri Lanctôt, droguiste, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Acquérir des immeubles de toute description soit à la ville ou à la campagne, et spécialement les lots numéros trois cent trente-quatre,trois cent trente-cinq, trois cent trente-six et trois cent trente-sept, des plan et livre de renvoi officiels du Sault-au-Récollet, par achat en argent ou stock de la compagnie ou autre considération, ou partie dans un ou partie dans l'aatre, ou par échange pour tel stock ou autre considération pour louer aucun des immeubles ;

Posséder tous les immeubles ainsi acquis par la compagnie ;

Construire et ériger des bâtisses sur iceux et mettre les dites bâtisses en opération ;

Vendre ou louer les dites propriétés ou toate partie
ou toute partie d'icelles ou les échanger pour d'autres propriétés ;

Emprunter de l'argent et en garantir le paiement par hypothèque, contrat ou garantie sur les dites propriétés ;

Acheter et posséder des actions du stock de toute compagnie ou compagnies, ou obligations garanties sur propriétés ou entreprises appartenant à une autre compagnie ou compagnies faisant des affaires semblables à celles de la compagnie, et de temps en temps vendre les dites actions ou obligations ou les échanger pour d'autres actions ou obligations ;

Vendre l'entreprise de la compagnie en tout ou en partie pour telle considération que les directeurs jugeront à propos ;

S'engager en général dans toutes les entreprises ayant rapport aux immeubles, la construction de bâtisses sur iceux et l'ebtretien
iceux, et l'entretien des dites bâtisses, sous le nom de "The Canadian Investment and Freehold Company", avec un capital total de cent mille piastres ($100,000.00) , divisé en mille (1,000) actions de cent piastres ($100.00 chacune) .

La principale place d'affaires de la corporation, sera à) Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-troisième jour de janvier 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

Siège de la compagnie, 128 Saint-Pierre, Montréal.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts Révisés du Canada, 1906, connue sous le nom de "Loi des Compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du secrétaire d'état du Canada, en date du 31ème jour de janvier 1912, constituant en corporation Walter George Mitchell, René Chênevert et Frank Callaghan, avocats, Holsey Lorne Mitchell, courtier d'immeubles, et Percy Gregory, sténographe, tous de la Cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes, savoir :

(a) Faire les affaires d'agents et de courtiers d'immeubles, dans toutes les branches, et acheter, vendre, développer, négocier et disposer, sur le principe de la commission, toutes espèces de biens immobiliers, de propriétés immobilières, de terres, de termes, de lots, de maisons et de constructions ; faire affaires comme courtiers et agents d'assurance dans toutes les branches, comprenant l'assurance sur la vie, l'assurance contre les accidents, l'assurance contre le feu, l'assurance sur les responsabilités des patrons, ou toutes autres espèces d'assurances ; gerer les propriétés immobilières de toutes espèces, les héritages, les successions, les maisons, les terres, les fermes et les autres espèces de biens immobiliers; faire affaires comme agents et courtiers de prêts, négocier, acheter, vendre et autrement disposer des actions, obligations, débentures et autres espèces de valeurs de placement ;

(b) Construire, bâtir, ériger et réparer des chemins, conduites, voies ferrées, trottoirs, quais, élévateurs et édifices de toutes sortes, tant publics que privés, et faire des contrats avec tout gouvernement, corps constitué en corporation, municipalité, association, compagnie ou personne pour la construction de travaux d'aucune et de toutes espèces ; et sous-louer ou autrement disposer du tout ou de toute partie des contrats fait pour telles constructions ;

(c) Acheter, louer ou autrement acquérir et posséder, exploiter, développer, vendre ou disposer d'autre manière des carrières, lits de sable, lits de gravier, mines et terrains miniers et acquérir, posséder, vendre, commercer, manufacturer ; importer, exporter, dresser, fondre, traiter, essayer, raffiner et d'autres manières rendre propres à mettre sur le marché et à mettre en valeur le sable, le ciment, les minérais et les métaux, et leurs produits et leurs sous-produits;

(d) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce du bois de charpente, du bois de construction, du bois et de la pulpe ; acheter, louer, acquérir, construire, exploiter et disposer de scieries, usines de menuiserie et autres moulins ou usines, et acheter, louer ou autrement acquérir et exploiter, posséder et vendre des terres boisées ; (e) tracer et construire sur la propriété ou les propriétés de la campagne, des chemins, des rues, des sentiers, des squares, des parcs, des aqueducs et d'autres travaux, ou aider par des octrois d'argent ou autrement à la construction ou encourager tels chemins, rues, ruelles, squares, parcs, aqueducs ou autres travaux, ou autres améliorations de nature à donner plus de valeur à la propriété de la compagnie à la rendre accessible et plus profitable; (f) promouvoir, aider à promouvoir et devenir actionnaire dans toute compagnie subsidiaire, alliée ou autre faisant des affaires semblables ou en partie semblables à celles de cette compagnie ; (g) faire toutes autres affaires ou entreprises que la compagnie croira pouvoir être avantageusement faites en rapport avec toute partie des affaires de la compagnie, ou de nature, directement ou indirectement, à servir les intérêts de la compagnie ; (h) acheter, posséder, acquérir, transporter, vendre et disposer des actions, obligations ou débentures de toutes autres compagnies ayant des fins complètement ou en partie semblables à celles de la compagnie ou faire des affaires capables d'être faites de manière à être profitables à la compagnie, nonobstant les dispositions de la section 44 de la dite loi ; (i) agir comme agents pour toute compagnie, société ou personne faisant un genre semblable d'affaires; (j) se joindre à toute autre compagnie ayant des fins complètement ou en partie semblables à celles de cette compagnie, ou vendre ou autrement disposer de l'entreprise ou de toute partie d'icelle pour telle considération que la compagnie jugera convenable en particulier pour des actions, des débentures, des obligations ou des valeurs de toute autre compagnie ayant des fins complètement ou en partie semblables à celles de la compagnie ; (k) vendre, transporter ou autrement disposer du tout ou de toute partie des affaires et de l'entreprise de la compagnie, en faveur de toute personne, association, compagnie ou corporation, et accepter en considération de telle vente ou transport, toutes actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie ou corporation (l) entrer en société ou conclure toute entente pour partager les profits, coopérer ou s'amalgamer avec toute personne ou compagnie ; (m) rémunérer, soit en argent, soit en actions payées ou partiellement payées de la compagnie, toute personne, compagnie ou corporation pour les services rendus ou à être rendus à la compagnie en rapport avec son incorporation, son lancement ou son organisation, ou en rapport avec la gérance des affaires de la compagnie, ou pour une propriété ou des droits acquis par la compagnie ; (n) distribuer en espèces, de temps à autre, parmi les actionnaires de la compagnie, toute propriété, actif ou droits de la compagnie. La compagnie fera affaires par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "J' G' Avard et Compagnie, Limitée", avec un capital-action de cent mille dollars, divisé en mille actions d'un dollar chacune et la principale place d'affaires de la compagnie sera dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté au bureau du secrétaire d'état du Canada, ce 1er jour de février,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

LAFLAMME, MITCHELL ET CHENEVERT.
Avocats des requérants.

5—4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du Chapitre 79 des Statuts revisés du Canada 1906 désigné "Loi des Compagnies", il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 24 janvier 1912, constituant en corporation Arthur Joseph Laliberté et Joseph Alfred Mailhot, médecins, Adolphe Morin, agent, tous trois de la cité de Montréal, dans la province de Québec; Aquilas Cheval, de Saint-Hilaire dans la dite province de Québec, médecin, et Edouard Charron, de Saint-Denis, dans la dite province de Québec, agent de commerce, pour les fins suivantes:—

a) Faire les affaires de manufacturiers et de négociants de produits chimiques, explosifs, combustibles, procédés de décalcomanie, produits pharmaceutiques brevetés, remèdes dits "Proprietary Medecines," toniques, sirops, tablettes, huiles, onguents, prises, remèdes végétaux de toutes sortes et tous autres articles similaires ou de pareille nature; (b) Faire les affaires de manufacturiers et de commerçants dans toutes sortes de boîtes pour contenir et empaqueter les dits articles; (c) D'agir comme intermédiaires, commissionnaires ou agents pour d'autres en ce qui concerne les articles, denrées et marchandises, dont la Compagnie a le droit de faire le commerce; (d) D'acheter, d'obtenir et d'acquérir par bail ou autrement, des propriétés mobilières ou immobilières, suivant les besoins des affaires de la compagnie, et de construire, acquérir ou louer toutes les propriétés, constructions, appareils, matériaux et machines qui pourraient être supposés nécessaires ou profitables en ce qui concerne les affaires de la Compagnie et le même droit de les vendre, louer ou d'en disposer de quelqu'autre façon ; (e) De demander, obtenir, enrégistrer, louer moyennant un droit régalien ou autrement, détenir, utiliser, posséder, exploiter et introduire, et vendre, céder ou autrement disposer de marques et noms de commerce, brevets d'invention, perfectionnements et procédés enrégistrés ou non, utiles pour l'industrie de la compagnie, et utiliser, exercer, développer, permettre l'usage ou autrement faire valoir toutes telles marques et inventions ; (f) de prendre toutes dispositions pour participer aux bénéfices, aux intérêts ou coopérer avec toute autre personne ou compagnie, et de développer, participer au développement et devenir actionnaire de toute compagnie subsidiaire, associée ou autre ayant en tout ou en partie des buts similaires à ceux de cette Compagnie; (g) de fusionner avec toute autre compagnie ayant des buts similaires à ceux de la compagnie; (h) de produire la lumière, la force motrice, le calorique et l'électricité et toutes choses similaires ou différentes qui pourraient être nécessaires aux besoins des affaires de la Compagnie et de fournir et distribuer l'électricité pour la lumière, chaleur et force motrice, à condition que les pouvoirs précédents lorsqu'ils sont utilisés en dehors des établissements de la compagnie, soient soumis à toutes lois et règlements provinciaux et municipaux; (i) de payer pour toutes propriétés, droits ou choses nécessaires à la compagnie et les services rendus à la compagnie, en obligations, débentures et actions libérées de la compagnie; (j) de distribuer aux actionnaires de la compagnie de quelque manière toutes actions, débentures, valeurs ou propriétés appartenant à la compagnie; (k) De faire tous actes et exercer tous pouvoirs et d'entreprendre toutes affaires occasionnelles pouvant servir aux fins pour lesquelles la compagnie est incorporée. Les opérations de la dite Compagnie devant être efectuées à travers la Puissance du Canada et ailleurs sous le nom de "Caloricine Limited", avec un capital stock de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent dollars chacune, et le siège social de la dite compagnie devant être en la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 26 janvier 1912.

Thomas MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Siège de la Compagnie: 236 rue Visitation. 4—4 ins.

Pour toute maison, le meilleur breuvage est cette douce biere, ce tonique de l'appétit la fameuse

Regal LAGER



Commandez-en aujourd'hui
Chez tous les épiciers
et dans tous les hotels.
Hamilton Brewing Ass'n Limited,
Hamilton

GEO. SORGIUS, Agent de la Regal
35 rue Rivard, Tél. Est. 1194

LE PACIFIQUE CANADIEN

Mardis Gras, Québec
Du 16 au 20 février.
De Montréal à QUEBEC ET RETOUR . . . $4.90
Départ du 15 au 20 février.
Retour jusqu'au 22 février 1912.
Service des trains.
Départ de la gare Viger à a9.00 a.m. c1.30 p.m., c11.30 p.m.
a Tous les jours excepté le dimanche ; c Tous les jours.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE: 218 rue Saint-Jacques, près du bureau de poste, Tél. Main 3732-3733, ou aux gares Windsor et Viger.

Teinturerie et Nettoyage
Avez-vous quelque chose à faire teindre ou nettoyer ? Adressez-vous : The Canadian Dyeing and Cleaning Co., 186 St-Philippe, St-Henri. Tout ouvrage garanti. 50—12ins

VOIES URINAIRES
Dr C. SAINT-PIERRE
Des Hôpitaux de Paris.
Tél. Bell Est 3825. 486, St-Denis
Heures de bureau : 2 à 5 et 7 à 9 p.m.

Tél. Bell St-Louis 2210.
Heures de Consultations
de 8 hrs. a m. à 8 hrs. p. m
Dr CH.-A. TRUDEAU,
Chirurgien-Dentiste
1293, rue St-Denis, Montreal
Entre les rue Bienville et Carrières.

Pommiers et Erables
10,000 Pommiers,
10,000 Erables
Les meilleures variétés commerciales, seront greffées durant l'hiver pour planter au printemps. Dix plants par poste sur réception d'une piastre, liste et prix spécial sur application. Eastern Township Nursery, Lawrenceville Qué. 50—8ins

Tel. Marchand : 1671 Tel. Bell : 2641
N. SEGUIN,
EPICIER
Spécialités :
Thé, Café, Beurre, Fromage, Vins et Liqueurs.
1458, Ontario Est,
COIN FRONTENAC.
47—1 an.

HOTEL "LE RELAIS"
82 rue BERRI. Tél. MAIN 5814
En face de la Gare Viger. Chambres spacieuses de 50c à $2.00. Repas 35c.
Nap. GEOFFROY, Prop.
45—1 an.

YVON LAMONTAGNE B.A., L.L.B.
AVOCAT
Procureur de la Municipalité du comté Labelle
Chambre 103
52 rue St-Jacques, Montréal.
Bureau: Tél. Main 7591
Rés. Tél. Westmount 3728
14—1 an.

PIERRE F. CASGRAIN,
B.A., L.L.M.
AVOCAT
Edifice Trust & Loan,
30, rue St-Jacques
Tel. Main 3240. MONTREAL



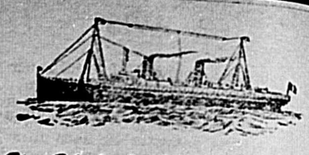
Nos dents sont très belles, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis, Montréal

ETABLIE EN 1885
A. JETTE & CIE.
Courtiers et experts en propriétés. Argent à prêter sur 1ère et 2ième hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achats des balances de prix de vente.
EDIFICE DU CREDIT FONCIER,
35 rue St-Jacques. Ch. 10, Montréal.
TEL. BELL MAIN 7097.

Columbium d'Hôtesses
J. Charlebois
TEL. St L. 3864 1616 St LAURENT



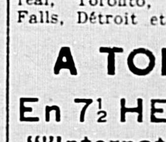
Charles Lavallée
Maison Fondée en 1852
35 BOULEVARD SAINT-LAURENT
Téléphone Main 554
INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUE EN FEUILLES
Assortiment le plus complet et meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon France. York & Sons, de Grand Rapids, Mich.



Cie Générale Transatlantique
Départs tous les jeudis à 10 hrs a.m.
De New-Yorkau Havre, Paris, (France)
La Provence . . . . . Fév. 15
Espagne . . . . . Fév. 22
La Touraine . . . . . Fév. 29
La Savoie . . . . . Mars 7
La Provence . . . . . Mars 14
La Bretagne . . . . . Mars 21
Départs supplémentaires le samedi :
Chicago . . . . . Fév. 24
Rochambeau . . . . . Mars 2
Les paquebots partant le samedi ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe).
Pour tous renseignements s'adresser à
GENIN, TRUDEAU & Co., Limitée,
Agents généraux
22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Montreal Tramways Co.
HORAIRE DU SERVICE D'HIVER
LACHINE
Du bureau de poste — service de 20 minutes,—de 5.40 a.m. à minuit.
De Lachine—service de 20 min. —5.30 a.m. à 12.50 à minuit.
SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.
De St-Denis à St-Vincent de Paul—service de 20 minutes,—5.00 a.m. à 9.00 a.m.
Service de 30 minutes—9.00 a.m. à 4.30 p.m.
Service de 15 minutes — 4.30 p. m. à 7.00 p.m.
Service de 20 minutes,—7.00 p. m. à 9.00 p.m.
Service de 30 minutes.—9.00 p. m. à 11.30 p. m.
Les chars partent à 12 et 12.40 minuit, pour la gare Henderson seulement.
De St-Vincent de Paul à St-Denis :—
Service de 20 minutes—5.30 a. m. à 9.30 a.m.
Service de 30 minutes, — 9.30 a. m. à 5.00 p.m.
Service de 15 minutes, — 5.00 p. m. à 7.30 p.m.
Service de 20 minutes,—7.30 p. m. à 9.30 p.m.
Service de 30 minutes,—9.30 p. m. à 12.00 minuit.
Les chars laissent la gare Henderson pour la Cité à 12.20 et 1.00 a.m.
AUTOUR DE LA MONTAGNE :—
De l'Avenue du Parc—Service de 20 minutes,—5.40 a.m. à 12.20, minuit.
De l'Avenue Victoria. Service de 20 minutes.—5.00 a.m. à 12.30 minuit.
CARTIERVILLE :—
De Jonction Snowdon. Service de 20 minutes,—6.00 a.m. à 8.40 pm. Service de 40 min.—8.40 à 12.00 —minuit.
De Cartierville. Service de 20 minutes,—5.40 a.m. à 9.00 p.m. Service de 40 min. —9.00 p.m. à 11.40 p.m.
BOUT DE L'ILE.—Service de 30 minutes.—5.30 à 8.00 a.m. et 4.00 à 7.00 p.m.
Service à chaque heure.—8.00 a. m. à 4.00 p.m. et 7 p.m. à 11.00 p.m.
TETREAULTVILLE :—
Service de 15 minutes,—5.00 a. m. à 6.30 a.m., et service de 30 minutes de 6.30 a.m. à 7.30 p.m.
Service à chaque heure,—8.00 p. m. à 11.00 p.m.
j.n.o.

GRAND'TRUNK RAILWAY SYSTEM
Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit et Chicago.
A TORONTO
En 7½ HEURES par "l'International Limité"
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 9.00 a.m., tous les jours
QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR
MONTREAL, TORONTO et L'OUEST 9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m
Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.
MONTREAL—NEW-YORK via D. & H. Co.,—8.45 a.m., b3.00 p. m., a7.00 p. m. a8.10 p.m.
MONTREAL — BOSTON — SPRINGFIELD, via C. V. Ry.—a8.31 a.m. a8.30 p.m.
MONTREAL — OTTAWA—a8.30 a.m b3.55 p.m., a8.00 p.m.
MONTREAL — SHERBROOKE — LENNOXVILLE—a8.00 a.m., b4.16 p. m., a8.15 p.m.
aTous les jours. bTous les jours excepté le dimanche.
Bureaux des billets en ville, 130 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6905. Ou à la gare Bonaventure.



ARONSON & RUTENBERG
Prêteurs sur gages et bijoutiers
115 rue CRAIG OUEST
Argent a prêter sur diamants montres, bijouteries vêtements, fourrures et Nouveautés.

Salon d'Optique Franco-Britannique



Rod. Carriere } Opticiens et Optometristes.
Henri Senecal }
Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LORGNONS et LUNETTES.
YEUX ARTIFICIELS, Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.
SATISFACTION GARANTIE.
Assortiment complet des derniers modèles en THERMOMETRES, BAROMETRES, BOUSSOLES, Etc.
Ajustement parfait, verres de première qualité, montures de toutes sortes.
Consultations : à l'Hotel-Dieu, de 9.30 à 11 hrs, excepté le mercredi et samedi aux Salons d'Optique de 1 a.m., à 8 p.m. Appointements par téléphone Bell Est 2257.
Spécial : Nous venons d'inaugurer un département d'instruments de photographies, marque : "ENSIGN", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est sollicitée.
203-207 STE-CATHERINE Est, Entre Ste-Elizabeth et Sanguinet.

LE MEILLEUR PRODUIT DES CELEBRES DISTILLERIES ECOSSAISES
MOUNTAIN DEW
SANDERSON'S SCOTCH
LIQUEUR SPECIALE
LA MARQUE ECOSSISE LA PLUS ANCIENNE
LE MEILLEUR DE TOUS LES WHISKYS
EN VENTE PARTOUT
S. B. TOWNSEND & CO., Montréal, seuls agents au Canada.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 9 janvier 1912, constituant en corporation MM. Charles William Taylor, de la cité de Westmount, procureur pour les brevets d'invention, Andrew Ross McMaster, du même lieu, Conseil en Loi du Roi, Talbot Mercer Papineau, de la cité de Montréal, avocat, William John Stephen McMaster, de la cité de Westmount, marchand et Gertrude Harriet Flawn, de la ville d'Outremont, sténographe, dans les buts suivants :—

Acheter, prendre en échange ou acquérir autrement des terrains ou intérêts en iceux, avec toutes bâtisses ou constructions situées sur les dits terrains, et vendre, louer, échanger, hypothéquer tous les terrains ou aucune partie d'iceux, ou en disposer autrement, et toutes ou aucune des bâtisses ou constructions maintenant situées sur iceux ou qui peuvent y être érigées à l'avenir, et prendre telle garantie qui peut être jugée nécessaire ;

Eriger des bâtisses et faire le commerce de matériaux de construction,

Prendre ou posséder des hypothèques pour toute balance non payée du prix d'achat de tous terrains, bâtisses ou constructions ainsi vendus, et vendre, hypothéquer les dits hypothèques ou en disposer autrement ;

Améliorer, changer, et conduire les dits terrains et bâtisses ;

Développer, tracer en lots des plus grands morceaux de terre, et installer, et maintenir tous chemins, voies, parcs, places publiques, terrains de jeux, ronds à patiner, etc ;

Payer pour toute propriété de toute sorte et description ou pour tous services rendus à la compagnie, en obligations ou stock de la compagnie;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables aux objets de la présente compagnie, ou qui peuvent être conduits avantageusement en rapport avec la présente compagnie;

Entrer en aucun arrangement pour le partage des profits, coopération, concession réciproque ou autrement avec toute personne ou compagnie faisant ou engagée à faire, ou sur le point de faire ou d'être engagée dans toute affaire ou transaction que cette compagnie est autorisée à faire ou engagée, ou toute affaire ou transaction capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ;

Prendre ou acquérir autrement et posséder des actions dans aucune autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou faisant toute affaire capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ;

Entrer en aucuns arrangements avec toutes autorités municipales,locales ou autrement, qui peuvent paraître utiles aux objets de la compagnie, et obtenir de toutes telles autorités tous les droits, privilèges ou concessions que la compagnie peut juger à propos d'obtenir, et faire, exercer ou remplir, avec tous tels arrangements, les droits, privilèges et concessions ;

Faire toute entreprise ou affaire qui peuvent directement ou indirectement être utiles aux affaires devant être mises en opération, sous le nom de "Montreal West Realty Company" avec un capital total de quatre-vingt quinze mille piastres, ($95,000.00) divisé en neuf cent cinquante (950) actions de cent piastres ($100.00) chacune,

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour de janvier 1912.

Jos. DUMONT,
Sous-secrétaire de la province.
McMASTER & PAPINEAU, Avocats des réquérants.
3—4 ins.

AVIS

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné Loi des compagnies, il a été delivré, sous le sceau du secrétaire d'Etat du Canada des lettres patentes en date du 26e jour de janvier 1912, constituant en corporation Jean Baptiste Baillargeon, maître charretier, Napoleon Adelard Miliette et Olivier Thibault, avocats, Joseph Alphonse Bibaud, notaire, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et Winfield Scott Weir, jeune, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, bourgeois, pour les fins suivantes :— (a) fabriquer, acheter, vendre, importer, exporter et généralement faire le commerce de glace fabriquée sous brevets d'invention du Canada et de l'étranger, et fabriquée sous tels brevets d'invention que la compagnie pourra acquérir : (b) Manufacturer, acheter, vendre, importer, exporter et généralement faire le commerce de machinerie, outillage et inventions de tous genres pour couper et fabriquer de la glace ; acheter des produits chimiques pour fabriquer de la glace artificielle, ériger, construire, acheter, louer ou autrement acquérir des terrains et installations convenables pour manufacturer et emmagasiner la glace, et vendre de la glace en gros et en détail aux agents de commerce et aux consommateurs ; (c) Acheter, louer, posséder, détenir et vendre des biens-fonds améliorés ou non ; les arpenter, subdiviser et améliorer pour la vente ou autres fins ; et y construire, ériger et exploiter des maisons, bâtiments, installations, machinerie et appareils pour produire de la lumière et de la force, fournir de la force hydraulique et de l'électricité pour des fins d'énergie et de lumière ; (d) Demander, acquérir, acheter, vendre, céder, arrenter ou autrement disposer de lettres patentes du Canada ou de tous pays étrangers et de tous droits, territoriaux ou autres, obtenus en vertu des dites lettres patentes ; demander, acquérir, détenir, vendre, céder, arrenter ou autrement disposer de tous droits de brevet, licences, privilèges, inventions marques et noms de commerce et demandes pendantes pour les obtenir utiles à l'industrie de la corporation ou s'y rattachant ; utiliser, manufacturer ou accorder des licences en vertu de toutes lettres patentes possédées ou contrôlées par la compagnie et faire des dépenses de deniers pour expérimenter et éprouver la qualité ou la valeur de tous brevets que la compagnie pourra acquérir ou qu'elle se proposera d'acquérir ; (e) Acheter, vendre, négocier, échanger et céder des actions et valeurs, ou agir en qualité d'agents, facteurs ou courtiers pour toutes ou chacune des fins de la corporation ; (f) Acheter, ou autrement acquérir les actions, débentures, scrips, obligations ou autres valeurs, de toute corporation publique ou privée et émettre en échange ses propres actions, obligations, débentures, scrips ou autres valeurs pour les acquitter et pendant qu'elle les détiendra, exercer tous les droits de propriétaires, y compris le droit de voter en vertu des actions détenues de cette manière ; (g) Faire toutes les choses legales de nature à augmenter la valeur de la propriété de la compagnie ; (h) Manufacturer, importer, exporter, acheter, vendre et généralement faire le commerce de marchandises, articles, produits et biens de tous genres pour les fins de la comagnie ; (i) Acquerir par achat ou autrement toute propriété mobilière ou immobilière, et la clientèle, les droits et biens de toute nature, aux termes et conditions qui seront jugés convenables de toute personne, maison ou corporation, et les payer en deniers comptants, actions, obligations, ou autres valeurs de la corporation ; (j) Rémunérer toute personne ou corporation pour services rendus ou a rendre en plaçant ou en aidant à placer ou en garantissant le placement de toutes actions de la corporation ou toutes debentures ou valeurs de la corporation, ou au sujet de la formation ou promotion de la dite corporation, ou la conduite de ses affaires ; (k) Conduire son industrie dans toutes ses spécialités, et avoir un ou plusieurs bureaux d'affaires, et sans restriction, entreprendre, acheter, vendre, arrenter et céder toute propriété mobilière ou immobilière qui sera trouvee de temps à autre nécessaire ou utiles aux fins de l'industrie de la compagnie ; (l) A moins de stipulations contraires, les objets énumeres plus haut, ne seront en aucune manière limites ou restreints par induction ou déduction des termes d'une autre clause ou paragraphe de la présente charte, mais les objets, fins et pouvoirs specifiés dans chacune des clauses des dits objets seront considérés comme fins, pouvoirs et objets indépendants. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "The Canadian Centerfreeze Ice Process Company, Limited," avec un capital-actions de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la Cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 30e jour de janvier 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.
N. A. MILLETTE.
Avocat des Requérants.
5—4 ins.

AVIS

AVIS est donné au public par les présentes, qu'en vertu de la première partie du chapitre 79, des Statuts revises du Canada, 1906, désigné comme "Loi des Compagnies," il a été delivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 26me jour de Février, 1912, constituant en corporation Léopold Barry, avocat, Edward Arthur Barnard, comptable, Edward Denis, Maguire, commis, Charles Lee Austin, gérant, et Woltomar Hector Huhn Hume, secrétaire, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes, à savoir: (a) Acheter, louer ou acquérir de toute autre façon, et détenir, utiliser, exploiter et occuper des mines de charbon ou autres mines, minérai, droits d'exploitation, droits de servitude et privilège, terres à bois et licences pour leur exploitation, et payer les mêmes en actions, obligations, débentures et autres valeurs de la Compagnie ou autrement, et les vendre ou en disposer de toute autre façon ; (b) Rechercher, obtenir, travailler, miner, produire, rendre commerciables, vendre et négocier, le charbon, l'huile, le coke et tous autres métaux, minerais, et compositions de même nature ou différente, et manufacturer et vendre du combustible patenté ou du combustible fabrique ; (c) Faire tous genres de transactions ou d'affaires de propriétaires houilleurs, de mineurs de charbon, de fabricants de charbon, de producteurs d'huile et raffineurs ou fabricants de gaz, dans toutes leurs spécialités respectives ; rechercher, rendre commerciables, vendre et faire commerce de gaz naturel, huile ou matières similaires, ou produits, et fabriquer, acheter, vendre et faire commerce d'explosifs ; (d) Fabriquer, acheter ou acquérir autrement, détenir, posséder, vendre céder et transférer ou disposer de toute autre façon et faire commerce et négocier les articles et marchandises, et agir comme approvisionneurs généraux et assurer gite et nourriture, vêtements et provisions et de façon générale, toutes fournitures pour ceux au service ou dépendant des travaux de la Compagnie, et s'assurer les dites marchandises par contrat ; (e) Acheter, louer à bail ou acquérir différemmemt et détenir, utiliser et occuper tous terrains, constructions, mines, droits de mines, houillères, terres à bois, droits forestiers, ou baux, terrain gazéifères et droits au gaz naturel et à tout ce qui s'y rattache ; obtention et location d'eau, et explorer, travailler, pratiquer, développer, fabriquer et vendre, louer ou faire profit des mêmes, et en général, acheter, louer à bail, ou acquérir différemment toute propriété immobilière ou privée, servitude, droits ou privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou utiles aux fins de ses opérations ; (f) Acheter, vendre, fabriquer et faire commerce de minerais, matériaux, machines, outils, commodités et choses susceptibles d'être utilisées pour miner ou pour faire le bois ; (g) Fabriquer, importer, exporter, acheter, vendre, trafiquer et faire commerce de charpentes, soliveaux et bois de construction et bois de toutes sortes et façons, et de tous produits forestiers, fabriqués et bruts de toutes sortes et façons et fabriquer et faire commerce de briques et tuiles de toutes sortes et tous modèles ; (h) Acquérir, construire, posséder et exploiter des moulins à débiter le bois et à scier et tous autres moulins et machines nécessaires ou utilisables pour le commerce de la compagnie, et aussi en rapport avec l'amélioration et le développement des rivières et des lacs, et construire et entretenir des réservoirs canaux, écluses, digues et toutes autres sortes de travaux et acquérir, construire, posséder et exploiter toute la machinerie nécessaire à l'entretien et à la fabrication du charbon, du coke, du bois ou de tous autres articles dont la compagnie a le droit de faire commerce ; ainsi que de tous les produits qui s'y rattachent ; et acquerir, construire, posséder et exploiter toutes machines, outils et hauts fourneaux de toutes sortes quels qu'ils soient, utiles ou en rapport avec les operations minieres, de minerais de toutes sortes et toutes façons ; et construire et exploiter des travaux en briques et en tuiles de toutes sortes et tous modeles ; (i) Acquerir par achat, location ou autrement, et posseder, exploiter et disposer de chalands, radeaux, bateaux, remorqueurs, vapeurs et autres navires pour la navigation fluviale et la navigation oceanique, pour le transport des voyageurs et le transport du charbon, du coke, du bois, des minerais et toutes autres marchandises en rapport avec quelqu'une des affaires de la dite compagnie, et construire, entretenir, exploiter, louer et disposer de quais, embarcaderes, jetees, bassins, magasins, reserves, habitations et tous autres travaux et constructions utiles en rapport avec le commerce de la compagnie ; (j) acquerir par achat, location ou autrement et posseder, construire, agrandir et exploiter la vapeur, l'electricité et les machines hydrauliques dans le but de creer le calorique, la lumière et la force motrice pour les besoins de la Compagnie en rapport avec toutes ses operations, et disposer de tout le surplus des mêmes forces non requises pour tous travaux utiles à la construction d'écluses, de barrages, de réservoirs, de conduites d'eau, de batisses et autres constructions nécessaires à l'établissement de tels travaux et de faire des contrats ou des arrangements pour l'approvisionnement de calorique, lumière et force motrice que la Compagnie peut juger convenables —a condition toutefois que toute vente, transmission ou distribution de force électrique, hydraulique ou autre fournie au-delà des terres de la compagnie, soit soumise aux règlements locaux et municipaux ; (k) construire, améliorer, entretenir, développer, etablir, administrer, exploiter ou surveiller toutes routes, chemins et embranchements, voies ferrées, d'évitement ou embranchements sur les terres appartenant ou sous la surveillance de la compagnie, et ponts, réservoirs, conduites d'eau, quais, fabriques, depôts, usines de travaux électriques, magasins, maisons et autres constructions et travaux qui peuvent être combines directement ou indirectement pour améliorer les intérêts de la compagnie et pour contribuer, fournir des subsides ou aider en quelque sorte à la construction, l'amélioration, l'entretien, le roulement, l'administration, l'exploitation ou la surveillance des mêmes ; (l) acquérir et exploiter comme une compagnie faisant affaires ou autrement l'entreprise, la propriété, l'actif et le passif du Pacific Coast Coal Mines Limited, ou de toute autre personne ou compagnie, faisant en tout ou en partie un commerce similaire à celui que la compagnie est autorisée à entreprendre ou propriétaires de propriétes susceptibles d'aider aux fins de la compagnie, et avec la possibilité d'acquerir en totalité ou en partie les actions, obligations ou débentures, dettes et responsabilités de telle compagnie ; (m) rechercher, assurer, acquerir par cession, échange, achat ou autrement, et exploiter et jouir de toutes chartes, licences, pouvoirs, franchises, concessions, droits et privilèges que tout gouvernement, autorité ou corporation ou corps public ont le droit d'accorder et les payer, les aider et contribuer à l'exploitation des mêmes et, pour défrayer les dépenses nécessaires, utiliser les actions, obligations et fonds de la compagnie ; (n) acheter ou acquérir autrement toutes patentes, brevets d'invention, autorisations, licenses,baux, concessions et choses semblables, conferant des droits exclusifs, non exclusifs ou limités d'utiliser toute information secrète ou autre au sujet d'une invention susceptible d'être utilisée pour les besoins de la compagnie, ou dont l'acquisition peut paraitre profitable à cette compagnie, et faire usage, faire valoir ou accorder des licenses, en rapport ou autres dans le but d'utiliser les propriétes, droits, intérêts, et informations ainsi obtenus.

(o) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, acheter, prendre ou acquérir, par souscription originale ou autrement et détenir, vendre ou disposer différemment d'actions, de stock ou commun ou preféré, debentures, obligations et autres valeurs de toute autre compagnie similaire, en tout ou en partie à la dite compagnie, ou faisant un commerce susceptible de profiter directement ou indirectement aux intérêts de la compagnie, et disposer de toutes actions ainsi obtenues par l'intermédiaire de l'agent ou des agents que les directeur nommeront ; (p) entrer en société, conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion, les intérêts, la cooperation, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou se proposant d'exercer une industrie ou faire des transactions que cette compagnie est autorisée d'exercer ou de faire ou capable d'être menée de façon à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie, et prêter l'argent nécessaire pour garantir des contrats ou aider autrement toute telle personne ou compagnie et prendre ou acquérir autrement des actions ou des valeurs et toute telle compagnie et vendre, détenir, re-émettre avec ou sans garanties ou faire toutes autres opérations avec ces valeurs ; (q) tirer, faire, accepter, endosser, escompter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements procurations ou autres instruments négotiables et transférables ; (r) Distribuer en espèces ou autrement toutes valeurs de la compagnie parmi ses membres et particulièrement les actions, obligations débentures et autres sécurités de toute autre compagnie formée dans le but d'acquérir tout ou toute partie de l'actif ou du passif de cette compagnie ; (s) vendre, louer ou autrement disposer de tout ou de toute branche ou partie des affaires, entreprise, propriété, responsabilités et franchises de la compagnie à toute autre personne ou compagnie pour telle considération que la compagnie peut juger convenable et en particulier pour des actions, débentures ou garanties de toute compagnie ayant des objets en tout ou en partie similaires à ceux de cette compagnie ; (t) émettre des actions payées. des obligations, débentures ou autres garanties pour le paiement en tout ou en partie de toute propriété réelle ou personnelle, mobilière ou immobilière, droits de propriété, bail, affaires, franchise, entreprise, pouvoir, privilège, license ou concession, et aussi pour le paiement de services rendus à la compagnie par le moyen de faveurs, vente de parts ou d'obligations ou autrement et émettre des actions payées entièrement, des obligations, débentures ou autres garanties de la compagnie en paiement ou partie de paiement ou en échange d'actions, obligations, débentures ou autres garanties de toute autre compagnie exerçant une industrie semblable entièrement ou incidemment à l'industrie de la compagnie ; (u) faire toutes ou aucune des choses autorisées par les présentes, ou seul ou en société, ou comme commissionnaires, fidéi-commissaires, agents pour toute autre compagnie ou personne ou par ou au moyen de commissionnaires, fidéi-commissaires ou agents ; (v) faire toutes autres affaires qui pourraient sembler à la compagnie susceptibles d'être faites convenablement ou en rapport avec les pouvoirs ci-dessus ou aucun d'entre eux ou calculés directement ou indirectement pour augmenter la valeur ou pour rendre plus profitable aucun des droits ou aucune des propriétés de la compagnie. Les opérations de la compagnie se feront par toute la Puissance du Canada et ailleurs sous le nom de "Pacific Coast Collieries, Limited" avec un capital-action de cinq millions de dollars, divisé en 50,000 actions de cent dollars chacune et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada ce deuxième jour de février 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.
Barnard et Barry, avocats des requérants.
5—4 ins.

AVIS

AVIS est donné par les présentes que Dame Béatrice Mae Stinson, de la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, femme mariée, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un bill de divorce d'avec son époux, Frederick Henry Fotheringham, commis voyageur, résidant en la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté de la cité de Montréal, dans la province de Québec, ce seizième jour de novembre 1911.

McLENNAN, HOWARD & AYLMER,
Solliciteurs de la réquérante.
46—14 ins.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la "Young Men's Christian Association" de Montréal demandera à la présente session de la Législature de la Province de Québec une loi pour amender sa Charte 51-52 Victoria, chap. 57, déclarant ses propriétés exemptes de taxes, excepté pour des impositions spéciales.

BROWN, MONTGOMERY & McMICHAEL, Avocat des réquérants.
2—4 ins.

7

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing Co., 306 rue St-Paul.

A. LEROUX, Gérant.

Le Gin Canadien "Croix Rouge"

MURI EN ENTREPOT

représente un précieux Aliment d'Epargne.

On ne saurait trop mettre le public en garde contre les alcools d'industrie qui forment la base d'un grand nombre de produits importés et qui sont préjudiciables à la santé à cause des nombreuses impuretés qu'ils contiennent. C'est là le danger.

Si vous prenez de la boisson, donnez la préférence à la bonne vieille Eau-de-vie de Genièvre, véritable aliment d'épargne pour soutenir l'effort et ménager les forces.

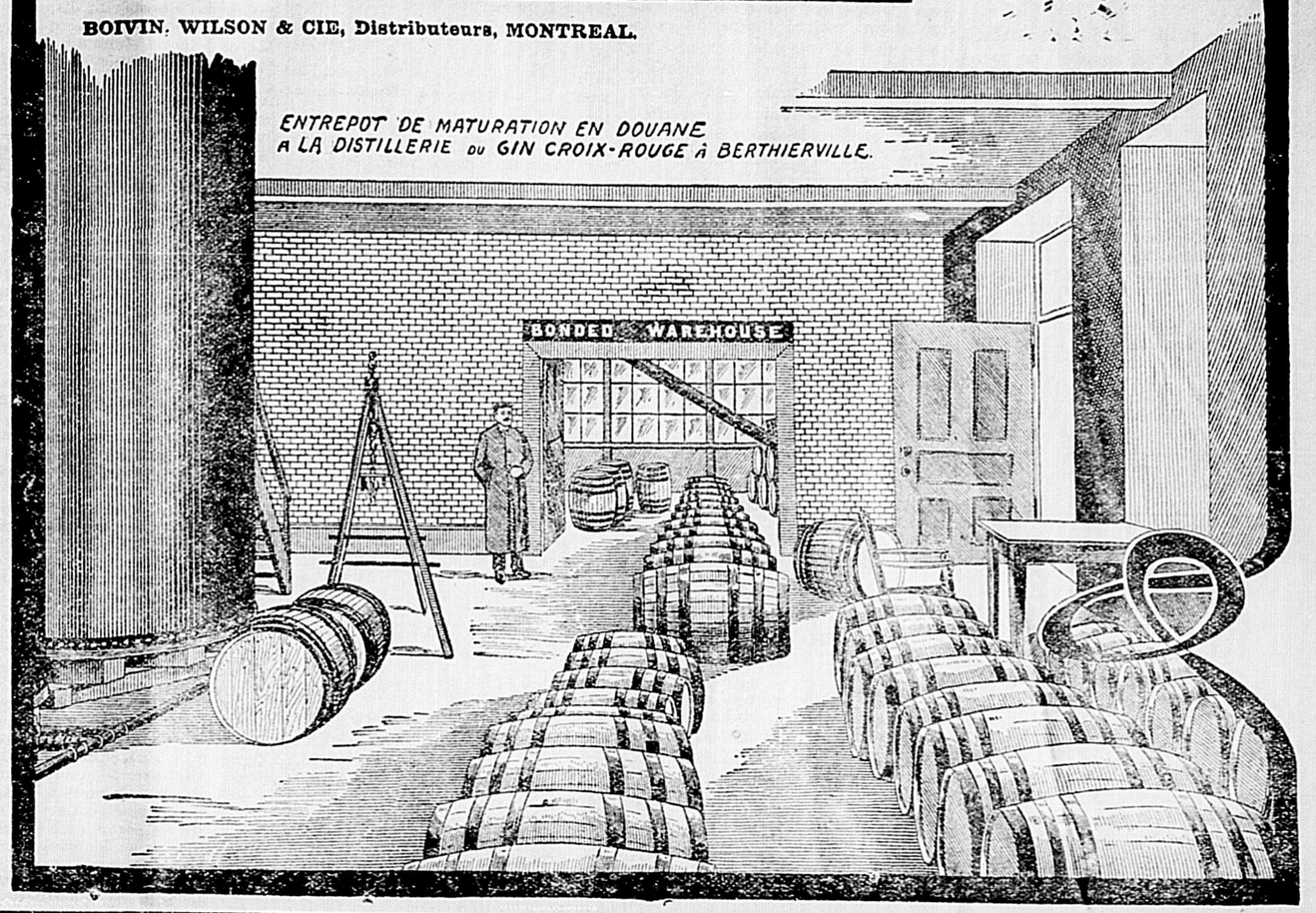
LE GIN "CROIX ROUGE"

le produit le plus pur de la distillation du sucre extrait de l'orge, du maïs et du seigle canadiens et de la meilleure qualité de baies de Genièvre—fabriqué, distillé, mûri en Entrepot sous le Contrôle du Gouvernement—est le type de l'Eau-de-vie recommandable à cause de sa pureté et de son action diurétique précieuse que ne possèdent pas les autres boissons alcooliques. Comme des meilleures choses, naturellement, il convient d'en user avec modération.

Défiez-vous des Gins Importés, demandez le Gin "CROIX ROUGE" dont chaque flacon porte le Timbre Officiel de Controle du Gouvernement Canadien.

LE GIN AVEC UNE GARANTIE

BOIVIN, WILSON & CIE, Distributeurs, MONTREAL.



Joseph Fortier
Enregistré
Fabricant-Papetier Négociant

Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief.
Magasin de Papeterie Mercantile Exportation, Fabrication, Importation.

210 NOTRE-DAME OUEST, Coin St-Pierre

The Arbour Hotel
CO'Y. LTD.
Johnny BERTRAND
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er choix.
Tél. Bell Est 4810 Montréal

Le 'Welland Hotel'
Nos 17 a 25 Ave. McGill College.
L'hôtel le mieux adapté pour accommoder les familles qui désirent une installation permanente pour les mois d'hiver. Chambres à la suite avec bain, eau chaude et eau froide.
S'il vous plait, venez me voir
GEO. E. FULLER,
Proprietaire
j. n. o.

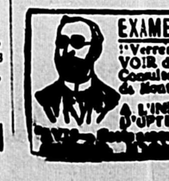
Rafraichissant
Nourrissant
VIN MARIANI
Aperitif, avant les repas.
Digestif, après les repas.
Toutes les pharmacies Partout.

I. L. LAFLEUR
LIMITEE
IMPORTATEURS DE
Quincalleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Yachts à Gazoline. Moteurs à Gazoline VIM, Bateaux en acier MULLIN
362-366 Notre-Dame O. Montreal
43 à 57 rue Dupré

Le Restaurant de . . .
l'Hotel Windsor
L'on peut y faire preparer des Lunchs et Diners particuliers.
En s'adressant au Maitre d'Hotel.

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
125 ANS

COGNAC BOUQUET
COGNAC MEDICO-TONIC
COGNAC ★★★-V.S.O.-V.V.S.O.R
COGNAC 1847
LUCIEN-FOUCAULD & Cie
COGNAC
AGENTS:
HUDON & ORSALI
MONTREAL


EXAMEN DES YEUX GRATIS. Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Teric" nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire. Consulter le meilleur de Montréal . . . . . Le Specialiste **BEAUMIER**
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue STE-CATHERINE est, Coin de Montigny, MONTREAL

LA CIVILISATION

Autour d'un article de Pierre Loti sur l'expedition de la Tripolitaine

Pierre Loti termine un article sur la guerre italo-turque par cette déclaration : "Je prévois sans peine les injures que me vaudra ce manifeste de la part de certains énergumènes, intéressés ou aveuglés, qui confondent civilisation avec chemin de fer, exploitation et tuerie : elles ne m'atteindront point dans la retraite de plus en plus fermée où ma vie va finir. J'approche du terme de mon séjour terrestre, je ne désire ni ne redoute plus rien ; mais tant que je pourrai faire écouter ma voix par quelques-uns, je croirai de mon devoir de dire tout ce qui me paraîtra l'éclatante vérité. Sus aux guerres de conquête, quels que soient les prétextes dont on les couvre ! Honte aux boucheries humaines !"

L'auteur de tant de livres où se reflètent les aspects grandioses, délicieux ou désolés, de cet univers que l'officier de marine a parcouru, est revenu de tous ces voyages avec un sentiment désolé, apitoyé et tendre, pour tant d'hommes de toutes couleurs qu'il a vus partout assujettis au même labeur résigné. C'est une conclusion qui n'est pas indigne de son expérience et de son talent, et si l'on fait le silence sur son article que le "Figaro" a accueilli avec toutes sortes de réticences et de restrictions, il est peu probable que son intervention lui vaille les injures qu'il croyait s'être attirées. Même les journaux italiens les plus enthousiastes de l'expédition contre la Tripolitaine, et les plus indignés de la résistance de la Turquie impuissante, même ces journaux ne peuvent que savoir gré à Pierre Loti de l'accent de sympathie attristée qu'il a employé pour parler de l'Italie. Il l'aime vraisemblablement pour la beauté de son passé de poésie et d'art, pour ses aspects splendides de villes et de paysages, pour sa vitalité obstinée qui lui a fait réaliser son unité, envers et contre tout. Mais il lui est bien permis d'aimer l'Italie et de désapprouver la guerre de conquête où il la voit s'élancer contre un adversaire sans marine et sans artillerie à opposer aux vaisseaux et aux canons envoyés vers la côte d'Afrique. Il y a eu de bons Français qui n'ont pas approuvé tous les actes de la politique extérieure et coloniale de la France, et il y a des Italiens qui regrettent et réprouvent l'action qui vient d'être engagée contre la Turquie. Donc, le droit de Pierre Loti n'est pas contestable et l'exercice de ce droit ne doit pas, en toute justice, lui attirer des injures, mais des félicitations, car ceux qui aiment la vérité et qui veulent la dire ont toujours été assez rares.

Qu'y a-t-il donc dans cet article ? En réalité il dépasse le conflit italo-turc.

Il montre bien la disproportion des forces en présence, les trois ou quatre morts d'Italiens en regard des centaines de Turcs abattus par la mitraille, à chaque victoire italienne ; la pendaison de prisonniers arabes qualifiés de rebelles ou de fanatiques. Il ne nie pas la férocité des représailles et il plaint les pauvres petits soldats qui tomberont entre les mains excitées des Bédouins, mais il explique aussi la férocité de la haine, besoin exaspéré de vengeance contre les étrangers qui débarquent pour tout saccager, tout incendier et tout tuer; qui fusillent en masse les Arabes suspects, seulement d'avoir pris les armes ; qui entassent dans leur oasis les cadavres de plusieurs centaines de cultivateurs inoffensifs, hommes et femmes, vieillards et enfants ; qui pendent les prisonniers ; qui bombardent et brûlent d'humbles voiliers de pêcheurs arabes sous prétexte qu'ils pourraient peut-être servir à transporter des soldats.

Ceci dit, l'écrivain convie surtout l'Europe à un examen de conscience. Il la dénonce à elle-même pour regarder si tranquillement, les massacres. Mais chaque nation, n'a-t-elle pas les mêmes méfaits à se reprocher, la France n'a-t-elle pas conquis l'Algérie le Tonkin, l'Angleterre ne s'est-elle pas emparée du Transvaal, tous les peuples de l'Europe Chrétienne n'ont-ils pas agi de la même manière. Ce sont ces peuples chrétiens qui sont les plus tueurs, qu'ils se réclament de l'Evangile ou de la Bible, ce sont eux qui traitent comme du bétail les hommes de race noire et jaune de l'Afrique et de l'Asie, qui broient sous la mitraille "les civilisations différentes de la nôtre, que nous dédaignons à priori sans y rien comprendre, parce qu'elles sont moins pratiques, moins utilitaires et moins armées. Et à notre suite, quand nous avons fini de tuer, toujours nous apportons l'exploitation sans frein, nos bagnes d'ouvriers, nos usines destructives des petits métiers individuels" et aussi les "apéritifs."

Aux yeux de l'Europe chrétienne les musulmans représentent un gibier dont la chasse est toujours permise. En Afrique, la battue s'achève, de Zanzibar au Moghreb. Elle est achevée dans l'Inde. Elle commence en Perse. Cela ressemble beaucoup aux anciennes invasions, aux arrivées de conquérants. Aujourd'hui, les conquérants sont civilisés, armés d'armes perfectionnées, voilà la différence. Prenez garde, dit Loti, nous avons en Afrique sept ou huit millions de sujets arabes qui tressaillent de tous ces évènements ; en Algérie, en Tunisie il pourrait y avoir des exodes en masse vers la Syrie ou le Maroc, vers n'importe quel pays de l'Islam. Prenez garde encore ! ajoute-t-il, il y a des Etats européens qui s'agitent sournoisement autour de la Turquie touchée par la guerre, et qui s'apprêtent à lui demander des "compensations". Et Loti évoque un combat qu'il a vu, dans un hallier d'Afrique, d'une panthère contre un buffle, combat inégal où le buffle déchiré par les griffes du félin devait succomber, combat qui fut suivi, pendant que la panthère dévorait les entrailles du buffle, de l'arrivée des hyènes qui venaient, elles aussi, demander des "compensations", c'est-à-dire leur part du festin.

Au cours de son plaidoyer pour la paix contre la conquête, Pierre Loti croit dénoncer les idées modernes : "Quelle dérision, s'écrie-t-il, que tous ces grands mots vides : progrès, pacifisme, conférences et arbitrage ! " Plus, loin, il parla encore de la "plaie du modernisme". Mais fait-il autre chose que de réclamer un arbitrage dans cet article sur la guerre italo-turque où il reproche à l'Europe son abstention ? Et sur quel point de l'Europe a-t-il jamais aperçu, au cours de vingt siècles d'histoirel que l'idée chrétienne ait jamais essayé d'empêcher une guerre d'oppression, un envahissement et une tuerie ? Les idées modernes, en ce qu'elles ont de noble, de haut, d'humain, n'ont pas à être incriminées ici. Ce qui serait en cause, c'est toujours le vieil esprit de conquête sous une forme, non pas nouvelle, mais plus marquée, d'expansion commerciale, de spéculation de banque. Ceux qui accusent l'esprit moderne croient-ils que, si la monarchie de Louis XIV revenait, elle pourrait, non pas supprimer, mais seulement atténuer ces phénomènes qui n'ont pas cent ans de date : la liberté de la presse, le développement de l'industrie, l'internationalisme des capitaux? Alors, c'est que les bienfaits de la civilisation actuelle ont des causes plus lointaines que les idées et les faits de notre époque. Pour les combattre efficacement, il faudrait donc que se ressaisisse l'esprit humain. C'est d'ailleurs bien, je crois, l'avis de Pierre Loti, manifesté par son éloquent article.

GUSTAVE GEOFFROY.

Sur un buste de Baudelaire

Dans le campo santo du Luxembourg, il y a nombre d'effigies de toutes sortes : des poètes (Leconte de Lisle, Banville, Mérat), des écrivains (George Sand, Ferdinand Fabre), des peintres (Delacroix, Watteau), il y a des reines de France, des hommes politiques du temps de la Révolution et du temps de l'Affaire etc., et, dans ce quartier de jeunesse ardente, aux enthousiasmes prompts, aux belles folies d'acclamation et aussi aux violentes hostilités, la glorification n'existe pas de l'homme étrange, ensorceleur, dont le Verbe est légendaire, dont le "frisson nouveau." selon le mot de Victor Hugo, demeure magnifique.

Tandis que les rythmes d'aujourd'hui semblent procéder des "Odes funambulesques," avec l'esprit de la rime, la fantaisie du dialogue, la jonglerie des mots, l'étincelante habileté des "Chansons des rues et des bois," on oublie, faute de pouvoir l'égaler, la haute éloquence de Baudelaire, de celui qui a chanté la Beauté en des strophes lapidaires, qui a créé, pour le trésor des anthologies, des pages qui seront éternellement superbes. En ce temps si prodigue de marbre et de bronze, on s'étonne de ne pas rencontrer son image en quelque massif de jardin, à quelque angle de rue et il ne suffit pas, pour le commémorer d'un monument bizarrement funéraire enfermé aux murs d'une nécropole.

"Il a été jusqu'au paroxyisme de la souffrance cérébrale qu'il pouvait supporter et il a jeté les derniers cris de son agonie d'esprit. Il apparait alors comme un des plus tristes champs de bataille que puisse devenir l'homme, un champ de bataille où ont été défiées tour à tour toutes les joies naturelles, toutes les hautes résignations où tout ce qui s'est présenté a été égorgé par le poète désespéré, aux mains fébriles, aux yeux en pleurs. C'est par là qu'il est touchant, que sa douleur peut être attirante, que sa mélancolie peut exercer sa séduction. Qui peut se vanter, à une certaine heure de la vie, sinon d'avoir échappé à cette séduction du malheur, du moins de n'avoir pas été troublé par cette voix où sonne l'ironie, où pleure le désespoir ?"

Et Gustave Geoffroy terminait son article, en 1892, par ces mots : "Comme la lecture des "Fleurs du mal", la contemplation du monument futur perpétuera une des plus sincères et des plus nobles douleurs humaines."

Ce monument, on pourrait le réaliser aujourd'hui et ce sera l'honneur des Revues littéraires de la rive gauche de susciter la souscription nécessaire à cet hommage, non plus dans la glaciale solitude d'un cimetière, mais au centre de la Vie, au milieu de la Jeunesse qui l'admire et qui l'aime. Le buste est fait, qu'on a vu au dernier Salon d'Automne, en plâtre et en terre cuite, et qu'il faudrait voir maintenant en la matière avec laquelle il est destiné, marbre ou mieux pierre.

C'est le buste synthétique des formes physiologiques et aussi de la pensée, non pas l'image limitée à la ressemblance matérielle, mais l'icône définitive, fatale, absolue, avec la simplicité de plans d'une œuvre du moyen âge, les méplats accentués, les lignes essentielles, le caractère révélateur.

Ayant scruté attentivement toute l'iconographie du poète, photographies diverses, caricatures faites par des contemporains et par Baudelaire de lui-même, ayant réuni, contrôlé tous ces documents, ayant transposé les portraits écrits, s'étant astreint à des mesures exactes, à une sorte d'anthropométrie posthume, le sculpteur Duchamp-Villon, après des recherches, des tâtonnements, des scrupules, après un labeur dévotieux et patient, a réalisé cette icône, qui est plus qu'un portrait situé et daté par des contingences d'allure et de costume, bien que, cependant, nous y retrouvions les détails donnés par Théophile Gautier : "Les cheveux coupés très ras... les yeux au regard profond... la bouche aux sinuosités mobiles, voluptueuses et ironiques... le nez un peu arrondi... une fossette vigoureuse accentuant le menton comme le coup de pouce final du statuaire... les joues soigneusement rasées... le cou apparaissant dégagé..."

Les caractéristiques sont accentués, comme elles l'ont été par l'âge, par la maladie, par le feu intérieur qui consuma cette âme de poète ; ce n'est pas. certes, un buste semblable à ceux qui encombrent les couloirs de l'Institut, qui se dressent sur les stèles des tombes, il s'apparenterait plutôt à certaines figures nichées aux portails de nos vieilles cathédrales, il en a le rigorisme impressionnant, la noblesse frustre, la haute signification plastique.

MAURICE GUILLEMOT.

——) o (——

LA VIE

Essayez de concilier cela :

L'autre matin, l'assassin Renard s'écriait : "C'est l'alcool qui me conduit à la guillotine ! Ah ! l'alcool !"

Cependant, dimanche, les élèves et les admirateurs d'Harpignies fêtaient le maître paysagiste, promu grand officier de la Légion d'honneur, et qui vient d'entrer dans sa quatre vingt-treizième année. Et comme ils le félicitaient de son étonnante verdeur :

—C'est au bon pernod que je la dois, mes enfants, leur confiait-il. C'est à "l'herbe sainte", source de santé morale et physique. Ah ! l'alcool !

Il est de notoriété, en effet, que le "Michel-Ange des arbres" ne s'est jamais privé de boire à gogo. Naguère encore, il aimait à s'attabler dans un café de Montparnasse, devant une absinthe bien tassée, et son atelier se meublait d'un petit lavabo de faïence, toujours empli d'excellent rhum Il ne s'y lavait pas les mains, non, à re lavabo, mais il s'y rinçait la dalle". A l'entendre, l'alcool serait un véritable élixir de longévité !

Au reste, n'est-ce pas là l'opinion du grand naturaliste Fabre ? A quatre-vingt-huit ans, il faut à ce patient observateur des insectes, sa bouteille de marc par semaine, et ses quatre paquets de tabac.

Assurément, l'alcool est un redoutable toxique ; mais tant qu'on verra de beaux vieillards comme Fabre et Harpignies travailler, produire; créer le verre en main, gaillardement, on aura bien de la peine à nous persuader qu'il faille défoncer à tout jamais les foudres, et briser les bouteilles. Ce qu'il importe d'atteindre, c'est l'abus, qu'aggravent les tares et la misère physiologiques. Mais gardons nous sagement de généraliser.

En Amérique, des viragos de tempérance, ivres de rage, vitupèrent le paisible buveur, qui se repose en dégustant un wisky.

—Vous finirez la corde au cou, entre les mains du bourreau ! piaillent-elles.

Imaginez la même scène, ici, et qu'Harpignies soit le buveur.

La corde au cou, l'illustre peintre vient de la recevoir. Même, il y avait une brillante plaque, à l'extrémité. Et le bourreau, c'était le grand chancelier de la Légion d'honneur.

TABARANT

GARCIA MORENO

Par qui a-t-il été assassiné ?

Garcia Moreno a établi dans l'Equateur, quand il en était le président, l'instruction gratuite et obligatoire et pour cela le Pape Pie IX lui envoya des félicitations.

Or ce qui est très bien dans l'Equateur devient dans la province de Québec une mesure infernale. C'est très drôle.

La "Vérité" nous demande: "Pourquoi Garcia Moreno que vous trouvez si admirable a-t-il été assassiné par les francs-maçons?"

Allons! Pourquoi la "Vérité" n'a-t-elle pas lu le volume du Père Berthe qui fait autorité et que l'"Action Sociale" citait l'autre jour? Elle y verra que Garcia Moreno fut assassiné par trois individus: Polanco, ancien religieux, ancien serviteur de Garcia Moreno, qui voulait simplement se venger; Rayo, dont le Père Berthe dit: "C'était un de ces chrétiens étranges qu'on voit un jour agenouillé dans une église, priant avec une ferveur d'ange, puis, le lendemain, brandissant un poignard;" enfin Maucayo qui "avait passé plusieurs années de sa vie dans une communauté religieuse avant de chercher fortune dans le monde."

Voilà d'après le Père Berthe à quoi se résume cet assassinat par les francs-maçons: un chrétien étrange et deux anciens religieux.

La vieille chipie de Québec devrait bien cesser de crier toujours à la maçonnerie. D'abord, ça la fait radoter et ensuite ça ne prend plus.

——) o (——

Il faut chercher ailleurs

Le professeur Banks a pris la parole au 134me congrès des instituteurs pour dire des inepties.

Ainsi, il a soutenu que les écoles publiques n'ont produit que des idées de socialisme et d'anarchie.

Or, il y a moins d'anarchistes et de socialistes aux Etats-Unis où fleurit l'école publique qu'il y en a en Belgique et en Espagne où les écoles sont à base religieuse.

Si M. Banks avait un peu plus de lecture et pratiquait mieux l'observation, il saurait que le socialisme n'est pas le fait de l'école—ni aux Etats-Unis, ni en Espagne, ni en Belgique.

Il faut chercher ailleurs la cause de l'évolution des esprits et le développement du rationalisme dans les masses.

M. Banks ferait mieux de s'en tenir à l'enseignement de la grammaire et de la géographie.

——) o:o (——

Deux médecins canadiens-français

Il nous fait plaisir de voir que le bureau des Gouverneurs de l'Hôpital Victoria a nommé deux médecins canadiens-français dans le personnel des médecins de l'hôpital, savoir le Dr Raymond Landry, comme assistant de la Clinique des Médecins, et le Dr Gaston Morin, oculiste, comme assistant de la clinique d'Opthalmologie.

Nous félicitons nos deux jeunes compatriotes d'avoir obtenu une telle faveur, et en même temps le bureau des Gouverneurs pour sa largeur de vue et son impartialité à récompenser le travail et le mérite dans distinction de race ou de religion.

——) o (——

La pauvreté est la poésie de la terre ; c'est par elle que s'amasse lentement, à travers les générations silencieuses, la sève robuste d'où éclôt le génie. — Emile Ollivier.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant gouverneur de la Province de Québec, des lettres patentes en date du 29 janvier 1912, constituant en corporation MM. Achille Robert, Joseph Clapin, Paul Bertrand, tous trois comptables, Charles Desmarais, sténographe, et Félix Desrochers, avocat, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce et les affaires d'entrepreneurs et constructeurs en général, et toutes les affaires y ayant rapport.

Entreprendre, pour le compte de compagnies ou de particuliers dûment autorisés, la construction de quais, digues, chaussées, écluses, ponts, chemins de fer à vapeur et à l'électricité ou autres; des lignes télégraphiques ou autres, ou tous travaux servant à la transmission à distance des messages ou dépêches également autorisés;

Entreprendre la construction d'édifices publics et privés et toutes les constructions en général;

Construire et exploiter des aqueducs, des systèmes de drainage, d'éclairage, de chauffage et de transmission de vapeur;

Entreprendre et faire exécuter tous travaux de pavage et macadamisage dans les rues, ruelles, routes, chemins ou places publiques, et généralement en tous endroits où peuvent se faire des travaux de ce genre, avec l'autorisation préalable des municipalités où ces travaux seront exécutés, et employer, pour la confection des dits travaux, du ciment, de la chaux, de l'asphalte, de la pierre, du béton, du sable, des blocs de granit, de scories et tous autres matériaux susceptibles d'être employés dans la confection de travaux de cette nature;

Manufacturer, produire et vendre du ciment, de la chaux, de l'asphalte et toutes choses se rattachant à la fabrication de ces matériaux;

Acquérir, exploiter et vendre des carrières de sable, de granit, de pierre et en général de tous matériaux pouvant servir à la construction et de payer pour les dites carrières ou matériaux soit en argent, soit en bons ou débentures ou en parts acquittés de la compagnie;

De faire le commerce, d'acheter, de vendre ou autrement disposer du fer, de l'acier ou tous autres matériaux de construction sous quelques formes que ce soit; de fabriquer et manufacturer ou autrement préparer les dits matériaux pour vendre ou pour être employés à la construction et l'érection des bâtisses, ponts ou autres travaux;

Acquérir par achat, bail ou autrement posséder des immeubles dans la province de Québec;

Construire des maisons d'habitation et autres bâtisses sur les dits immeubles ou toutes parties d'iceux;

Vendre, louer, transporter, hypothéquer, échanger ou autrement faire le commerce des dits immeubles ou toutes parties d'iceux et en disposer et développer, améliorer et disposer toutes telles propriétés en lots à bâtir, rues, ruelles, carrés ou autrement;

Faire des avances au moyen de prêts aux acquéreurs ou locataires d'aucune partie des immeubles de la compagnie pour les fins de construction ou autres améliorations;

Avec l'approbation des actionnaires aider au moyen d'avances ou autrement dans la construction et entretien des chemins, rues, aqueducs, égouts et autres travaux d'amélioration, calculés à rendre la propriété de la compagnie plus accessible et pour augmenter sa valeur;

Prendre et tenir des hypothèques, garanties ou charges pour garantir le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue ou tous travaux faits par la compagnie, ou tout argent dû à la compagnie par les acquéreurs ou avancés par la compagnie aux acquéreurs ou autres pour les fins de construction ou autres améliorations;

Acheter, acquérir, posséder, céder, vendre des actions, stocks, débentures ou garanties dans toute autre compagnie ayant les mêmes objets en tout ou en partie que ceux de cette compagnie ou faisant des affaires capables d'être conduits directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie et en disposer;

Vendre toute partie des immeubles ou autres propriétés appartenant à la compagnie pour telles considérations et aux termes et conditions que la compagnie jugera à propos, ou en disposer autrement, accepter de l'argent, actions, obligations, débentures, stocks ou garanties de toute autre compagnie en paiements ou partie de paiement d'iceux et aussi en paiement de tous ouvrages faits par la compagnie;

Acquérir et posséder toutes affaires, franchises, entreprises, propriétés, droits, privilèges, baux, contrats, immeubles, stocks, biens et autres droits que la compagnie peut légalement acquérir en vertu des présentes à une juste valeur d'iceux;

Emettre des actions acquittées et non sujettes à appel, obligations ou autres garanties de la compagnie en paiement ou partie de paiement pour tous meubles ou immeubles, droits ou autres biens acquis par la compagnie par aucun titre ou par services rendus au moyen de promotion ou autrement;

Contracter des emprunts sur son crédit ou en rapport avec ses placements au moyen d'émission de bons, obligations ou autrement ;

S'engager dans le commerce et l'exploitation des immeubles et généralement dans toutes les entreprises concernant les immeubles, tant comme principal que comme agent;

Vendre, louer l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour telles considérations que la compagnie jugera à propos, ou en disposer autrement, ou s'amalgamer avec toute personne, société ou corporation faisant des affaires semblables en tout ou en partie à celles de cette compagnie aux termes et conditions qui peuvent être jugées à propos, et en paiement de la considération d'iceux, accepter de l'argent, ou au lieu de l'argent, des actions acquittées et non sujettes à appel, obligations, débentures ou autres garanties d'aucune corporation et distribuer parmi les actionnaires de la compagnie de temps en temps tout argent, obligations, débentures, garanties ou autres biens appartenant à la compagnie, et en général de faire toutes choses ayant rapport à la mise en opération des objets de la compagnie;

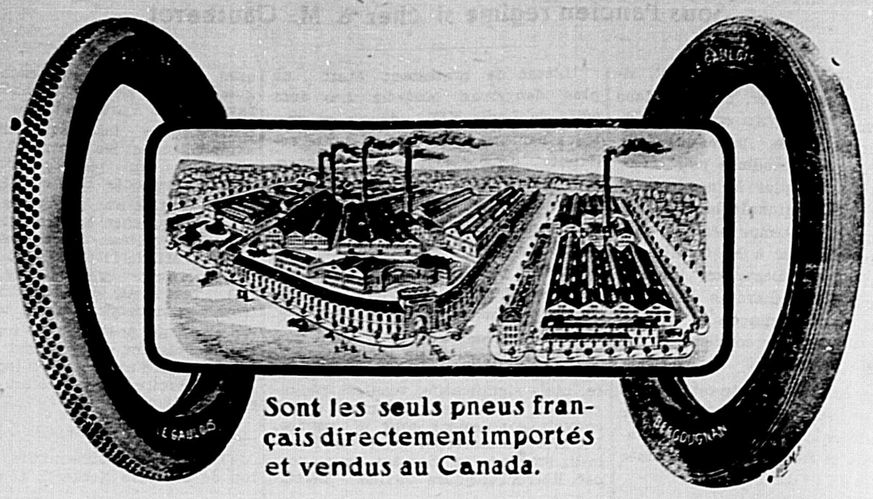
Les objets et pouvoirs spécifiés et contenus aux divers paragraphes des présentes ne seront limités ni restreints d'aucune manière par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe ou clause que ce soit, sous le nom de "Richelieu Land and Investment Company, Limited", avec un capital total de cinquante mille piastres ($50,000.00), divisé en cinq cents (500) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la Province, ce vingt-neuvième jour de janvier 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la Province.
BEAUREGARD & LABELLE,
Avocats des requérants.
5-4 ins.

Les Pneus Gaulois



Sont les seuls pneus français directement importés et vendus au Canada.

The Gaulois Tyre Agency of Canada, 85, BURNSIDE PLACE, MONTREAL, QUEBEC

Agences: WINNIPEG—The T. Eaton Co. L'd. TORONTO—The Electrical Specialties, L'd. QUEBEC—J. M. Landry.

Voici la Saint-Valentin

Jeunes Gens et Jeunes Filles,

qui voulez célébrer joyeusement la fête des amoureux, venez à la

LIBRAIRIE ST-LOUIS

288, rue Ste-Catherine Est

où vous trouverez un grand choix de Valentins Artistiques et réellement attrayants.

JARDINIER DEMANDE

Pour propriete de campagne

On demande un jardinier pour propriété de campagne, sur les bors du lac des Deux-Montagnes. Préférerait jardinier marié, la femme pouvant aider aux travaux de cuisine et de ménage. Engagement devant commencer le 15 avril. Excellente situation. Ne pas se présenter sans recommandations.

S'adresser par lettre à G. L., bureau du "Pays", Montréal.

Réparations

Réparations de meubles de tous genres, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00. Plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

4-4 ins.

A VENDRE

Attelage pour Poney

Cet attelage, fabriqué dans les ateliers de la Cie Lamontagne, est ce qu'il y a de mieux dans le genre — A coûté $80.—Vendra pour $30. à prompt acheteur.

J. W. BITHELL,
773, Boulevard St-Laurent, Montreal

RESTAURANT

BLONDIN & CORBEIL

Coin Ste-Catherine et Visitation

Entrée privée :

300, RUE VISITATION

Meilleur repas a 35c.

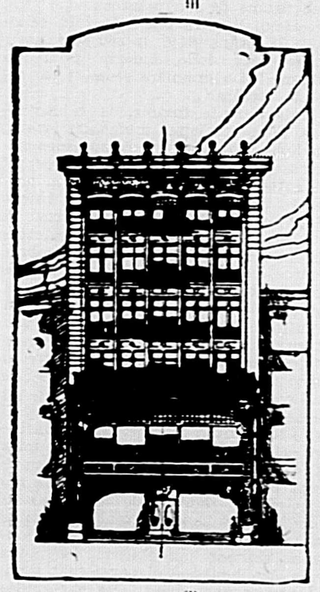
Pour hommes d'affaires :

Diner de 11.30 à 3 hrs
Souper de 5.30 à 8 hrs

Lunch counter, toute la journée.

Liqueurs servies à la table au prix régulier.

EDIFICE ST-PIERRE



BUREAUX ET MAGASINS A LOUER

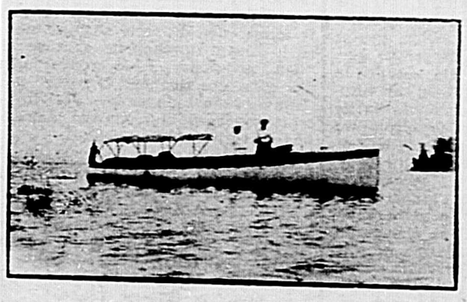
Prêts à être occupés le 15 Février 1912

Deux beaux magasins, 43 pieds par 90, même dimensions sur 4 étages. Peuvent servir de bureaux ou être utilisés pour petite manufacture.

S'ADRESSER

— A —

41 Avenue Union



Yatch à vendre

Un beau yatch faisant près de quinze milles à l'heure. En excellente condition—Presque neuf—Moteur de 20 forces—Longueur de la coque, 30 pieds. Un vrai bargain. S'adresser à W. A. BAKER, 43 rue St-Sacrement, MONTREAL.

Eau Minérale Naturelle de

VALS

SOURCE SAINT-FELIX

Recommandee specialement par le corps medical francais pour les diarrhees infantiles et maladies de l'estomac.

CANADA IMPORT Co'y

Tel. Main 6765. *55 St-Francois-Xavier.*

SOURCE BOILEAU

EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE VICHY

Exploitée avec autorisation de l'Etat, après avis favorable de l'Academie de Médecine de France.

La Source BOILEAU est l'une des plus remarquables de ce merveilleux bassin de Vichy, dont l'eau minérale a conquis une réputation universelle pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, des reins et de la vessie, la Gravelle, la Goutte, le Rhumatisme, le Diabète et l'Albuminerie

CANADA IMPORT COMPANY

Tel. Main 6765. 55, Rue St-François-Xavier

CES TEMPS BENIS

Comment on comprenait la liberté de conscience

Sous l'ancien regime si cher à M. Gautberot

La "Revue des Deux-Mondes", livraison du 15 janvier, contient dans un article intitulé "Au couchant de la monarchie" une page que nous croyons devoir reproduire pour montrer une fois de plus à nos lecteurs comment l'on pratiquait la liberté de conscience en ces temps bénis de l'ancien régime, si cher à M. Gautherot.

Le marquis de Ségur est l'auteur de cet article. Le marquis de Ségur n'est pas un franc-maçon ni un impie, la "Vérité" en conviendra sans la moindre hésitation.

Or voici ce que raconte cet éminent académicien sur le sort réservé aux protestants en ces jours où la France se disait si fièrement la fille ainée de l'Eglise :

"L'état de protestant était un plus dangereux obstacle. Les durs édits de Louis XIV, adoucis en pratique par une tacite et croissante tolérance, demeuraient toujours suspendus comme une lourde menace, et les "frères égarés", selon l'expression usitée dans les mandements épiscopaux, n'avaient encore le droit ni de se marier publiquement, ni de donner à leurs enfants un état légitime. En quelques provinces éloignées, les derniers réformés sortaient à peine des derniers bagnes. Dans le Midi surtout, certains faits, rares sans doute, mais significatifs, venaient témoigner ça et là que le feu mal éteint couvait sourdement sous la cendre. En 1769, le maréchal prince de Beaufailli être mis en disgrâce pour avoir osé libérer quelques vieilles hérétiques détenues dans les cachots d'Aigues-Mortes. Et peu d'années auparavant, le Parlement de Toulouse n'avait-il pas fait supplicier, pour avoir "exercer les fonctions de son ministère, un pasteur protestant nommé François Rochette ? On l'avait vu, "tête nue, pieds nus, la hart au col", marcher à l'échafaud, portant un écriteau où on lisait ces mots : MINISTRE DE LA RELIGION PRETENDUE REFORMEE.

(I) Presque au lendemain de si effroyables rigueurs, appeler un de ces réprouvés au poste le plus important, le plus éclatant du royaume, était un acte de hardiesse devant lequel on pouvait croire que reculerait l'âme timide de Louis XVI".

(I) Comte d'Haussonville, le "Salon de Madame Necker", tome II.

La veillée des morts

ETUDE DE MOEURS

La Veillée des Morts. p. 3 2 cols.

Ce n'est pas un hasard qui me fait associer l'idée de la mort à celle du Carnaval, car le masque triomphe ici jusque dans la tombe. Peu de gens pourraient dire comme Louis XVIII : "J'ai vécu dans la comédie, je veux du moins mourir dans le vrai," Pour ce mot de la fin il sera beaucoup pardonné à ce monarque ! Ce devrait être l'ambition suprême de faire un ultime sentiment de sincérité dans la frigidité marmoréenne de la chair, plutôt que de se faire surprendre par le grand appareil immobilisateur l'œil louche et le geste fuyant. L'on préfère mourir tel qu'on a vécu, dans l'amplification d'un rêve du St-Jean Baptisme, dans l'exagération de notre importance et de notre personnalité. Le plus humble a son lit de parade et sa chapelle ardente, et comme pour mieux signifier la comédie posthume qu'il joue , on le fait monter sur les "planches". Pour la dernière fois, il affronte le feu de la rampe, revêtu d'habits de gala qu'il n'a souvent jamais portés. Ce serait touchant pourtant de voir un ouvrier enseveli en blouse, la majesté de la mort y gagnerait. On lui préfère un funambulesque plastron en satin acheté chez le croque-mort, la redingote démodée à teinte verdâtre.

C'est ainsi que dans l'espace de quelques heures le cadavre vidé de ses entrailles, placé sur une glacière dissimulée sous les draperies, rasé, peigné, , est devenu une statue, un objet d'apparât dans le cadre familier où s'est déroulée sa vie simple. Le piano, les tableaux disparaissent dans une caisse noire. La chambre mortuaire semble une doublé bière clouée par les têtes jaunes des chandelles. Des inscriptions frangées d'or offrent leurs vulgaires et souvent menteuses consolations : Au ciel on se reconnait !— Ne pleurez pas je suis heureux !— Il a passé en faisant le bien ! Requiescat in pace.

De pauvres petits tremblants dans ce décor lugubre s'approchent craintivement de ceux qu'ils aimaient et n'osent les toucher.

—Ce n'est plus Papa !... disent-ils, dans leur ingénuité, ne comprenant pas le sens de cette sinistre facétie.

Mais le mort, sa toilette faite n'appartient plus à sa famille, "il reçoit"... Tous les gens du quartier viennent défiler devant lui et réciter distraitement un bout de prière, agenouillés à ses pieds. On secoue la branche de buies trempée d'eau bénite en examinant les couronnes et les bouquets spirituels qui s'étalent sur la couche mortuaire, les noms bien en vue. Et après avoir déclaré que le défunt "n'est pas changé, qu'on croirait qu'il dort, qu'il a l'air heureux, qu'il sait maintenant "le grand pourquoi des choses", qu'il ne changerait pas sa place pour la nôtre" etc., on entonne la louange du mort. C'est peut-être la seule réception d'où la médisance et la calomnie sont exclues. Ce qui prouve que l'homme n'est pas méchant naturellement, mais par nécessité seulement, comme les loups ne dévorent les poules que lorsqu'ils ont faim...

On passe de la chambre mortuaire à celle de la veuve et des enfants prisonniers dans un cercle de jupes noires et qui écoutent forcément des sympathies banales, des histoires de revenants. On ne peut partir sans se payer leur tête. Pauvre femme, si la douleur a mis comme un tampon dans sa gorge , si elle ne peut pleurer, les visiteurs s'en retournent mécontents comme s'ils n'en avaient pas eu pour leur argent : le premier rôle a été manqué ! Si le veuf se lève pour offrir une chaise, s'il débarrasse une femme de son manteau :

—Hein, il n'ira pas bien loin celui-là ! Il lorgne déjà la remplaçante ! Faites-vous donc mourir pour un homme ! La première sème et la seconde récolte !...

Mais dans le fumoir, la bibliothèque, le spectacle est moins attristant, on fume, on cause, on compte des histoires grivoises, on prend "un coup" en attendant le réveillon. Il y a parmi de joyeux lurons qui ont le talent d'égayer. Ces veillées des morts et une demi-douzaine de pique-assiettes qu'on voit toujours à ces macabres festins, comme les requins suivent les vaisseaux où ils sentent la mort. A minuit les tables se dressent, la bouilloire chante, le café jette son arôme dans la maison, les femmes "fricotent" en s'essuyant les yeux. C'est un cliquetis joyeux de verres, de cuillers et de fourchettes d'argent qui se heurtent aux assiettes en porcelaine, succédant à la mélopée plaintive des chapelets entrecoupée de soupirs et de sanglots. Et ces gens s'empiffrent comme des oies au point de néboucler la ceinture de leurs pantalons, parlent haue, portent des santés en buvant le vin du mort ; les bouchons sautent au plafond, les porcs frais, les jambons disparaissent comme par enchantement, les pyramides de fruits s'effondrent, la joie de vivre s'affirme tout près du cadavre qui bleuit, se décompose et dont la mâchoire déclanchée laisse couler un filet roussâtre... Ils s'indigneraient fort, ces noceurs macabres, si on les traitait de sauvages. de barbares.

Les Chinois font rôtir un porc pour l'offrir au mauvais esprit, mais ils n'auraient pas le courage d'en manger !...

L'accident ordinaire, c'est que pendant que la maisonnée festoie, on délaisse la chambre mortuaire, une chandelle incline la tête, une bouteille éclate, une draperie s'enflamme et en le disant la chapelle ardente devient un brasier. Il se trouve même des gens qui risquent leur vie pour "sauver un cadavre".— J'ai lu ce trait touchant bien souvent dans les faits divers des quotidiens.

Nous vivons dans le siècle de l'électricité. Au temple, les cierges ont cédé le pas aux ampoules. Nous ne devrions pas risquer inutilement la vie et les biens des vivants pour satisfaire à une coutume qui n'a même rien de religieux, attendu qu'on se sert de chandelles de baleine achetées à la première épicerie venue.

FANTASIO.

L'instruction obligatoire

Le "Witness" donne son adhésion au bill du Dr Finnie

L'article suivant, traduit du "Witness", est une adhésion au bill du Dr Finnie en faveur de l'instriction gratuite et obligatoire :

"Nous avons publié en entier le bill du Dr Finnie relatif à l'instruction obligatoire pour tous les enfants, excepté ceux de religion catholique romaine, étant sûrs que tous les parents parmi nos lecteurs le liraient d'un bout à l'autre, et que chaque lecteur l'approuverait cordialement. La restriction en est extrêmement significative. En dehors de la Russie et de certaints parties de l'Amérique espagnole, nous doutons qu'il y ait un seul pays privé d'une telle loi. Il n'y a de bonnes raisons pour aucune exception, si ce n'est qd'un membre protestant de la Législature ne tient pas à proposer une loi affectant si profondément la majorité. Les pays libres sont gouvernés pae leurs électeurs, et la communauté a le droit que ses gouvernants soient instruits Un électorat ignorant peut, comme nous le voyons souvent, être facilement manié par des intrigants et des ambitieux. L'enfant est un être impuissant. La loi ordonne qu'il soit comvenablement nourri, vêtu et soigné. Elle devrait également ordonner que l'esprit de l'enfant soit nourri convenablement et que l'enfant soit élevé sous un contrôle moral, devoir que beaucoup de parents négligent honteusement de remplir. Le pays commence à s'inquiéter de cette dernière requête, par l'intervention de ses tribunaux juvéniles qui rendront souvent les parents responsables des méfaits de leurs enfants. La loi du Dr Finnie et un service s'attaquant à l'école buissonnière sont nécessaires pour complémenter le système. Le Canada est très fier des progrès qu'il fait matériellement ; mais ceux-ci sont dûs beaucoup plus au soudain développement de ses innombrables ressources, qu'au bagage particulièrement intellectuel de son peuple qui, pris en entier, lui assure un rang très inférieur parmi les nations modernes."

—) o (—

LES AUTOS CASE

Parmi les automobiles qui se vendent le plus à l'exposition, l'on mentionne surtout les machines Case qui étaient presque inconnues à Montréal avant cette année.

Mais leur supériorité dont on peut se rendre compte assez facilement leur ont valu bien des succès.

Les machines Case se vendent relativement à bon marché et elles sont de merveilleuses machines, très fortes et surtout très solides.

Ces autos sont pourvus d'un appareil spécial le "self starter", grâce auquel les automobiles partent maintenant sans que le chauffeur soit obligé de s'esquinter à faire venir l'étincelle.

D'autres marques ont le même appareil, mais ce sont les Case qui ont le "self starter" le plus perfectionné.

THEATRE NATIONAL

Depuis longtemps le public de Montréal soupire après une comédie et demande à grands cris à la Direction du Théâtre National de bien vouloir lui en servir une. La Direction de ce Théâtre tient, en toute justice, à satisfaire tous les goûts, mais comme les admirateurs du drame sont beaucoup plus nombreux que ceux de la comédie, il ne faut pas l'en blâmer d'avoir depuis quelque temps mis à l'affiche Roger la Honte, Une Cause Célèbre, La Gloserie des Genêts, Plus que Reine, Les Deux Orphelines, La Dame de St-Tropez, Le Fils du Menuisier, le Roman d'un Chercheur d'or et enfin, la semaine dernière, un autre drame qui a fait de belles recetées "Jacques l'Honneur".

Le drame a ses admirateurs comme la comédie peut avoir les siens. Le nombre de ceux-là a été prouvé supérieur par l'assistance et les recettes. Le nombre de ceux-ci pourra se faire valoir par ceux qui iront, la semaine prochaine, entendre et applaudir l'"Eventail". Oui, la semaine prochaine, la Direction du Théâtre National met à l'affiche la plus jolie des comédies l'"Eventail", par les plus spirituels auteurs Robert de Flers et Callavet. Aux amateurs de comédie, à ceux qui préfèrent l'esprit parisien, aux larmes de d'Ennery et Xavier de Montépin, je dirai rendez-vous en foule, la semaine prochaine, au National et prouvez que les amateurs de comédies font nombre égal avec les fervents du drame.

Vous assisterez à un vrai régal artistique, et la Direction vous fera droit en donnant plus souvent de quoi satisfaire vos goûts tout eo n'accusant pas un déficit.

—) o (—

AU FORUM

Rien n'est plus intéressant, plus attrayant et plus entraînant qu'une mascarade au Forum, surtout lorsque cette mascarade a lieu le mardi gras. C'est donc avec certitude que nous annonçons que des foules animées par un esprit de franche gaîté se rendront le 20 courant au Forum pour prendre part à la plus brillante mascarade qui se soit vue à Montréal. A cette occasion les attractions ne feront pas défaut.— Il y aura illumination féérique des patinoirs à glace et à roulettes, musique spéciale par la fanfare du Forum, et grande marche à laquelle prendront part tous les patineurs costumés. Des prix de valeur seront décernés aux porteurs des costumes les plus remarquables parmi les patineurs à glace et à roulettes.

—) o (—

THEATRE PARISIANA

"La Grâce de Dieu" a tenu l'affiche deux semaines durant à ce populaire théâtre et a remporté un succès sans précédent. Aussi comme le public a montré un goût prononcé pour ce genre de pièces, le directeur-artistique, M. Julien Daoust, n'a pas cru devoir mieux faire que de puiser encore au répertoire dramatique et d'offrir aux habitués du Théâtre Parisiana le célèbre drame de d'Ennery, "Marie-Jeanne". Le nom seul de cet auteur est une garantie de succès.

Avec Mme. Bella Ouellette dans le rôle-titre, la troupe de M. Julien Daoust nous réserve une interprétation de tout premier ordre.

A partir du lundi, 19 Février, une grande revue en sept (7) tableaux, intitulée "Melle Canada" tiendra l'affishe ; nous en reparlerons.

—) o (—

AU PRINCESS

Nous aurons une joyeuse farce, du rire à plein wagon la semaine prochaine au Princess. Henry W. Savage y donnera "Excuse me", de Rupert Hughes, comédie qui exploite les gaietés du voyage en chemin de fer. Cette farce quitte à peine New York où, depuis le commencement de la dernière saison, elle eût une carrière qui lui octroie une estampe de popularité. Neuf mois de représentation à New York pour une farce prouvent qu'elle est exceptionnellement attrayante. Et tandis que "Excuse me" faisait la joie de Broadway, une autre troupe la jouait à Chicago pendant six mois. Il n'y a pas de meilleure preuve de la qualité d'une pièce.

"Excuse me" est un succès populaire parce qu'elle fait rire. C'était son seul but. La pièce est sans conteste une farce qui ne fera pas sommeiller, mais qui jettera une expression de joie sur tout visage, aussi sombre soit-il. Un bon vaudeville est un spectacle de premier ordre, et "Excuse me" est un bon, un excellent vaudeville même. C'est léger, adroit, spirituel et amusant. La pièce est unique et nouvelle. L'action entière se déroule dans les voitures Pullman d'un express durant son voage à travers le continent. Les personnages sont les voyageurs et le personnel du train. Ils sont amusants et pris sur le vif.

Les épisodes du voyage, les aventures et mésaventures du trajet sont consignés et chaque minute est pleine de gaîté. La pièce sera merveilleusement jouée au Princess avec la distribution de New York.

Nous sommes sobres

L'ivrognerie n'est pas le vice national des Canadiens-Français

M. le Rédacteur en chef du "Pays".

Monsieur,

Dans un récent discours, l'hon. M. Lemieux s'est prononcé avec lyrisme en faveur de la tempérance. Nul ne saurait l'en blâmer. Mais voilà, que se grisant d'éloquence, M. Lemieux se permet la liberté d'étaler l'alcoolisme comme le vice national des Canadiens français.

Halte-là! je proteste! Commis-voyageur-épicier, il y a bientôt vingt-cinq ans que je promène mes échantillons d'un bout à l'autre de la province de Québec. J'en connais à peu près tous les hôtels, bars et autres établissements licenciés, et c'est pourquoi je me permets de vous adresser la présente comme un démenti formel à la grave accusation que M. Lemieux vient de jeter à la figure de tous les Canadiens.

Parlons d'abord de Montréal. Certes, on y boit ferme et fort. Mais les quartiers où les bars sont les plus fréquentés sont ceux du centre. Les Canadiens-français n'y sont pas en majorité et ce n'est pas le peuple qui est là. C'est la grosse bourgeoisie, la basoche et le haut commerce. Entrons dans un hôtel de faubourg, durant les heures de travail. Il y a peu de monde, et ceux-là qui y sont, c'est toujours la même bande de sans-travail et d'ivrognes invétérés. Les ateliers et usines fermés, la foule arrive. On boit de grands verres de bière et du whisky et du gin qui ont sensiblement subi l'influence de l'eau— même dans ces coins-là, le mal n'est pas grand, et c'est là qu'il est le pire.

Aussitôt hors de la ville, je ne connais pas d'homme plus sobre que le Canayen. Le fonctionnaite et l'employé de commerce des petites villes ne pourraient contracter des habitudes d'ivrognerie sans s'attirer des désagréments immédiats, suivis bientôt de la révocation. Quant au paysan de nos campagnes, il n'entre pas dans un hôtel en moyenne plus d'une fois par mois et vous pouvez franchir le seuil de plusieurs douzaines de fermes avant de trouver un flacon d'alcool.

C'est peut-être le seul pays au monde où la population, en dehors de la classe riche, ignore l'usage d'une cave pour y entasser des boissons. Ajoutez à cela qu'un bon quart de la province de Québec ne possède pas de licences et vous pourrez juger comme moi du peu de fondement des cris d'alarme de M. Lemieux.

UN VIEUX COMMIS-VOYAGEUR.

Montréal, 7 février 1912.

LE COMITE DES CITOYENS

L'ex. Ech. Carter dit qu'il tente d'agir comme un maitre d'école

L'ex-échevin Carter qui fut autrefois l'une des créatures du Comité des Citoyens et qui, autrefois, ne jurait que par M. Laporte et les autres, est passablement revenu de son entichement.

Dans une entrevue à la "Presse", M. Carter disait l'autre jour :

"Le Comité a eu tort de vouloir agir en maitre d'école et de chercher à punir les échevins qui, sans avoir commis aucun acte répréhensible,sans avoir donné aucun vote malheureux, se montraient indépendants à son égard.

"Prenez l'ex-échevin Lamoureux, par exemple! Il a eu le tort, d'après l'Association des Citoyens, d'avoir retardé quelques rapports. Et l'on a "blackboulé" des honnêtes gens, on les a fait battre dans leurs quartiers parce qu'on voulait garder à leur égard l'attitude d'un maitre d'école à l'égard des enfants."

M. Carter prétend que c'est là une des raisons qui ont amené l'insuccès du Comité des Citoyens.

Nous avons prêché ardemment la révolte contre M. Charles Chaput, et nous avons protesté hautement contre les theories outrancières émises par le cabinet noir.

Le témoignage de M. Carter qui nage dans de toutes autres eaux que le "Pays" donne cependant entière raison à l'attitude que nous avons prise au sujet des décisions de M. Charles Chaput.

Malgré sa défaite, le Comité a l'intention de revenir encore à la charge pour l'élection du successeur de M. Wanklyn.

Nous avons hâte de connaître son choix.

Il est temps, cependant, que le Comité des Citoyens songe qu'il n'a pas le droit de nous imposer son choix.

PETIT BILLET . .

"Poli galant..."

(Comme le dit un vieil adage.)

Quand on voayge, malgré soi il faut observer. Et Dieu sait ce qui s'en constate alors de choses propres bien souvent à décourager les plus optimistes.

Récemment, je me trouvais dans un hôtel de campagne. Quelques heures d'attente m'ont fourni l'occasion d'une petite étude de mœurs.

Sur un piano archi-discordant, un jeune beau accompagnait d'une façon atroce, un hurlement où l'on distinguait l'air de "O Canada! mon pays, mes amours!"

Les vers déjà assez pauvres de Sir Georges-Etienne Cartier étaient fort maltraités, mais le comble en devait être ailleurs.

Pendant que notre éphèbe s'esquintait à mâchonner les paroles de sa chanson: "...Poli, galant, hospitalier...", une autre scène se déroulait dans la pièce voisine qui mettait en lumière le fâcheux contraste entre la présomption et la réalité.

Deux hommes s'abordent. Une dame accompagnait l'un deux.

—Si j'me trompe pas, vous êtes un m'sieu Morin?

—Oui, m'sieu.

—Raporte que vous r'semblez ben à votre frère.

—Qui êtes-vous, vous?

—Moé, chu't'un Lalonde...

—D'ivoù?

—D'Saint-Imane.

—Ah! C'est Baptisse, mon cousin, qu'vous connaissez.

—Oui, l'forgeon...

Puis, désignant d'un signe de tête la dame qui les écoute, à côté d'eux, le visiteur continue:

—...Ça, c'est ma femme.

—Ça?

—Oui, une p'tite Leclaire de par en bas.

La jeune femme sourit bêbêtement au prononcé de son nom, baisse les yeux, prend un air ingénu, qui lui sied d'ailleurs à merveille, cependant que nos deux bons habitants poursuivent sans plus s'inquiéter d'elle:

—Les chemins sont-y beaux dans vot' boute?

—On s'plaint pas!... Y a toujours queques chaos, mais...

Et voilà!

Comme dirait mon héros:

"Ça,... c'est de la galanterie!"

FLAMBEAU.

—) o (—

Nulle part ailleurs

L'"Action Sociale" reproche au "Soleil" de ne pas prendre activement la défense de l'"Eglise, de ses intérêts et de ses enseignements, la défense des droits et des enseignements du Souverain Pontife, la défense des droits, des enseignements et des œuvres des évêques.

Dites-donc, M. Dorion, le "Soleil" n'est pas une Semaine Religieuse. Et puis pourquoi s'acharnerait-il à défendre ce que personne n'attaque ?

L'Eglise et les évêques jouissent paisiblement dans la province de Québec de droits et de privilèges qu'on ne leur concède nulle part ailleurs dans le monde entier.

Quel intérêt peut bien avoir l'"Action Sociale" à créer une question religieuse au Canada ?

DEUX ATTITUDES

Le décret "Ne Temere" et la position prise là-dessus par M. Borden continue à défrayer toutes les conversations.

Pendant que M. Bourassa appelle la manœuvre du premier ministre, une fausse tactique, M. Lemieux compare les attitudes de Sir Wilfrid, alors, premier ministre et celle du chef conservateur aujourd'hui à la tête du gouvernement.

"Quel contraste, s'écrie-t-il.Sir Wilfrid Laurier a déclaré catégoriquement l'an dernier qu'en dépit de toutes les clameurs, le parlement fédéral n'interviendrait pas".

Nous n'avons jamais eu connaissance de cette déclaration si catégorique de Sir Wilfrid. Nous nous rappelons que Sir Allen Aylesworth en pleine période électorale écrivit une lettre où il donnait son opinion personnelle quant à la juridiction du parlement fédéral, mais le gouvernement ne s'est jamais prononcé à notre connaissance.

—) o (—

LA "JACK RABBIT"

Un des stands qui ont le plus particulièrement intéressé le public à l'Exposition d'autos est certes celui de la "Appercon Jack Rabbit". Dès que l'exploit de M. Barlatier, gravissant la côte de la rue Amherst avec sa voiture type ordinaire de $2,200, chargée de 18 voyageurs à une vitesse d'au moins dix-huit milles à l'heure, fut connu, l'admiration de la foule se transforma en délire et la "Jack Rabbit" devint le clou de l'Exposition en même temps que le gros succès du Modern Garage Co.,

—) o (—

Par leur morale

Des jeunes gens d'une douzaine d'années ont mis le feu au collège de Farnham.

S'ils eussent reçu leur instruction dans un lycée de France, nos bons journaux cagots n'auraient pas manqué de crier : Voilà où conduit la morale laïque !

Soyons bons princes, ne retournons pas le fer dans leur plaie.

Espérons que la leçon leur inspirera des sentiments plus chrétiens à l'avenir, car le Christ a dit : ne jugez point et vous ne serez point jugés, ne condamnez point et vous ne serez point condamnés.

LONGUEUIL

Si vous désirez ACHETER ou LOUER une propriété pour le printemps dans la VILLE DE LONGUEUIL, profitez dès maintenant des avantages que nous avons à vous offrir.

Pour plus amples informations, S'adresser à

O. B. H. Maille & Cie

52, Rue St-Jacques

Chambre 106.

Téléphone Main 1766.

Bureau à LONGUEUIL : 10 Saint-Alexandre. Téléphone, 46.

Theatre National

Semaine du 12 Février 1912

Un regal artistique

L'Eventail

En 4 actes par

R. de Flers et Caillavet

PRINCESS Aujourd'hui H. B. Warner dans Alias Jimmy Valentine.

La semaine prochaine, commançant le 12 Février

La comédie la plus drole du théatre américain

EXCUSE ME

Présentée par

H. W. SAVAGE

avec une troupe qui l'a jouée neuf mois à New-York.

Prix, 25c a $1.50

THEATRE PARISIANA

Semaine du 12 Fev. 1912

M. Julien Daoust, et Mme. Bella Ouellette et leur troupe dans

Marie-Jeanne

Drame en 5 actes par d'ENNERY

Matinée tous les jours.

Parc Sohmer

Ouvert tous les

DIMANCHES

3 P. M. et 8 P. M.

Admission, 10c.

LE **FORUM**

Patinoir à glace couvert

PATINAGE AVEC MUSIQUE

Tous les Après-Midi et Soirs.

Préparez-vous pour la Mascarade du Mardi Gras le 20 Fev.

H. Beauregard,

Entrepreneur général

en construction

Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques,

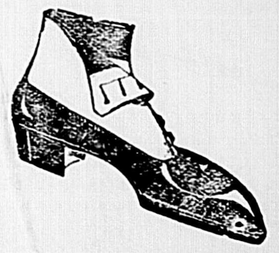
MONTREAL

Grande Vente de CHAUSSURES

Si vous avez jamais essayé une paire de chaussure de "Boston" cette vente de soldes vous offre l'occasion de vous en procurer une paire, ou mieux encore plusieurs paires, **aux prix de soldes de Février. c'est-a-dire pour vous a moitié prix.** Plusieurs tables ont été spécialement aménagées pour faciliter un choix rapide---garnies amplement d'occasions extra spéciales---Venez les voir aussitôt que possible.

Messieurs,

voici des chaussures pour toutes circonstances.



Chaussures de formes et cuirs les plus nouveaux, comme boutons, lacets et styles Blucher. Elles comprennent les talons et semelles à la dernière mode. Les cuirs sont les suivants : Cuir patents, chevreau Vici, veau mat et veau russe tan ; toutes pointures.

Prix régulier, $3.50 et $4.00 de valeur . . . . Spécialement **$2.45**

Boston Shoe Store

Coin Ste-Catherine et Mansfield.

Mercantile Printing

GUS. FRANCQ, Prop.

306, RUE ST-PAUL, - MONTREAL

¶ NOUS faisons une spécialité de travaux de ville, de luxe et ordinaires. Aussi Ouvrages de Livres et Rapports de Sociétés Financières et autres, Factums, Catalogues, etc. etc.

Telephonez: Main 1698

Mercantile Printing

A VENDRE

— LA —

Grande Encyclopédie

(EN 31 VOLUMES, MAGNIFIQUEMENT RELIES)

Ce grand ouvrage est le complément nécessaire de toute bibliothèque.

PRIX SPECIAL — S'adresser par lettre à

A. LEROUX, - Boite de Poste 2020 - MONTREAL

La représentation de Montréal

Dans le parlement de la province de Quebec

Le "Pays" a réclamé à maintes reprises pour la ville et l'île de Montréal une représentation adéquate dans le parlement de la province de Québec.

Nous avions jusqu'ici huit députés dans une chambre de soixante-quatorze (74). Par suite du remaniement prochain de la carte électorale, nous aurons treize députés sur quatre-vingt-deux.

L'île de Montréal donne au Gouvernement provincial les trois quarts de son revenu, en dehors du subside fédéral et du revenu des forêts ; et l'on ne nous accorde pas en retour un sixième de la représentation.

L'île de Montréal compte environ 700,000 habitants et l'on ne noue donne pas même un sixième de la représentation.

L'île de Montréal est intéressée chaque année dans les trois-quarts de la législation publique et privée et l'on ne nous accorde que 13 députés sur 82.

Le "Herald", un journal libéral qui a pourtant de fortes attaches ministérielles, se plaint de l'insuffisance de notre représentation et appuie la thèse qu'a toujours soutenue le "Pays" sur cette question :

"Il serait intéressant de savoir, tandis que le bill pour le remaniement et la constitution est discuté, en vertu de quel principe il fut décidé de n'ajouter que six représentants législatifs pour l'île de Montréal.—Certes, une augmentation de six est toujours quelque chose, et treize membres devraient pouvoir mieux faire respecter les droits de Montréal que sept. Mais l'addition des nouveaux six membres n'est due qu'à l'augmentation de la population, et il ne faut pas oublier que les intérêts croissaient en même temps que la population elle-même. Or, la population a augmenté d'une proportion bien supérieure à celle représentée par six membres de plus. L'île, vu sa population actuelle aurait droit à plus près de trente que de treize représentants. Quant aux intérêts, ils n'y sont pas moins considérables, par unité représentative, que ceux de toute autre partie de la province. Nous voudrions savoir en vertu de quel principe on a calculé qu'une demi-miche de pain fut suffisante pour Montréal ? Et si la miche n'est que la moitié de ce qu'il faudrait de pain aujourd'hui, que sera-ce en temps de la prochaine revision qui, selon la coutume, aura lieu dans une vingtaine d'années ? A ce moment, la population sera le double de ce qu'elle est aujourd'hui, peut-être davantage.— Personne ne peut le prévoir. Si nous sommes condamnés à voir diminuer notre proportion représentative d'année en année, alors que la population augmente et que les intérêts en jeu deviennent plus convoités et de par là même plus difficiles à défendre. Nous devrions au moins avoir dès maintenant une représentation approximativement égale à celle à laquelle nous avons droit.

Six nouveaux membres, cela paraît énorme ; mais pas lorsque la loyauté devrait donner droit à Montréal à deux fois six de plus."

La "Presse", qui est un journal très sympathique au gouvernement Gouin, constate avec regret, que le remaniement de la carte électorale ne donne pas à la ville de Montréal la juste part de représentation à laquelle elle a droit.

"Nous avions pensé que le gouvernement, en augmentant la représentation de certaines sections, rétablirait l'équilibre en diminuant celle de certaines autres. Est-ce que la Province n'a pas assez et même trop de 74 députés pour faire et défaire ses lois ?

"D'ailleurs, nous ne voyons pas comment on améliore la situation de la ville de Montréal vis-à-vis de la Législature, si l'on augmente la représentation totale de la Province en même temps que la sienne. Ce dont Montréal se plaignait, et avec raison, c'était de ne pas avoir au sein de la Législature qui lui impose ses lois, la part proportionnelle due à son importance. Tandis qu'elle fournissait la majeure partie du revenu de la Province, la voix de ses sept représentants était littéralement noyée par les soixante-sept autres. On lui donne quatre nouveaux députés, il est vrai, mais dans une assemblée plus nombreuse."

Le "Devoir", dans son numéro de jeudi, insinue que M. Langlois a fait annexer le quartier Est à la division Saint-Louis pour se protéger contre la puissance croissante de l'élément israëlite.

Le "Devoir" ne dit pas la vérité.

Le "Pays" affirme que les modifications apportées à la division électorale de Saint-Louis ont été faites hors la connaissance de M. Langlois, sans qu'on ne l'ait jamais consulté à ce sujet.

D'ailleurs, si le "Devoir" avait saisi la portée de la loi, il aurait compris qu'avec la suppression du vote plural il restera à peine 150 à 200 votes dans lequartier Est, dont une bonne partie sont des Syriens, et que cette poignée de suffrages ne peut avoir aucune influence sur le verdict de la prochaine élection dans ce collège électoral.

Que le "Devoir" en prenne son parti, les "Castors" n'enlèveront pas la division Saint-Louis à la prochaine consultation électorale.

——) o (——

M. Charles Chaput

M. Charles Chaput songe à abandonné la présidence du Comité des Citoyens.

Avons-nous besoin de dire qu'il n'est pas encore remis du coup de massue du premier février.

——) o (——

Sir Wilfrid

Sir Wilfrid Laurier est à prendre part à la campagne de Renfrew-Sud, en faveur de l'hon. M. Graham.

Le vieux chef libéral reste toujours sur la brèche et semble apporter à la lutte, avec les ans, une énergie nouvelle.

Les libéraux ont raison d'être fiers de Laurier.

Le "Ne temere"

Les déclarations très catégoriques de l'évêque Farthing au sujet des effets du décret "Ne temere" dans la province de Québec indiquent que les deux partis politiques auront à faire face à une crise religieuse avant très longtemps.

C'est probablement Sir Lomer Gouin que cette crise embarrassera le plus.

——) o (——

L'opposition

Le "Canada" estime que l'opposition au parlement de Québec fait pitié.

Notre confrère manque de loyauté et de justice.

Car, tout le monde admet que l'opposition actuelle apporte à l'exercice des fonctions qui lui sont dévolues un esprit de combativité, une persévérance à l'attaque, une vivacité et un entrain qui rappellent les luttes de l'opposition libérale avant 1886.

Quel mal y a-t-il à rendre justice à nos adversaires ?

C'est plus grave

Quand l'"Action Sociale" apprit que le sénateur Legris envoyait ses fils au McGill, il n'y eut pas de choses désobligeantes qu'elle ne dit pas ; pourtant la même feuille n'a pas soufflé mot quand M. P. B. Migneault, ancien président de l'Union Catholique fut nommé professeur au McGill.

Est-ce plus grave, par hasard, d'étudier au McGill que d'y enseigner ou M. Migneault a-t-il droit à être traité d'autre façon que M. Legris ?

——) o (——

PARBLEU !

La "Vérité" dit que notre système d'instruction a donné ses preuves.

Parbleu, personne ne conteste cela; mais les preuves ne sont pas à son avantage.

Demandez-le surtout aux hommes de profession, aux négociants, aux commis, aux ouvriers, aux cultivateurs, qui se sentent incapables de soutenir le combat avec les populations anglaises parce que celles-ci ont reçu une éducation plus pratique,plus moderne et plus complète que celle que l'on nous a donnée.

——) o (——

MEME EN ANGLETERRE

La grève générale contre la guerre

Le Labor Party, de la Grande-Bretagne, vient de tenir, à Birmingham, une conférence importante, au cours de laquelle diverses questions d'intérêt national et international ont été traitées.

Parmi ces dernières fut celle relative à la possibilité d'une déclaration de grève générale en cas de guerre.

Un délégué tisserand s'éleva énergiquement contre toute idée de ce genre attaquant violemment, à ce sujet, le syndicalisme français.

Malgré ses déclarations, la conférence vota cependant une résolution demandant que la possibilité d'une grève générale comme moyen d'empêcher, le cas échéant, une déclaration de guerre, fut mise à l'étude.

L'anti-militarisme fait du chemin partout.

——) o (——

Un exemple

Aux trente trois commissions scolaires catholiques de Montréal

La commission scolaire du quartier St-Paul fournit gratuitement à ses élèves les livres et accessoires

Les idées que prêche le "Pays" font leur chemin.

Dans quelques jours au Parlement on distutera les questions de la gratuité des livres et de l'instruction obligatoire.

Dans toutes les parties de la province de Québec, les esprits se passionnent pour les questions scolaires.

Nos compatriotes sentent évidemment que l'heure du réveil a sonné.

La Commission scolaire anglaise du quartier Saint-Paul, obéissant à l'élan qui est donné, vient d'adopter une résolution par laquelle, désormais, les élèves qui fréquentent ses écoles recevront GRATUITEMENT les livres de classes, crayons, ardoises, etc.

Voilà un bel exemple à citer aux trente-trois commissions scolaires catholiques de la ville de Montréal.

C'est notre ami, l'échevin Judge, qui est président de la commission scolaire du quartier Saint-Paul.

Il convient de noter que le traitement payé aux institutrices de cette municipalité est de $450.00.

——) o (——

SOYONS PRATIQUES

Mettons tout l'enseignement technique sous une seule direction

Le conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec vient de publier son rapport annuel. Il profite de l'occasion pour faire valoir les prétendus résultats favorables obtenus dans ses écoles et pour rappeler au gouvernement qu'il lui a adressé une requête, tendant à obtenir une augmtntation de subsides, les $16,000 accordés actuellement étant devenus insuffisants.

Quels que soient les services rendus autrefois par le conseil des Arts et Manufactures, il serait peut-être temps que ce conseil fut toujours composé de Canadiens d'extrême bonne volonté, mais de compétence insuffisante en la matière. Aujourd'hui, le Département de l'instruction publique doit incontestablement avoir la haute main sur tout ce qui tient à l'enseignement. Nous avons des écoles techniques qui, espérons-le, n'ont pas été installées à grands frais pour être mises en concurrence avec des institutions similaires moins bien aménagées et surtout moins bien dirigées. Les $16,000 mis à la disposition du conseil des Arts et Manufactures seraient certainement employés avec plus d'utilité sous le contrôle du département de l'instruction publique et M. Macheras, par exemple, serait très indiqué pour surveiller l'instruceion technique des 2,500 élèves actuellement sous la coupe de M. Thomas Gauthier.

ONE MAN, ONE VOTE

Un article du vieux programme libéral

Le "Pays" tient à féliciter sincèrement Sir Lomer Gouin qui a décidé l'abolition du vote plural et a saisi la Chambre d'un projet de loi en ce sens.

Cette mesure faisait partie du vieux programme libéral et nous nous réjouissons de la voir aboutir.

C'est aussi une mesure essentiellement démocratique qui rend tous les hommes égaux devant la loi. Contrairement à ce que pensent la 'Vérité' et l'"Action Sociale", nous ne croyons pas qu'un homme ait droit à plus d'influence parce qu'il est plus riche.

Les vieux rouges qui font passer les principes avant les hommes applaudiront à cette mesure libérale et demanderont à Sir Lomer Gouin de continuer d'avancer dans la voie du vrai libéralisme.

Il faut convenir, en effet, que depuis de longues années, notre parti ne s'est guère éloigné des sentiers battus.

Le "Pays" ne se gêne pas pour le dire. Aussi, tenons-nous à être les premiers et les plus ardents à louanger le gouvernement libéral quand celui-ci marche de l'avant.

L'affaire Lanotot

La "Gazette", dont nos amis de Québec invoquent souvent le témoignage, invite le gouvernement à mettre un terme aux pratiques abusives de M. Charles Lanctôt dans le domaine de la législation privée.

Le "Herald", un journal ministériel, voit d'un œil inquiet, défavorable même, un assistant procureur-général louant ses services aux corporations et aux compagnies durant la session du parlement.

Dans l'intérêt du parti libéral, M. Lanctôt devrait renoncer aux méthodes que l'hon. M. Prévost a dénoncé à la Chambre.

Que Sir Lomer Gouin lui accorde une augmentation de traitement et qu'il mette fin ainsi à une affaire qui pourrait prendre les proportions d'un scandale dans la prochaine campagne électorale.

Vos conclusions

La "Croix" écrit:

"...Se peut-il qu'il y ait en France des enfants mûrs pour le crime? Il faut bien le croire, puisque personne n'a protesté contre la loi qui institue ces désolants tribunaux."

Mais oui, brave Zozeph, il y en a même dans nos collèges, parmi les fils soumis et obéissants, puisque quatre d'entre eux se sont rendus coupables du crime d'incendie. Et pourtant, on ne prétendra pas que ceux-là sont sortis des lycées.

Ici aussi, dans notre bonne et patriarcale province de Québec, nous venons d'instituer de ces DESOLANTS TRIBUNAUX. Et les jeunes criminels ne manqueront pas, si vous voulez savoir où ils ont fait leur éducation, nous vous le dirons, et vous tirerez vous-même vos conclusions.

Nous en aurons soin

L'"Action Sociale" s'imagine que nous avons peur de ses incitations au vol et à l'assassinat.

Détrompez-vous, confrère, les assassins que vous êtes capables de soudoyer, nous en aurons soin, au point de vue temporel. Au point de vue spirituel, nous supposons qu'ils pourront dormir en paix, il doit y avoir dans votre boutique quelqu'un pour les absoudre.

——) o (——

Il faut avoir de l'âme pour avoir du goût.

VAUVENARGUES

Goutez les fameux chocolats

MEURISSE

Au lait, à la crème et spécialité servis pour la tasse.

Seul importateur:

ALFRED DUPRE

638, rue Ste-Catherine Ouest

Tel. Uptown 2023

Si tu veux flatter les hommes, ne les approuve pas quand ils louent leurs amis.

Produits Alimentaires Francais

Epicerie Fine

Spécialités : Café, Thé, Chocolat, Huile d'olive, vinaigre de vin.

J. PENVERNE

Tél. Bell St-Louis 5374. 920, St-Denis,

LIVRAISON A DOMICILE.

Hoffman

CAFE

Sous la Nouvelle Administration,

"EUGENE"

(Autrefois du Windsor, St-Regis et Corona.)

a pris charge de cet établissement. A part la buvette et le comptoir pour lunch, il y a deux grandes salles à diner ; et une cuisine excellente est à faire connaitre rapidement le Hoffman comme un endroit pour luncher.

91, Rue Notre-Dame Ouest

Tél. Bell Main 3006 — Travail rapide et soigné.

Mademoiselle Plouffe

Chambre 43. 97, rue St-Jacques

MONTREAL

Stenographie, Dactylographie, Traduction Française-Anglaise.

ORPHEUM

SEMAINE PROCHAINE

2.10 et 8.10 p. m.

WILLIAM MAUDE

Rock et Fulton

dans une revue musicale, assistée d'une troupe de dix personnages et de leur propre orchestre hongrois ...

8 — AUTRES GRANDES ATTRACTIONS 8 —

PRIX HABITUELS.

Téléphones Up 74—Up 5948.

La Apperson

"Jack Rabbit"

a défié toutes les voitures et pour prouver qu'elle est imbattable, M. Barlatier a pris hier 18 personnes dans sa voiture du type ordinaire, à $2,200, et a monté la côte de la rue Amherst " high speed " à 18 milles à l'heure.

La "Jack Rabbit" est décidément la meilleure.

Pour renseignements, s'adresser à

MODERN GARAGE CO., 377, ONTARIO EST

LIMITED TEL. EST 6030



L'humanité a inventé biendes bonnes choses ; mais la nature a produit d'emblée le breuvage parfait—l'eau pure. Pour favoriser l'oeuvre de la nature, videz une bouteille de l'eau minérale effervescente.

White Rock

de la fameuse source White Rock de Waukesha, Wisconsin. Sa pureté absolue, son goût unique, la facilité avec laquelle elle se mélange avec toutes les boissons lui ont valu une popularité sans rivale.

White Rock est servie et vendue partout.

F. X. ST. CHARLES & Co., Limited, Agents - Montréal

Mme GELINO

Phrénologiste parisienne, palmiste faisant Tarots égyptiens. Vous donnera entière satisfaction sur votre passé, présent et futur. Séances, tous les jours excepté le dimanche, de 9 heures a.m. à 9 p.m. Secret absolu. 293, rue Amherst, Montréal. 47—1 an.

EPICERIE A VENDRE

Epicerie établie depuis 40 ans, faisant gros et détail. Fait $40,000 d'affaires par année et peut doubler avec capital. Vendre à bonnes conditions. Pour informations, écrire à A. L. journal le "Pays".

KRUG & Co

PRIVATE CUVEE

THE SELECT CHAMPAGNE

FOR SELECT PEOPLE

F. X. ST CHARLES & Cie Ltée AGENTS, MONTREAL

AUTO CASE 40 H. P.

"La voiture au célèbre moteur"

Cette voiture peut être considérée comme l'oeuvre de couronnement d'une compagnie qui est restée pendant soixante dix ans à la tête des usines de machines de première ordre. Du premier au dernier point de comparaison, auprès des meilleurs modèles, c'est l'automobile de la plus grande valeur sur le marché.

La plus grande Case est de grandes dimensions et a une apparence admirable. Elle a toute l'élégance, le style et le comfort luxueux des voitures les plus chères. Mais son principal avantage et sa suprématie dépendent de

SON MOTEUR

Notre Puissant Moteur

Nous comptons comme un 40 chevaux, un moteur marqué au frein comme un 52 chevaux. C'est le même type de moteur qui conduisit la Case "30" à la victoire et à la gloire sur les champs de course, et la rendit célèbre pour son endurance et sa facilité pour gravir les côtes.

La plus Jolie Voiture

L'auto Case est grande et spacieuse, construite en lignes droites et quelques courbes lui assurant la symétrie et l'élégance. Elle est richement finie, capitonnée, luxueusement garnie, et à la mode de la dernière minute.

Sa jolie forme et son style étourdissant forcent l'admiration universelle. Aucune voiture moderne d'aucun prix ne la dépasse en allure et en légèreté.

Mise en Marche Automatique

L'auto Case est une voiture de haute classe à un prix modéré. Ventilation porte-avant—Pneumatiques 36 x 4 pouces — Empattement 120 pouces dégagement 11 pouces - cylindres 4½ x 5¼ pouces. Carburateur Rayfield—Transmission Brown-Lipe, Essieux Timken flottant—Radiateur type cellulaire, garniture reglementaire — jantes démontables, capote en mohair anglais avec rideaux de coté et cache-poussière—mise en marche automatique, coupe-vent dernier genre—lampe à l'acétylène 12 pouces—modèle spécial d'éclairage électrique et à l'huile pour les lampes de coté et d'arrière—accumulateurs pour les lampes de coté et d'arrière—reservoir Prest-O-Lite pour les lampes de face—un jack démontable supplémentaire—jeu complet d'outils, Cric et nécessaires pour réparer les pneus-pompes. Voici certains avantages de l'Auto Case.

L'aigle de Case sur votre Auto

Cet emblème sur un automobile est la même signification que la marque Sterling sur l'argent. Il représente la plus haute qualité et une garantie qui protège. Il met à la disposition du propriétaire d'un automobile Case notre

SERVICE CASE NATIONAL

Nous avons 10,000 agents de Case et 65 grandes succursales aux Etats-Unis et le Canada. Toute notre vaste armée d'agents est outillée pour prendre soin promptement d'un auto Case. Partout où vous conduisez l'aigle Case vous pouvez être sûrs de recevoir une belle hospitalité et un traitement honnête de la part des agents locaux Case. Il vous fournira les informations sur les meilleures routes, les hotels, etc. Aucune autre maison d'automobiles ne peut offrir un service semblable à celui de Case.

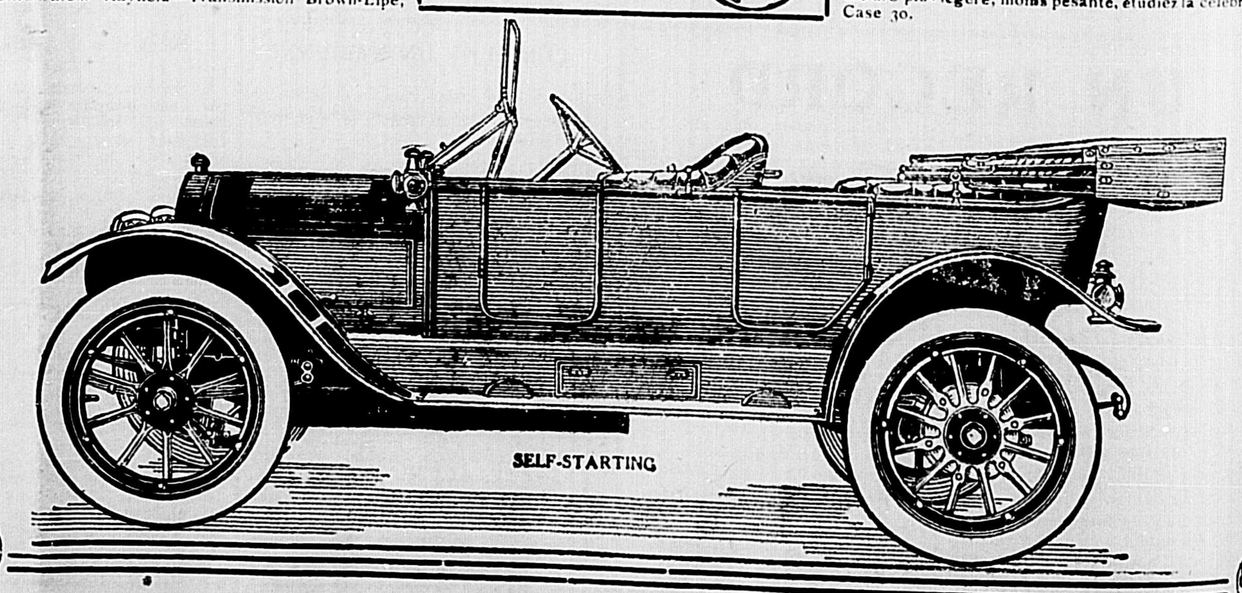
Le Meilleur Moyen

d'acheter une voiture est de faire affaire avec une chose en laquelle vous avez une confiance absolu.

Vous connaissez cette compagnie.

Nous désirons que vous connaissiez l'auto Case 40 H.P. Demandez notre catalogue. Voyez la voiture chez l'agent de Case la plus proche.

Roulez dedans---à nos frais---aussi vite et aussi loin que vous le désirez. La voiture attend---Pourquoi ne pas accepter notre invitation pour vous convaincre de sa splendeur ? Si vous désirez une voiture plus légère, moins pesante, étudiez la célèbre Case 30.



THE CASE MOTOR CAR COMPANY

E.D.BERTHELET, Agent pour la ville et le district de Montreal

Venez nous voir à l'Exposition d'Automobiles.

608, Avenue Mont-Royal Est.